SOCIETÀ SAVONESE DI STORIA PATRIA

ATTI E MEMORIE

NUOVA SERIE - VOL. XVIII

SAVONA
1984

SOCIETA' SAVONESE
DI STORIA PATRIA
BIBLIOTECA
N° 13889
Entrato il 22/11/85

PROPRIETÀ LETTERARIA RISERVATA

LA PRESENTE EDIZIONE È USCITA IN OTTOCENTO
ESEMPLARI NUMERATI DA 1 A 800

Nº 250

Biblioteca
Storia
Patria SV

S-SV-SV
0001 SSSP SV
04 018

SOCIETÀ SAVONESE DI STORIA PATRIA
Con il patrocinio scientifico
dell'Institut Napoléon di Parigi
del Centro d'Histoire et Prospective Militaires di Losanna
del Centro Nazionale di studi napoleonici e di storia dell'Elba

IV CONVEGNO STORICO SAVONESE

IL DIPARTIMENTO DI MONTENOTTE NELL'ETÀ NAPOLEONICA

SAVONA, 8-9 OTTOBRE 1982
MILLESIMO, 10 OTTOBRE 1982

Il Convegno è stato organizzato dalla Società Savonese di Storia Patria, dall'Amministrazione Provinciale di Savona e dalla Comunità Montana Alta Val Bormida.

Hanno inoltre contribuito alla realizzazione della manifestazione: Ministero degli Affari Esteri, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali, Regione Liguria, Curia Vescovile di Savona, Comune di Savona, Comune di Albisola Superiore, Cassa di Risparmio di Savona, Circolo Culturale « Europa 80 », Sezione savonese dei Francesisti, Famiglia Gavotti.

PROGRAMMA DEL CONVEGNO

VENERDI' 8 OTTOBRE 1982

PALAZZO NERVI

Sala consiliare dell'Amministrazione Provinciale di Savona

Inaugurazione del Convegno

Saluti da parte delle Autorità

Presiede il Prof. Raimondo Luraghi

Prof. Jacques Godechot
La Ligurie à l'époque revolutionnaire et napoléonienne.

Prof. Vittorio Emanuele Giuntella
Giacobini e giacobinismo in Liguria e in Italia.

Visita alla mostra « Immagini del periodo napoleonico nel Savonese » organizzata dalla Società Savonese di Storia Patria e dal Circolo Culturale « Europa 80 », allestita a cura della Galleria Dedalo.

SABATO 9 OTTOBRE 1982

PALAZZO NERVI

Presiede il Prof. Giorgio Varanini

Mons. Dott. Lorenzo Vivaldo
Pio VII in Savona e la Chiesa savonese in età napoleonica.

Abbé Prof. Bernard Plongeron
Au coeur de la crise du sacerdoce et de l'Empire. Les deux députations françaises à Savone (1811-1812).

Discussione.

PALAZZO VESCOVILE

Visita guidata agli appartamenti di Pio VII.

ALBISOLA SUPERIORE

Visita alla Villa Gavotti-Della Rovere.

PALAZZO NERVI

Presiede il Prof. Jacques Godechot

Ricordo di Albert Soboul

Prof. Jean Tulard
Chabrol d'après ses memoires inedits

Prof. René Boudard
L'action du préfet Chabrol à Savone

Prof. Gaetano Ferro
I fondamenti di geografia politica della rinascita economica nel Savonese in età napoleonica.
Discussione.

DOMENICA 10 OTTOBRE 1982

MILLESIMO - CINEMA TEATRO LUX

Saluti da parte delle Autorità

Presiedono il Prof. Filippo Frassati ed il Col. Dott. Daniel Reichel

Gen. Rinaldo Cruccu
Le battaglie napoleoniche del 1796 nel Montenotte.

Discorso di chiusura del Convegno tenuto dall'on. avv. Carlo Russo Presidente onorario della Società Savonese di Storia Patria.

Visita ai luoghi delle battaglie napoleoniche nel Montenotte.

APERTURA DI SEDUTA

Prof. Raimondo Luraghi
Presidente di seduta

Autorità, signore e signori. E' un grande onore e piacere aprire questo Convegno di studi sul Dipartimento di Montenotte nell'età napoleonica. Un piacere, perché alla base di questa iniziativa c'è l'attività d un amico, anzi, di parecchi amici, italiani e francesi, che da anni lavorano nel campo della storia militare, ciò sebbene la prospettiva che il Convegno assume sia più vasta della campagna militare dalla quale, come si diceva una volta, con retorica che oggi fa un po' sorridere, ma che aveva una sua verità, l'aquila napoleonica spiccò il volo; più concretamente la prima campagna in cui emerge il genio militare del generale Bonaparte.

Non si deve infatti usare il nominativo « Napoleone » fino a dopo il colpo di stato del 18 brumaio; prima si parla ancora soltanto del generale Bonaparte, uno dei generali della Repubblica Francese, l'unico che emerga tra gli altri, per il momento, come creatore di un'era militare nuova, prima di diventare il creatore di un'era politica nuova, la quale tuttavia è opera più del popolo francese che non di un uomo, il cui genio fu d'inserirsi in questa ampia corrente storica rappresentandola: ma in quanto dietro di sé aveva la enorme spinta della Francia rivoluzionaria e del rinnovamento generato dalla rivoluzione.

Quindi questo Convegno intende contemplare i due aspetti che la zona del savonese assunse durante il periodo rivoluzionario e napoleonico; anzitutto come teatro delle prime grandi vittorie militari, in cui già emergevano le linee del metodo mi-

litare napoleonico, la strategia dell'intimidazione, l'abilità di concentrare le masse nel momento e nel luogo decisivo, la capacità di usare con un pensiero nuovo strumenti militari talvolta in gran parte sorpassati.

C'è infatti per esempio la convinzione diffusa che l'esercito napoleonico (parlo qui dell'esercito del periodo imperiale) fosse uno dei più moderni d'Europa ed è questo un errore grossolano: dal punto di vista tecnologico e logistico infatti esso era uno dei meno moderni: i Francesi usavano ancora quasi esclusivamente il fucile a pietra modello 1777, mentre le fanterie britanniche, per esempio a Waterloo, erano quasi tutte armate di fucile a percussione; le uniformi francesi erano ancora praticamente in gran parte quelle dell' Ancien Régime, *tra le più scomode d'Europa. Il che dimostra che non sono soltanto gli strumenti che fanno il condottiero, ma il possesso di una corretta dottrina strategica, la capacità di vedere in grande e lontano, di usare per il meglio uno strumento estremamente duttile come era il combattente della Francia rivoluzionaria: il cittadino diventato soldato, il quale, anche armato di fucile a pietra, era infinitamente superiore al mercenario delle monarchie assolute.*

Questo per l'aspetto militare; ma io non voglio anticipare la lezione che ci farà il generale Cruccu, già capo dell'Ufficio Storico dello Stato Maggiore del nostro Esercito, domenica, sulle campagne del Montenotte. Per l'aspetto politico, si esaminerà l'integrazione di questa zona nell'edificio dell'Europa napoleonica; l'integrazione della Liguria (come del Piemonte) dapprima nell'organismo che Bonaparte creerà, poi successivamente nell'Impero Francese. Perché comunemente non si tiene conto che lo Stato italiano (Repubblica Italiana dapprima e Regno d'Italia dopo) non comprendeva queste zone che furono invece incluse direttamente nell'Impero Francese in quanto, data la loro enorme importanza, dato il fatto che mediante esse era possibile controllare strategicamente la pianura padana e la penisola italiana, il Primo Console poi Imperatore volle che esse fossero legate direttamente alla Francia come dipartimenti dell'Impero Francese, sotto controllo politico e strategico diretto di Parigi.

L'importanza di questa regione non fu intuita da molti: in

genere si vede la Liguria come una regione chiusa, con le montagne che incombono sul mare; ebbene, prima di Bonaparte il cartaginese Magone, durante la campagna di Annibale in Italia, aveva intuito l'importanza di questa zona ed era sbarcato qui per penetrare nella pianura padana. Fallì per una serie di ragioni, ma l'intuizione era esatta. E Bonaparte l'avrebbe ripresa secoli dopo e in maniera vittoriosa. E quindi come coronamento ideale di queste vittorie e dell'altra ottenuta poi a Marengo, la zona a cavaliere degli Appennini fu inclusa nell'Impero Francese.

Si apre per conseguenza un quadro immensamente più grande, cui si unisce il dramma della deportazione del Pontefice che proprio in questa zona venne a passare, perché questo è uno dei principali corridoi storici di comunicazione tra l'Italia e la Francia. Nella zona del parco di Villa Hambury esiste una lapide la quale ricorda quanta storia vi è passata su questo pezzetto di via Aurelia, lungo il mare: prima di Bonaparte, furono Carlo V e Petrarca; fu questo uno dei grandi corridoi di comunicazione, sia di cultura che di eserciti, fra l'Italia e la Francia, che mai come in queste zone, mai come in Liguria e in Piemonte si sono riconosciute figlie di una stessa cultura; legate idealmente e storicamente; e mi è grato ricordare qui di fronte ai nostri amici francesi che fu la ventata rivoluzionaria napoleonica a mettere in marcia la valanga del Risorgimento italiano; fu grazie alla scelta del tricolore italiano considerato fratello del tricolore francese che l'Italia ebbe la sua bandiera nazionale con la quale sarebbero state combattute tutte le battaglie del Risorgimento e unificato il Paese. Ed è commovente vedere che la prima Repubblica Italiana, la quale ebbe come presidente Bonaparte, ebbe la stessa bandiera tricolore senza stemma che ha la bandiera della Repubblica Italiana oggi.

Quindi la campagna del 1859, la campagna di Solferino, fu in fondo una continuazione ideale di questo legame fra l'Italia e la Francia. E' bene che gli Italiani lo ricordino perché la Rivoluzione Francese non trovò terreno più fertile che in Italia; tra tutti i paesi d'Europa investiti dal turbine napoleonico solo l'Italia continuò su quel binario e non tornò praticamente più indietro malgrado i tentativi della Restaurazione. I germi

del giacobinismo italiano, così acutamente studiati da Vittorio Giutella, non furono predicati più: lo sentiremo nella dotta relazione che proprio l'amico Giuntella ci presenterà.

Si può dire che dal momento in cui le forze di Bonaparte, sfondata la zona del Montenotte, penetrate in Piemonte, iniziarono la invasione dell'Italia del Nord, fu praticamente come se un fiume cominciasse a fertilizzare questo paese e a farvi crescere una generazione di uomini i quali, da Foscolo a Carducci, ai combattenti del Risorgimento, richiamandosi a quegli ideali di libertà, di fratellanza, di uguaglianza, costruiranno questa nazione e la costruiranno come una nazione che vuole rimanere fedele a quegli ideali, come una nazione libera.

Sono onorato di dare la parola per primo al collega Jacques Godechot. Jacques Godechot, attualmente professore emerito all'Università di Tolosa, è uno degli studiosi francesi che più hanno contribuito alla storia italiana, studiando il periodo napoleonico sotto il suo aspetto francese ed italiano, contribuendo alla conoscenza dell'Italia in questo periodo come pochi. Oggi, come ho detto professore emerito, egli vede coronata una carriera di studio che fa di lui uno degli ultimi esponenti della grande generazione di studiosi della Rivoluzione Francese che si onorava di nomi come Mathiez, come Léfebvre, che ha posto lo studio della Rivoluzione Francese su un piano completamente nuovo.

JACQUES GODECHOT

LA LIGURIE À L'ÉPOQUE REVOLUTIONNAIRE ET NAPOLÉONIENNE

La Ligurie a joué un rôle essentiel à l'époque révolutionnaire et impériale pour trois raisons: D'abord elle a été, à Oneglia, la base où se sont rassemblés autour de Buonarroti les patriotes, ou jacobins italiens qui devaient, les premiers, s'efforcer de créer le Risorgimento dont l'aboutissement logique était, pour eux, la formation de l'unité italienne. Ensuite, parce que c'est de la république de Gênes qu'est partie, en 1796, l'armée de Bonaparte, pour occuper toute l'Italie septentrionale après avoir remporté les victoires éclatantes de Montenotte, Dego, Millesimo, Mondovì (12-22 avril), victoires qui ont changé la face de l'Europe. Enfin parce que Savone a été, de 1809 à 1812, la ville où le pape Pie VII a été emprisonné, et d'où il a organisé, sur le plan religieux, la résistance à l'empire napoléonien, résistance qui, finalement, devait aboutir à la chute de Napoléon.

Ces évènement capitaux sur le plan international ne doiven pourtant pas masquer l'histoire intérieure de la Ligurie qui, de 1792 à 1814 est passée par trois phases importantes, qu'on étudiera successivement: la fin de la vieille république de Gênes — la République ligure, avec ses deux constitutions séparées par le grand siège de Gênes, en 1799-1800 — l'annexion à la France, et la division de la Ligurie en trois départements.

I - *La fin de la Republique de Gênes (1792-1797)*

L'antique république de Gênes, qui avait connu la splendeur au Moyen-Age, et avait, un moment rivalisé avec Venise,

est à la fin du XVIIIe siècle, en décadence, Elle a dû vendre à la France, en 1768, la Corse, qu'elle n'avait plus la force de conserver. Cependant le port franc de Gênes reste animé, et la Banque de Saint-Georges est une des plus importantes de l'Europe. Le territoire de la république de Gênes, toutefois, comme d'ailleurs celui de beaucoup d'états à cette époque, n'est pas d'un « seul tenant » On y trouve des enclaves, dont les principales sont celles d'Oneglia, Porto Maurizio et Loano qui appartiennent au royaume de Piémont-Sardaigne, et des fiefs impériaux ou pontificaux qui échappent aussi au gouvernement de la « dominante », tels les fiefs de Balestrino et de Conscente.

La France, on le sait, déclara la guerre, le 20 avril 1792 au « roi de Bohême et de Hongrie », c'est-à-dire à l'empereur germanique. Le roi de Prusse se joignit à lui, de sorte que la guerre s'engagea sur les frontières françaises du Nord (la Belgique appartenait à l'Autriche) et de l'Est (les troupe prussiennes traversèrent sans oppositions les petites principautés de la rive gauche du Rhin).

Mais la guerre allait bientôt s'étendre aux frontières sud-est de la France. En effet, au début de septembre 1792 les « patriotes » de la Savoie et du comté de Nice (qui faisaient partie des états sardo-piémontais) demandaient au gouvernement français leur annexion à la France. Le gouvernement proposa au roi de Sardaigne la cession de la Savoie et de Nice, ainsi que le droit pour les troupes françaises de traverser le Piémont pour attaquer le Milanais autrichien. C'est la solution qui prévalut 67 ans plus tard, en 1859. Mais nous sommes en 1792; la révolution française parait peu solide. Le roi de Sardaigne, non seulement refusa ce compromis mais fit arrêter l'ambassadeur de France Sémonville et le fit enfermer dans la forteresse d'Alexandrie. La nouvelle de cette violation du droit des gens provoqua, à Paris de violentes manifestations, le 12 septembre 1792. Le gouvernement déclara la guerre au roi de Sardaigne. Le général Montesquisou, prit aussitôt l'offensive, entra à Chambéry et occupa toute la Savoie aux acclamations des patriotes et jacobins locaux. Le général D'Anselme se rendait maître du comté de Nice et poussait en

octobre 1792 ses avant-gardes jusqu'à Saorge. Le même mois, un parlementaire français ayant été tué dans l'enclave piémontaise d'Oneglia, l'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Truguet bombardait la ville, que ses troupes de débarquement mettaient à sac. Le 27 novembre 1792, la Convention votait l'annexion à la France de la Savoie qui était réclamée par une « Assemblée des Allobroges », et le 31 janvier 1793, celle du comté de Nice après une consultation plus douteuse des habitants.

Si l'automme 1792 avait été la période des grandes victoires françaises, le printemps 1793 fut, par contre l'époque des défaites. Une immense coalition se forme, en effet, contre la République française. Elle comprend la plupart des pays d'Europe. Seuls les états scandinaves, la Suisse, la Turquie, les républiques de Venise et de Gênes restent neutres. Les troupes françaises doivent partout reculer. Dans les Alpes, elles sont arrêtées au col de Raus et devant le massif de l'Authion. Mais la neutralité de Gênes leur était précieuse. C'est sur le territoire de cette république que les armées des Alpes et d'Italie se ravitaillaient, dans la mesure, du moins, où les corsaires sardes basés à Oneglia-Porto Maurizio, n'attaquaient pas les bâtiments de transport français qui amenaient à Nice les vivres achetés à Gênes. La présence sarde à Oneglia constituait donc une gêne très sensible pour les opérations des troupes stationnées dans les Alpes maritimes.

La situation générale s'améliora à la fin de 1793 grâce à la « levée en masse » de tout les Français célibataires âgés de 18 à 25 ans et à une véritable mobilisation industrielle du pays. Le Comité de Salut public, qui était, en fait, le gouvernement de la France, élabora les plans de campagne pour 1794. Ils prévoyaient une offensive générale, et, en ce qui concerne le front sud-est, l'occupation des hautes vallées des Alpes et des enclaves piémontaises (Oneglia, Loano) de la côte ligure.

Le 30 mars 1794, les représentants en mission aux armées des Alpes et d'Italie, Saliceti, (protecteur et ami du jeune général Bonaparte) Augustin Robespierre (frère cadet de Maximilien, alors véritable chef du gouvernement) et Ricord annonçaient dans une proclamation que les troupes françaises, « pour devancer les desseins des Autrichiens et des Piémon-

tais » allaient occuper Oneglia et Loano, que pour ce faire elles étaient obligées de traverser certaines partie de la république neutre de Gênes, mais qu'elles respecteraient scrupuleusement tous les droits des neutres.

Malgré cela, les habitants des enclaves sardes furent pris de terreur et se réfugièrent en territoire gênois Les autorités, craignant la famine ne les autorisèrent à y résider que trois jours et les refoulèrent. Les troupes françaises occupèrent sans opposition Oneglia, Porto Maurizio et Loano, mais dans la montagne, elles se heurtèrent à de graves difficultés, dues les unes au relief et à l'absence de route, les autres à la résistance des troupes sardes. De plus, l'étirement des lignes de communication rendait leur ravitaillement difficile, le foin destiné à la cavalerie devait venir de la vallée du Rhône. L'élimination des corsaires de Porto Maurizio ne porta pas, de suite, tous ses fruits. Il fallait, d'ailleurs, payer en numéraire les vivre achetés à Gênes et la France n'en avait guère.

Une autre question se posa: Comment allait-on administrer les enclaves sardes occupées? Il n'était pas question de les annexer à la France. Saliceti pensa à mettre à leur tête un « patriote » italien qu'il avait connu en Corse où il s'était exilé dès la fin de 1789, Filippo Buonarroti. Celui-ci, traqué par la police toscane, avait quitté Pise, gagné la Corse où il avait publié le premier journal révolutionnaire rédigé en italien, *Il Giornale patriottico di Corsica.* Après la victoire de Paoli, au printemps de 1793, sur Bonaparte, Saliceti et les jacobins, Buonarroti avait, comme eux, quitté la Corse, s'était fait naturaliser français et avait vécu sur la Riviera de Nice, entouré du quelques autres fuorusciti italiens, notamment du Piémontais Ranza qui publia à Monaco le second journal révolutionnaire italien au titre significatif *Il Monitore italiano.* Augustin Robespierre et Saliceti nommèrent Buonarroti « commissaire national » dans les territoires piémontais occupés » par arrêté du 22 avril 1794.

Buonarroti participa d'abord à la conquête de ces territoires. Le 26 avril, il était aux côtés de Masséna à l'attaque du fort de Collardente, qui domine la Roya, audessus de Saorge et de la Brigue. Puis, lorsque les enclaves furent à l'abri de tout retour offensif des Piémontais, il s'installa à Oneglia

et publia son programme, très « jacobin », dans une proclamation du 9 mai 1794:

« La Révolution, disait-il, est la rédemption du genre humain prévue par l'Evangile et accomplie par les Sans-Culottes /.../. La divinité a créé tous les hommes égaux, libres et faits pour être heureux /.../. Le peuple est souverain, sa volonté régulièrement exprimée est la loi à laquelle tout citoyen doit entièrement se soumettre: Les rois, et tous ceux qui osent se dire maîtres du peuple, doivent être mis à mort ». Buonarroti garantissait ensuite que chacun serait libre de pratiquer sa religion. Cette proclamation, porte, on le voit, la marque de l'époque où elle fut publiée: celle de la Terreur, du règne des Sans-Culottes et du culte de l'Etre Suprême.

Cette proclamation ne convainquit pas les prêtres et les religieux des territoires occupés, d'autant plus qu'on attribuait à Buonarroti l'exécution de deux religieux français débarqués d'un bateau danois à Porto Maurizio.

(En fait, ils furent fusillés sur ordre des commissaires aux armées). Mais Buonarroti fit arrêter plusieurs prêtres contrerévolutionnaires, interdit le payement des dîmes et ferma un certain nombre d'églises pendant plusieurs mois. Il tenta, mais en vain, d'organiser le culte décadaire.

Buonarroti se rendait compte que le plus grand obstacle à la propagation des idées révolutionnaires était l'analphabétisme de la majorité des habitants. Aussi établit-il des écoles, dont il rendit la fréquentation obligatoire de 7 à 12 ans. Il recruta des instituteurs et menaça de sanctionner les parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants à l'école. Il créa des « cours moyens » à Oneglia, Ormea, Loano. On y enseignait la morale, le droit naturel, le droit public, la constitution française de 1793, la théorie du gouvernement révolutionnaire, l'histoire de la Révolution, les mathématiques, la philosophie de Condillac.

Les territoires occupés manquaient d'imprimeries. Buonarroti fit imprimer à Monaco des textes qu'il jugeait essentiels pour la divulgation des principes républicains: mille exemplaires de la Déclaration des Droits (de 1793), autant de sa proclamation du 9 mai 1794 et autant, aussi d'une chanson patriotique en italien.

tais » allaient occuper Oneglia et Loano, que pour ce faire elles étaient obligées de traverser certaines partie de la république neutre de Gênes, mais qu'elles respecteraient scrupuleusement tous les droits des neutres.

Malgré cela, les habitants des enclaves sardes furent pris de terreur et se réfugièrent en territoire gênois Les autorités, craignant la famine ne les autorisèrent à y résider que trois jours et les refoulèrent. Les troupes françaises occupèrent sans opposition Oneglia, Porto Maurizio et Loano, mais dans la montagne, elles se heurtèrent à de graves difficultés, dues les unes au relief et à l'absence de route, les autres à la résistance des troupes sardes. De plus, l'étirement des lignes de communication rendait leur ravitaillement difficile, le foin destiné à la cavalerie devait venir de la vallée du Rhône. L'élimination des corsaires de Porto Maurizio ne porta pas, de suite, tous ses fruits. Il fallait, d'ailleurs, payer en numéraire les vivre achetés à Gênes et la France n'en avait guère.

Une autre question se posa: Comment allait-on administrer les enclaves sardes occupées? Il n'était pas question de les annexer à la France. Saliceti pensa à mettre à leur tête un « patriote » italien qu'il avait connu en Corse où il s'était exilé dès la fin de 1789, Filippo Buonarroti. Celui-ci, traqué par la police toscane, avait quitté Pise, gagné la Corse où il avait publié le premier journal révolutionnaire rédigé en italien, *Il Giornale patriottico di Corsica*. Après la victoire de Paoli, au printemps de 1793, sur Bonaparte, Saliceti et les jacobins, Buonarroti avait, comme eux, quitté la Corse, s'était fait naturaliser français et avait vécu sur la Riviera de Nice, entouré du quelques autres fuorusciti italiens, notamment du Piémontais Ranza qui publia à Monaco le second journal révolutionnaire italien au titre significatif *Il Monitore italiano*. Augustin Robespierre et Saliceti nommèrent Buonarroti « commissaire national » dans les territoires piémontais occupés » par arrêté du 22 avril 1794.

Buonarroti participa d'abord à la conquête de ces territoires. Le 26 avril, il était aux côtés de Masséna à l'attaque du fort de Collardente, qui domine la Roya, audessus de Saorge et de la Brigue. Puis, lorsque les enclaves furent à l'abri de tout retour offensif des Piémontais, il s'installa à Oneglia

et publia son programme, très « jacobin », dans une proclamation du 9 mai 1794:

« La Révolution, disait-il, est la rédemption du genre humain prévue par l'Evangile et accomplie par les Sans-Culottes /.../. La divinité a créé tous les hommes égaux, libres et faits pour être heureux /.../. Le peuple est souverain, sa volonté régulièrement exprimée est la loi à laquelle tout citoyen doit entièrement se soumettre: Les rois, et tous ceux qui osent se dire maîtres du peuple, doivent être mis à mort ». Buonarroti garantissait ensuite que chacun serait libre de pratiquer sa religion. Cette proclamation, porte, on le voit, la marque de l'époque où elle fut publiée: celle de la Terreur, du règne des Sans-Culottes et du culte de l'Etre Suprême.

Cette proclamation ne convainquit pas les prêtres et les religieux des territoires occupés, d'autant plus qu'on attribuait à Buonarroti l'exécution de deux religieux français débarqués d'un bateau danois à Porto Maurizio.

(En fait, ils furent fusillés sur ordre des commissaires aux armées). Mais Buonarroti fit arrêter plusieurs prêtres contrerévolutionnaires, interdit le payement des dîmes et ferma un certain nombre d'églises pendant plusieurs mois. Il tenta, mais en vain, d'organiser le culte décadaire.

Buonarroti se rendait compte que le plus grand obstacle à la propagation des idées révolutionnaires était l'analphabétisme de la majorité des habitants. Aussi établit-il des écoles, dont il rendit la fréquentation obligatoire de 7 à 12 ans. Il recruta des instituteurs et menaça de sanctionner les parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants à l'école. Il créa des « cours moyens » à Oneglia, Ormea, Loano. On y enseignait la morale, le droit naturel, le droit public, la constitution française de 1793, la théorie du gouvernement révolutionnaire, l'histoire de la Révolution, les mathématiques, la philosophie de Condillac.

Les territoires occupés manquaient d'imprimeries. Buonarroti fit imprimer à Monaco des textes qu'il jugeait essentiels pour la divulgation des principes républicains: mille exemplaires de la Déclaration des Droits (de 1793), autant de sa proclamation du 9 mai 1794 et autant, aussi d'une chanson patriotique en italien.

Buonarroti ne se borna pas à proclamer des principes. Il eut, dès son installation, une action pratique et efficace. Il fit rentrer les réfugiés, s'occupa de les réinstaller et des les nourrir. Ceux qui ne revinrent pas furent déclarés émigrés, leurs biens confisqués et mis en vente. Les territoires occupés furent divisés en huit districts pourvus, chacun d'un « agent révolutionnaire », d'un receveur des finances, d'un tribunal composé de cinq juges, d'un accusateur public et d'un chancelier. La chute de Robespierre, le 27 juillet devait empêcher ces tribunaux de fonctionner.

Mais l'action la plus importante et la plus efficace de Buonarroti concerne l'avenir de l'Italie. Il pensait, en effet, que l'Italie devrait se transformer en une grande république « une et indivisible », comme la France, et il voulait que le territoire d'Oneglia fut la base d'où partirait cette révolution. Pour cela il groupa à Oneglia tous les patriotes italiens persécutés qui purent fuir leur pays. Ainsi arrivèrent à Oneglia les patriotes piémontais Giovanni Ranza, Federico Campana, Joseph Pellisseri, Ignazio Bonafous (originaire d'Alba), Nicola Celentano (qui fut le secrétaire de Buonarroti,) Guglielmo Cerise, qui avait été condamné à mort pour ses opinions révolutionnaires et qui servira, un temps, de secrétaire à Babeuf, le Napolitain Matteo Galdi, le Romain Enrico Michele Laurora et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Tous ces patriote étaient en liaison avec les jacobins de Gênes, notamment G. B. Serra et G. Sauli, qui, avec l'aide du représentant de la France, Tilly, avaient organisé dans le grand port des clubs clandestins.

Buonarroti se heurta toutefois à de grandes difficultés: la dévaluation rapide de l'assignat, qui rendit le ravitaillement aléatoire; les réquisitions militaires, qui mécontentèrent la population; le « marché noir », conséquence de la rareté des vivres et de l'application du « maximum ». Enfin l'opposition acharnée du marquis del Carretto, seigneur de Balestrino. Cet épisode a été raconté avec beaucoup de détails d'après des documents d'archive inédits par Antonino Ronco. En voici le résumé:

Le marquis del Carretto était sujet sarde. Le fief de Balestrino, dont il était suzerain était un fief impérial, mais l'em-

pereur était subrogé, dans ses attributions, par le roi de Sardaigne, qui se fit notamment reconnaître comme tel en 1790 et exigea le payement des droits féodaux arriérés. Les vassaux refusèrent. La question n'était pas tranchée lors de l'invasion française de 1794. Les paysans demandèrent naturellement aux Français de les protéger contre les exigences de leur seigneur. Les troupes françaises n'avaient-elles pas proclamé, conformément aux ordres de la Convention: « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières »? Les soldats français occupèrent le château de Balestrino, les paysans envahirent les terres du seigneur et cessèrent de payer toutes les redevances. Le marquis habitait Gênes, depuis longtemps il n'était pas venu à Balestrino, dont les habitants s'étaient d'ailleurs révoltés contre lui en 1779. Ce qui ne l'empêcha pas de protester le 7 juin 1794, dans une note adressée aux commissaires aux armées, contre les dégâts subis par ses propriétés. Il se disait citoyen gênois (il venait, effectivement de se faire naturaliser), invoquait la proclamation des commissaires du 30 mars 1794 qui assurait le respect des neutres ainsi que de leurs biens, et se présentait comme le bienfaiteur de ses vassaux auxquels il n'aurait jamais demandé le payement de leurs droits féodaux.

Buonarroti repoussa les allégations du marquis et invita, le 21 août 1794 ses tenanciers à se présenter à Loano et exposer leurs griefs. Le marquis était également convoqué pour le 2 septembre. Mais il ne vint pas, fit garantir par le gouvernement gênois sa qualité de citoyen de Gênes et envoya au Comité de Salut public une lettre dans laquelle il se qualifiait de « citoyen del Carretto », parlait de ses « maisons » (et non de ses châteaux) et faisait allusion à un parent français, Lenoncourt. Boccardi, ambassadeur de Gênes à Paris transmit la lettre et insista pour que les citoyens gênois ayant des propriétés dans les territoires sardes occupés ne soient pas molestés.

Pendant ce temps, Buonarroti, au cours d'un voyage à Nice, s'arrêta à San Remo (octobre 1794), rendit visite au gouverneux gênois Spinola et lui dit que les propriétés de Del Carretto ne lui seraient pas rendues s'il était prouvé qu'elles étaient d'origine « féodales ». Quant aux dégâts commis dans ses châteaux et sur ses terres, ils étaient dûs à l'exaspération

des paysans, vexés depuis longtemps par la réaction féodale du marquis.

Rentré à Oneglia, Buonarroti fulmina plus vigoureusement que par le passé contre Del Carretto, « brigand maculé de tous les crimes /.../ qui a l'impudence de réclamer sa propriété féodale ». Il le menaçait de mort.

Mais, à Paris, l'orientation politique avait changé. Robespierre avait été renversé le 27 juillet 1794 et guillotiné le lendemain; le 3 novembre, le général Schérer était nommé à la tête de l'armée d'Italie à la place de Dumerbion. Avant de quitter Paris, il avait été invité à déjeuner par l'ambassadeur Boccardi et lui avait assuré qu'il ferait respecter la neutralité de Gênes. Le 18 novembre, le Comité de Salut public décidait que les citoyens gênois qui avaient subi, par erreur, des dommages dans les territoirs occupés par l'armée française seraient indemnisés. En fait, Del Carretto ne devint citoyen gênois que le 24 décembre, mais il réclama vivement des indemnités. Le général Schérer se rendit lui-même à Balestrino le 7 février 1795, constata les dégâts et ordonna le payement des indemnités.

Mais Buonarroti était furieux. Il faisait citer Benza, l'avocat de Del Carretto devant le tribunal révolutionnaire d'Oneglia, contestait au marquis sa qualité de Gênois et justifiait les mesures qu'il avait prises contre un « sujet du tyran sarde ». Il était bien tard pour faire accepter par les Thermidoriens des mesures révolutionnaires. Le nouveau représentant de la France à Gênes, Villars, qui avait remplacé le jacobin Tilly, écrivit à Buonarroti une lettre dans laquelle il désavouait ses mesures. Buonarroti, pourtant poursuivait son rêve démocratique. Il proposait l'annexion à la France de toute la Ligurie et organisait un « plébiscite » sur cette question, plébiscite qui n'eut lieu, d'ailleurs, que dans cinq villages.

En fait le Comité de Salut public thermidorien avait décidé non seulement le rappel, mais l'arrestation d'un commissaire qui se conformait si peu à sa politique (19 février 1795). Le 5 mars, Buonarroti fut arrêté par les gendarmes. Emmené à Nice, il fut aussitôt expédié à Paris où il arriva

le 23 avril. Enfermé à la prison du Plessis il allait y faire la connaissance d'un autre démocrate, Gracchus Babeuf et organiser avec lui une conspiration ayant pour but l'établissement d'un régime communiste, en France d'abord, dans les autres pays, et notamment en Italie, ensuite.

Quant à Del Carretto, son procès, commencé par Buonarroti, se poursuivit. Il fut jugé à Oneglia le 3 juin 1795 et reconnu citoyen gênois. Tous ses biens lui furent restitués et il obtint des dommages et intérêts.

De l'année passée par Buonarroti à Oneglia, le plus important subsistait: l'essai d'un régime républicain démocratique et égalitaire, et surtout le groupement de tous les patriotes italiens « fuorusciti », qui attendaient que l'armée d'Italie remporte une victoire décisive afin de rentrer dans leur pays pour y réaliser la révolution.

Cette victoire, le général Dumerbion qui commanda l'armée d'Italie d'août 1793 à novembre 1794 ne l'avait pas obtenue. Or le jeune général Bonaparte — 25 ans — qui commandait l'artillerie de l'armée, avait, dès le printemps de 1794 établi les plans d'une offensive décisive. Ses idées étaient en totale contradiction avec celles du général en chef, et aussi avec celles du gouvernement. Le premier déclarait qu'il ne pouvait aller de l'avant parce que ses troupes manquaient de vivres, d'armes de munitions. Bonaparte, lui, affirmait, ces vivres, ces armes, ces munitions, sont devant nous, chez les Autrichiens et les Piémontais, il faut aller s'en emparer. Quant au gouvernement, il estima que les armées des Alpes et d'Italie aux faibles effectifs (40.000 hommes en tout) ne devaient procéder qu'à des diversions, l'effort principal étant réservé aux armées du Rhin (200.000 hommes) qui devaient marcher sur Vienne. Bonaparte n'était pas de cet avis.

C'est l'armée d'Italie qui, après avoir mis hors de combat les Piémontais et bousculé les Autrichiens dans la plaine du Pô devait se diriger sur Vienne par le sud en traversant les Alpes au col du Tarvis, et contraindre ainsi l'Autriche à la paix.

Ce plan fut rejeté par Carnot qui, imbu des théories de l'ancien régime, donnait la priorité à l'action sur les fronts du Nord et de l'Est. Pendant ce temps, l'état sardo-piémontais avait conclu avec l'Autriche le traité de Valenciennes (29 mai

1794) qui reconnaissait aux troupes impériales le droit d'intervenir sur la Riviera ligure. Deux divisions autrichiennes avancèrent et vinrent stationner dans la zone Cairo-Cherasco, pendant que le Piémont procédait à une mobilisation générale, et que le général autrichien Colloredo demandait au gouvernement gênois le droit pour ses troupes d'occuper les cols de Cadibona et du Giovi. Bonaparte, au courant, accourait à Gênes le 13 juillet 1794 pour tenter de faire revenir le gouvernement sur ses concessions.

En vain. Il était de retour à Loano le 21 juillet; six jours plus tard Maximilien Robespierre était arrêté, Bonaparte, ami de son frère, lui-même suspect, était mis aux arrêts pendant quelques jours, puis rappelé à Paris le 7 mai 1795. Le général Dumerbion avait été, dès novembre 1794, remplacé par le « vieux » Shérer (il avait 49 ans!) à la tête de l'armée d'Italie.

A Paris, Bonaparte continua à harceler le Comité de Salut public en le suppliant d'adopter son plan de campagne. Mais quelle influence pouvait avoir un officier dépourvu de commandement? Les choses changèrent lorsque le 13 vendémiair an IV (5 octobre 1795) Bonaparte réprima avec succès une grave émeute qui menaçait la Convention, puis fut nommé à la tête de l'armée de l'Intérieur. On l'écouta d'autant plus que le général Schérer, après avoir remporté le 23 novembre une nette victoire à Loano n'avait pas su l'exploiter et n'avait pu repousser les Autrichiens au-delà de Pietra Ligure.

Dès lors, le Directoire pensa à remplacer Schérer par Bonaparte. En décembre il envoyait en mission à Gênes Saliceti, le protecteur et l'ami de la famille Bonaparte. Le 30 janvier 1796, Saliceti était nommé commissaire à l'armée d'Italie et le 2 mars Bonaparte en devenait le général en chef. Il allait aussitôt réaliser son plan. Saliceti, grâce à des emprunts faits à Gênes auprès des banques Balbi et San Esteban avait pu acheter les fournitures indispensables: chemises, souliers, farine, légumes, vêtements. Pour le reste selon le plan de Bonaparte on le prendrait à l'ennemi.

Bonaparte arrive à Nice le 27 mars. Sur ordre de son pré décesseur Schérer, ses avant-gardes étaient déjà à Voltri et à Savone. Il ordonne l'offensive. Les patriotes italiens, réunis à Oneglia suivront l'armée et propageront la révolution en Pié-

mont et en Lombardie, bien que leur chef, Buonarroti, n'ait pu les rejoindre, impliqué qu'il est dans la conjuration communiste de Babeuf (il sera arrêté le 10 mai).

Je ne raconterai pas ici comment Bonaparte perça le front austro-sarde en remportant les grandes victoires de Montenotte et Dego sur les Autrichiens le 12 avril, de Millesimo-Cosseria sur les Austro-sardes le 13 avril, de Mondovì sur les Sardes le 21 avril: le général Cruccu l'a fait avec une grande clarté et une indiscutable compétence. Le succès fut total. Le 28 avril la République était proclamée par Ranza à Alba, mais, le même jour, un armistice était signé à Cherasco entre le royaume de Sardaigne et la France: Le roi conservait son trône, mais il reconnaissait l'annexion à la France de la Savoie et du comté de Nice. Le Piémont était neutralisé, toutes ses voies de communication pouvaient être empruntées par l'armée française. Quatre forteresses du Piémont — dont la principale, Alexandrie, — devaient être occupées par l'armée française qui allait y trouver, selon les prévisions de Bonaparte les armes et les munitions qui lui manquaient: l'armée française était libre de se retourner contre les Autrichiens qui se repliaient sur Mantoue.

La République de Gênes, après ces victoires de Bonaparte ne pouvait plus être qu'une base d'approvisionnement de l'armée d'Italie. Effectivement le banquier Balbi y joua un rôle important et encore mal connu. Il recevait les contributions de guerre levées par l'armée de Bonaparte et les envoyait en France, il achetait les objets d'or et d'argent confisqués dans les églises et les palais, et les revendait, il achetait et revendait aussi le objets d'art livrés lors des conventions d'armistice, ou simplement pillés. On estime qu'il fit passer en France, dans la seule année 1796 855.000 francs (or, naturellement).

Mais Bonaparte pouvait-il tolérer le maintien, sur les derrières de son armée, d'une république aristocratique? Il songea, après avoir contraint l'Autriche à signer les préliminaires de Leoben, le 18 avril 1797, à partager la république de Gênes en deux: l'est aurait été annexé à la Cisalpine, l'ouest au Piémont, en échange de l'île de Sardaigne qui aurait été remise à la France. C'est pour prévenir ce partage que les démocrates gênois sommèrent, le 22 mai 1797, le Sénat de modifier la con-

stitution, qui datait du Moyen-Age. Les aristocrates, maîtres du Sénat, refusèrent et entraînèrent les débardeurs du port contre les jacobins. Il s'ensuivit des combats de rues au cours desquels une quarantaine de Gênois et deux Français furent tués.

Les Aristocrates semblaient victorieux. Mais les démocrates firent appel à Bonaparte. Celui-ci adressa aussitôt au Doge un ultimatum: les Français arrêtés devaient être immédiatement libérés et leurs agresseurs arrêtés faute de quoi la ville de Gênes serait occupée par l'armée française. Le Sénat effrayé envoya immédiatement deux députations, l'une à Paris, l'autre à Mombello, résidence de Bonaparte. Avant que les députés fussent arrivés à Paris, une convention avait été signée le 6 juin 1797, entre Bonaparte et la république de Gênes: celle-ci devait se donner une nouvelle constitution qui garantirait l'égalité de tous les citoyens. Le pouvoir législatif serait confié, comme en France, à deux conseils, le pouvoir exécutif à un Sénat de six membres présidés par un Doge.

Une commission de vingt-deux membres — choisis avec l'approbation de Bonaparte — se mit à l'oeuvre et rédigea la nouvelle constitution qui devait reproduire les « bases » de Mombello, garantir le libre exercice de la religion catholique garantir aussi la dette de l'Etat, la banque de Saint-Georges la franchise du port et de la ville, et prévoir les moyens de faire subsister la noblesse pauvre. La constitution fut terminée le 11 novembre 1797 et soumise à referendum (on disait alors plébiscite) le 2 décembre. Elle fut approuvée par environ 100.000 oui contre 17.000 non: la République ligure était née.

II - *La République Ligure (1797-1805).*

La constitution ligure de 1797 est inspirée de très près par la constitution française de 1795 ou de l'an III Néanmoins elle a son originalité, et en cela elle diffère des deux constitutions cisalpines de 1797 et 1798, et aussi de la constitution romaine de 1798 qui sont de véritables traductions de la constitution de l'an III. En effet, alors que cette dernière est entièrement laique, la constitution ligure est proclamée « en présence de Dieu » et le catholicisme y est déclaré « religion

d'Etat ». La constitution comporte, comme la française, une Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, mais on note dans cette Déclaration quelques différences: la souveraineté du peuple est définie comme sa « volonté générale ». Elle est « inaliénable et imprescriptible ». L'accent est mis sur l'égalité d'accès aux fonctions publiques et sur la liberté qui comporte la libération des esclaves barbaresques. Les devoirs comportent les « devoirs du corps social » c'est-à-dire les secours aux indigents (ce qui suppose le droit à l'existence) et l'obligation d'assurer l'instruction publique.

La constitution stipule l'alliance avec la France-ce qui réduit l'antique république de Gênes au rôle de « république soeur ». Elle assure une protection spéciale à l'agriculture et à la navigation, « les arts les plus utiles et les plus respectables », ainsi qu'à l'industrie, au commerce, aux beaux-arts et aux sciences.

Le suffrage est universel (pour les hommes, du moins) dans les assemblées primaires, et pour être électeur au second degré, il suffit d'« avoir plus qu'un salaire journalier ».

Le pouvoir législatif est confié à deux conseils, le « conseil des Jeunes » de 60 députés et le « conseil des Anciens » de 30 membres. Le pouvoir exécutif est exercé, comme en France, par un Directoire, de cinq membres. Entre autres attributions, il nomme les professeurs des « académies » et des universités ainsi que les membres de l'Institut.

La constitution consacre un paragraphe spécial à la municipalité de Gênes. Alors qu'en France, les grandes villes sont divisées entre plusieurs municipalités, Gênes a une municipalité unique, comme toutes les autres communes de la république.

Celle-ci, à la différence des républiques cisalpine et romaine n'a pas été divisée en « départements », mais en « juridictions » et en cantons.

La justice est organisée sur le modèle français. L'organisation financière ancienne est maintenue: les « contributions accoutumées » seront levées jusqu'à l'établissement de nouveaux impôts.

La constitution accorde une grande importance à l'instru-

ction publique: les jacobins voulaient faire disparaitre l'analphabétisme encore trop répandu.

Les forces armées de la République ligure sont constituées surtout par sa marine de guerre, une petite troupe soldée, et la garde nationale.

Ce sont les problèmes religieux qui provoquèrent les discussions les plus ardentes lors de la rédaction de la constitution. En effet, dans la commission de 22 membres chargée de la préparer, il y avait de nombreux « jansénistes » ainsi que le montre le Professeur V. E. Giuntella dans sa communication: l'évêque Solari, Eustachio Degola, Vincenzo Palmieri, G. G. Molinari, Francesco-Maria Carrega, Giacomo Assereto, d'autres encore. Mais d'autres membres de la commission étaient « laics » et même anticléricaux. Ils regrettaient que les « bases » de Mombello aient prévu « qu' il ne serait rien fait de contraire à la religion catholique ». Finalement, la commission aboutit à un compromis: les biens de l'Eglise seraient nationalisés, le produit de leur vente servirait à payer les frais du culte (article 308). La collation des bénéfices et emplois ecclésiastiques serait gratuite, indépendante de Rome et ne pourrait se faire qu' en faveur de citoyens ligures. Les ordinations de prêtres seraient également indépendantes de Rome: les « jansénistes » triomphaient donc. Mais ils furent violemment attaqués dans une multitude de pamphlets et de libelles. La majorité du clergé se montra hostile à ces innovations. Il semble que l'insurrection des « Viva Maria » des 4-6 septembre 1797, qui eut lieu au moment où se discutaient ces articles de la Constitution, ait été provoquée par les prêtres. L'archevêque de Gênes, Mgr Lercari s'efforça de calmer les paysans révoltés mais une intervention des troupes françaises commandées par le général Duphot (qui devait être assassiné à Rome trois mois plus tard) fut nécessaire pour rétablir l'ordre. Cette insurrection constituait toutefois un avertissement. La Commission des 22 en tint compte et inséra dans la constitution l'article suivant: « La république ligure conserve intacte la religion chrétienne-catholique, qu'elle professe depuis des siècles ».

Au total, la constitution ligure était plus « démocratique » que les constitutions française, cisalpine et romaine, puisqu'el-

le prévoit un droit de suffrage très large, quasi-universel. Par contre du point de vue religieux, elle se distingue nettement des autres par sa fidélité au catholicisme et son allure janséniste.

Comment fonctionna-t-elle? La promulgation de la constitution n'apaisa pas les luttes entre jacobins et modérés. Les premiers n'obtinrent pas la majorité dans les Conseils ni au Directoire, mais ils étaient soutenus par l'ambassadeur de France, Sotin, qui avait été ministre de la police à l'époque du coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et par le Consul Belleville. Les modérés antijacobins étaient donc assez hostiles à la France. Ils firent repousser un emprunt de 800.000 francs sollicité par la République française. Le gouvernement français songea donc à porter les jacobins au pouvoir par un « 18 fructidor ligure ». Le coup d'état eut lieu le 31 août 1798. Les dix députés les plus « aristocrates » du Conseil des Jeunes et les cinq plus modérés du Conseil des Anciens — soit le sixième des membres de chaque conseil — furent arrêtés, emprisonnés ou exilés en Toscane. L'archevêque de Gênes, Mgr Lercari fut mis en résidence forcée pour quelque temps, à Novi. Les conseils ainsi « épurés » accordèrent l'emprunt sollicité. Les Jacobins arrivés au pouvoir maintinrent les dispositions religieuses de la constitution. La prière était récitée au début et à la fin de chaque séance des Conseils, les « Viva Maria » ne bougèrent plus, jusqu'aux défaites françaises de 1799.

La vie politique se manifesta, non seulement dans les organismes governementaux, mais dans les clubs et dans la presse. Le club des jacobins de Gênes était actif, conformément à la loi française, il prit, à partir de juillet 1797, le titre de Cercle constitutionnel. Quant aux journaux ils furent nombreux, assez libres, variés, intéressants. On pourra consulter à leur sujet l'ouvrage que Leo Morabito leur a consacré (*Il giornalismo giacobino genovese, 1797-1799*, Torino 1973). Nous nous bornons ici à citer quelques titres avec leurs caractéristiques. Le *Difensore della Libertà* parut quelques jours aprés la « révolution ligure ».Il était dirigé par Gaspare Sauli, ancien noble, mais jacobin « depuis 1789 » disait-il, et partisan de l'uni-

fication de l'Italie. Il disparut à la fin de l'année 1797. *Il Monitore ligure* fut publié sur grand format (comme *Le Moniteur français*) à partir du début de septembre 1798. Il était très fortement unitaire. *Il Censore italiano* manifestait les même tendances. Il parut du 11 novembre 1797 au 30 juillet 1799. *Il Redattore italiano* a son premier numéro daté du 26 janvier 1799. Il parut pendant tout le siège de 1799-1800 et compta parmi ses collaborateurs Ugo Foscolo. *La Gazzetta nazionale della Liguria* était le journal quasi officiel du nouveau gouvernement ligure, installé le 14 juin 1797, mais cette feuille se montra conservatrice et hostile à l'unité italienne *Le Scrutatore* parut de décembre 1797 à septembre 1798, il n'eut qu'une faible diffusion, mais soutint *Il Censore* et la *Gazetta nazionale. Il Flagello della impostura e della maldicenza* était entiérement rédigé per le Pére Serra Olivetano et se présentait comme l'organe du parti démocrate modéré. Il semble n'avoir eu que 17 numéros, du 5 mai au 17 août 1798. *L'Amico del popolo,* reprenait, en italien, le titre du fameux journal parisien, rédigé par Marat. A Gênes, c'est Ranza, l'ancien compagnon de Buonarroti qui publie l'*Amico del Popolo.* Il avait d'ailleurs été auparavant imprimé à Milan, d'où Ranza avait été expulsé. Dans ce journal, Ranza s'efforce de concilier le catholicisme et les idées démocratiques. Il s'occupe davantage de la Cisalpine que de la Ligurie, mais il prêche l'unification de l'Italie. On pourrait citer encore plus d'une dizaine d'autres journaux, dont un en langue française, *Les petites affiches ou Mercure italien,* qui fut publié à la fin de 1799. Ainsi, dans les trois premières années de son existence, la Republique ligure posséda au moins 21 journaux: cela prouve l'extrême vitalité de la pensée, dans ce petit état, et c'est aussi la preuve que la liberté de la presse y était établie.

Cette floraison de journaux fut interrompue par les défaites françaises de 1799. Le 5 avril, l'armée d'Italie, commandée de nouveau par le général Schérer était battue à Magnano, le 27 avril elle subissait une nouvelle défaite à Cassano. Ces échecs obligeaient l'armée de Naples sous le commandement de Macdonald, à évacuer le sud de l'Italie. Elle quittait Naples le 5 mai, mais, battue à La Trebbia le 19 juin, alors que Milan et Turin étaient déjà occupés par les Autrichiens,

elle était contrainte de se replier, par Pistoia et Livourne, sur la Riviera di Levante, puis de s'enfermer dans Gênes en juillet. Macdonald fut remplacé au début d'août par le général Joubert: le Directeur Sieyès espérait qu'il remporterait en Italie une grande victoire qui lui permettrait, à son retour en France, d'opérer le coup d'état qu'il méditait, et, pour lequel, il lui fallait un « sabre ». Mais Joubert fut battu, et tué à Novi, le 15 août.

Le Directoire ligure, à la suite de cette défaite, se divisa. Certains de ses membres songeaient à rétablir l'« ancien régime » et s'appuyaient sur une « cinquième colonne » de plus en plus nombreuse. C'est dans cet état d'esprit qu'on apprit le retour de Bonaparte en France, puis le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799). Le général Miollis qui commandait les troupes françaises de Gênes, décida, pour détruire la « réaction » d'imiter Bonaparte et de réaliser un « 18 brumaire ligure ». Le coup d'état eut lieu le 7 décembre 1799. Le Directoire ligure fut destitué et remplacé par une « commission de gouvernement » de neuf membres (i novemviri) attachés à la France. Parmi ceux-ci figurait Luigi Corvetto qui, plus tard fera une carrière de fonctionnaire français, et deviendra même ministre des finances de la France, sous la Restauration, de 1815 à 1818. Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1799, un certain nombre de Gênois, réputés « aristocrates » avaient été arrêtés.

Le général Championnet, successeur de Joubert, à la tête de l'armée d'Italie, n'avait pu, malgré quelques succès, empêcher les Autrichiens de se rapprocher de Gênes. Il mourut le 9 janvier 1800. Bonaparte fit nommer à sa place son ancien subordonné Masséna, qui avait remporté en septembre 1799 de grandes victoires sur les Austro-Russes, autour de Zurich. Malgré le siège, qui se resserrait, Masséna put entrer dans Gênes le 9 février 1799. Il devint aussitôt l'âme de la défense. Il réorganisa les troupes françaises, forma des bataillons de volontaires gênois, arma la garde nationale, augmenta la flotte de guerre ligure. Antonino Ronco a raconté en détail toutes les péripéties du long et tragique siège de Gênes. On se reportera à son ouvrage. Rappelons, toutefois que l'action de Masséna ne fut pas uniquement militaire. Il dut lutter contre la rareté des vivres, la hausse des prix, et leur conséquence iné-

vitable, le « marché noir ». Il eut à faire face à une « fièvre épidémique » terrible (typhus ou fièvre typhoïde?) qui causa plus de 8.000 morts parmi les civils et les militaires.

Le 5 avril 1800, les Autrichiens commencèrent leur offensive. Ils coupèrent la route de Savone pendant que la flotte britannique bloquait étroitement le port. Gênes était complètement isolée de la France, alors que 120.000 réfugiés étaient venus s'abriter dans ses murs. Ce fut la famine. Plus de 10.000 personnes moururent de faim.

Bonaparte avait assigné comme objectif prioritaire à la campagne de 1800 la libération de Gênes. Du 15 au 20 mai, son armée franchissait les Alpes par les cols des Grand et Petit Saint-Bernard. Les Autrichiens, sentant la menace, voulaient s'emparer de Gênes avant l'arrivée de Bonaparte. Effectivement, à bout de vivres et de munitions, Masséna capitulait le 4 juin dans des conditions honorables. Les troupes françaises pouvaient rentrer en Provence par la route avec leurs armes et bagages. Elles n'avaient pas encore toutes quitté Gênes lorsque dix jours plus tard, le 14 juin Bonaparte remportait sur les Autrichiens, la victoire éclatante de Marengo. Le 19 juin les troupes françaises réoccupaient Gênes.

Bonaparte était décidé à ne pas rétablir, plus en Ligurie qu'en Cisalpine, les constitutions de 1797, inspirées du modèle français qu'il avait lui-même aboli à Paris. Toutefois il ne savait pas très bien quelle constitution nouvelle donner à ces républiques. En ce qui concerne la Ligurie, il confia une mission d'information et de décision au général Dejean, officier du génie, conseiller d'Etat depuis la création de ce Grand corps, en décembre 1799. Dejean nomma, à Gênes, un gouvernement provisoire composé d'une commission extraordinaire de sept membres et d'une consultà de trente personnes. Ces deux organismes étaient, d'ailleurs, étroitement dépendants du gouvernement français. Mais il s'agissait d'un régime provisoire.

Pour donner à la Ligurie son statut définitif, Bonaparte dépêcha à Gênes son ancien protecteur, ancien commissaire du Directoire auprès de son armée, en 1796, Saliceti. Depuis 1796, Saliceti était resté lié avec les jacobins ligures. Il avait joué un rôle dans la création de la république ligure, le 7 juin 1797. De retour à Paris, en 1797-1798, il rencontrait tous

les les jours l'ambassadeur de la république ligure en France. A la fin de 1798, il était de nouveau à Gênes, chargé d'une mission mystérieuse: nous ne possédons pas de biographie de Saliceti, et bien des aspects de sa vie restent inexpliqués. En 1799, il se montra hostile au coup d'état du 18 brumaire et fut impliqué l'année suivante, dans le complot d'Arena contre le Premier Consul, mais alors qu'Arena était condamné à mort et guillotiné, Saliceti, par ordre de Bonaparte, qui n'oubliait pas son ancien ami, fut mis hors de cause. En décembre 1801, le Premier Consul le nomma commissaire extraordinaire à Lucques. Il y resta jusqu'en 1802, le temps de faire adopter, par ce petit état une constitution inspirée par la constitution française de l'an VIII. Saliceti passa ensuite à l'île d'Elbe pour y inspecter l'exploitation des mines de fer, et, en mai 1802 il fut nommé ministre plénipotentiaire de France dans la république ligure avec la mission de lui donner une nouvelle constitution, de type brumairien, et, si possible d'obtenir qu'elle demande son annexion à la France.

En moins de deux mois, la nouvelle constitution ligure était rédigée. Elle s'inspirait moins de la constitution française de l'an VIII que de la constitution de la république italienne qui avait été votée le 25 janvier précédent par la Consultà de Lyon. En effet, les citoyens devaient élire trois collèges électoraux, celui des propriétaires (dont la fortune dépassait 120.000 lires, et était, pour les trois quarts, constituée en biens fonciers), celui des commerçants et celui des « savants » ou, du moins des intellectuels. Ces collèges élisaient une Consulta nazionale ou Assemblée législative, laquelle nommait neuf procurateurs chargés d'examiner les lois avant leur discussion: ces procurateurs étaient, en Ligurie, l'équivalent du Conseil d'Etat français. Il existait, en outre, un Sénat dont les trente premiers membres furent nommés par Bonaparte, et qui devait, ensuite, se recruter par cooptation. Enfin le pouvoir exécutif était confié à un *Magistrato supremo* de neuf membres présidé par un doge.

Comme la constitution de 1797, celle de 1802, reconaissait le catholicisme pour religion d'Etat, et un article 14, déclarait, comme en 1797: « Le peuple ligure honore et protège le commerce. Il sera établi à Gênes un arsenal maritime ».

L'application de cette constitution fut difficile. Elle suscita de multiples conflits: entre Sénat et Magistrato supremo; entre « Gênois » (les partisan de l'ancienne république de Gênes) et « unitaires » (qui désiraient l'union à la république italienne et l'extension de celle-ci à toute l'Italie); entre francophiles (qui admettaient la tutelle française) et anglo-austrophiles (qui estimaient que seule la victoire de l'Angleterre et de l'Autriche, en rendant la liberté à la navigation maritime, restituerait sa prospérité à la Ligurie). Cette derniére tension s'accrut avec la reprise, en 1803, de la guerre contre l'Angleterre: le blocus britannique fut rétabli, le commerce maritime devint de plus en plus difficile et la crise économique s'aggrava. Le 4 février 1804, Bonaparte ordonna la levée de 4.000 matelots pour armer l'expédition qu'il préparait contre l'Angleterre. Le mécontentement contre la nouveau régime, et contre la France qui l'avait imposé s'accrut. L'interruption du commerce maritime ne fut pas compensée par un accroissement du commerce par voie de terre. La route de la corniche n'existait pas encore, les routes vers le Piémont (c'est-à-dire vers la France, car le Piémont lui avait été annexé le 11 septembre 1804) étaient médiocres, et d'ailleurs barrées par les lignes de douane. En présence de cette situation, Saliceti écrit: « Ou il faut que la république de Gênes puisse obtenir d'être agrégée à l'Empire français, ou qu'on lui laisse la possibilité de soutenir la concurrence de Trieste, Venise, Livourne ».

En mai 1805, Napoléon se rendit à Milan pour se faire recconaître roi d'Italie et y ceindre la « couronne de fer » des rois lombards. Le doge et plusieurs sénateurs gênois étaient partis dans la capitale italienne pour y saluer le nouveau souverain. Saliceti profita de leur absence pour faire adopter, par surprise, au Sénat, la motion suivante:

« Convaincu qu'une indépendance manquant de force et des moyens de protéger le commerce, seule ressource de la prospérité de l'Etat, est inutile à la Ligurie [...].

Que le seul moyen de rétablir le commerce, de réacquèrir des droits et privilèges, de supprimer les obstacles des barrières, et de partager avec le commerce français les avantages immenses que la paix ne peut manquer d'assurer, serait une *réunion à la Nation française* ».

En conséquence de quoi, la république ligure sollicitait cette réunion, mais à condition:

— que le port franc soit maintenu,
— que les contributions soient modérées,
— que la conscription soit limitée aux seuls matelots
— que la ligne de douane entre la république et la France soit abolie.

La demande officielle d'annexion fut présentée à l'Empereur le 4 juin 1805. Il l'accepta en déclarant qu'elle était la conséquence inévitable de la politique britannique qui entravait la liberté des mers.

L'annexion de la république ligure à la France mit au désespoir les unitaires italiens, déjà furieux de l'annexion du Piémont. Ils voyaient s'écrouler leur rêve d'unification rapide de l'Italie. Quant aux puissances européennes, elles protestèrent, comme elles l'avaient fait lors de l'annexion du Piémont. Mais quelle valeur pouvaient avoir leurs protestations! Six mois plus tard, la victoire d'Austerlitz faisait de Napoléon le maître de l'Europe.

III - *Les départements ligures de l'Empire français.*

Napoléon envoya à Gênes le ministre français de l'Intérieur, Champagny, pour réaliser, dans les faits, l'annexion à la France. Champagny divisa la Ligurie en trois départements: Montenotte, chef-lieu Savone; Gênes, chef-lieu Gênes, et Apennins, chef-lieu Chiavari. Une Cour d'appel et une Préfecture maritime furent établies à Gênes. La ligne de douanes, qui séparait la Ligurie de la France, fut abolie les Gênois captifs des barbaresques furent rachetés.

Ces mesures ne rendirent pas la prospérité à Gênes. Le blocus anglais empêchait tout trafic maritime important. Le maintien du port franc et le tranfert de l'arsenal maritime à La Spezia, en 1806, n'accrurent pas le trafic. Le blocus continental, appliqué avec rigueur, dès 1806, entraina une diminution encore plus marquée du commerce maritime. Le « port franc » devint inutile, tous les ports de la Ligurie languirent dans l'inactivité la plus totale. Les réclamations des commerçants gênois affluèrent à Paris. En 1810, Napoléon autorisa la

constitution, à Gênes, d'entrepôts de denrées coloniales destinées à la réexportation (comme il l'avait fait à Livourne et à Ancone), mais il précisa que toutes les marchandises anglaises saisies devaient être brûlées, ce qui excita le mécontentement populaire. Pourtant ces marchandises anglaises, stockées dans l'île de Malte finissaient par entrer en contrebande, mais en petites quantités.

Par ailleurs le développement de l'industrie textile dans le royaume d'Italie se fit au détriment des départements ligures qui en achetèrent les productions, tandis que les industries locales, vétustes, périclitaient.

A partir de 1812 le gouvernement français accorda à des commerçants ligures quelques *licences* de commerce avec la Grande - Bretagne, à condition que les échanges fussent équilibrés, c'est-à-dire n'entraînassent aucune sortie d'or ou de devises. En 1813-14 le nombre des licences accordées augmenta, mais il était trop trad. Tous les commerçants ligures avaient rejoint le camp des ennemis de Napoléon.

Le commerce par voie de terre n'aurait-il pas pu remplacer le commerce maritime? Napoléon tenta de lui donner de l'importance en améliorant les liaisons routières entre Gênes et l'Europe continentale. En 1810, la route du Simplon était terminée, elle reliait Gênes à Paris par Milan, le col du Simplon, le Valais, Lausanne et Genéve. La même année, la route du Mont-Cenis fut ouverte, c'était une nouvelle liaison vers Paris, par Turin et Chambéry. Mais les laisons entre Gênes, la France méridionale et la péninsule ibérique restaient précaires et médiocres. La route du Mont-Genèvre qui aurait permis de gagner Toulouse et l'Espagne par Turin puis la vallée de la Durance était commencée, non terminée. Il en était de même de la route de la « corniche » méditerranéenne qui devait comporter de nombreux ponts, galeries et tunnels.

L'assouplissement du régime douanier de l'Empire français permit une légère augmentation du commerce par terre avec le royaume d'Italie: les droits de douane furent réduits de moitié sur les objets transitant entre la France (dont la Ligurie faisait partie) et le royaume. Par ailleurs il fut interdit d'importer en France les cotonnades italiennes, alors que les toiles, velours, draps, tissus de laine et de soie français étaient

admis en exclusivité dans le royaume d'Italie. Mais le commerce de transit entre l'Orient et l'Europe continentale, qui aurait pu se faire, en partie, par les ports ligures, passait par les grands fleuves, plus sûrs, le Danube et le Rhin, ou par les ports de Trieste ou de Venise, puis la route du Simplon. Ainsi, la vie économique des trois départements ligures resta-t-elle stagnante, sous l'Empire, comme d'ailleurs celle des départements provençaux ou languedociens.

La vie politique, elle aussi resta morne, en comparaison de ce qu'elle était sous la République ligure. Au lieu de la vingtaine de journaux qui parurent à Gênes de 1797 à 1799, on n'en compte plus que deux sous l'Empire, la *Gazzetta di Genova* qui poursuit son existence, mais devient bilingue, et le *Journal de Gênes*, entièrement en français. Le problème des langues prit d'ailleurs une grande importance. Le gouvernement de Napoléon s'efforça de diffuser le français. Depuis le 13 juin 1803, c'est-à-dire dès avant l'annexion officielle, tous les actes publics devaient être rédigés en français. Les codes français et les réglements militaires français furent introduits.

C'est aussi pour diffuser la langue que le gouvernement impérial entreprit un gros effort dans le domaine de l'enseignement. Avant 1796, il n'existait pas d'Université à Gênes, seul un collège distribuait un enseignement à la fois secondaire et supérieur. Napoléon créa l'Université de Gênes, qui fut mieux organisée que la plupart des universités de la vieille France, puisqu'elle comprit, dés le début, quatre facultés: Médecine, Lettres, Sciences et Droit. Mais aucune de ces facultés n'était très prospère. La plus importante, dès le début, fut la faculté de médecine où enseignait le père de Mazzini: elle comtait une cinquantaine d'étudiants. Puis venaient les facultés des Sciences et de Droit, avec, chacune, une quarantaine d'étudiants, enfin les Lettres qui n'en dénombraient que vingt. Des lycées préparaient au baccalauréat que délivraient les facultés des Lettres et des Sciences. Le lycée de Gênes comptait, en 1812, 136 élèves, ce qui était honorable puisque la même année, le lycée de Bordeaux n'en possédait que 130. Le lycée de Casale-Monferrato préparait aux grandes écoles, Polytechnique et Saint-Cyr. Les collèges étaient assez nombreux, il y en avait par exemple un à Ceva, avec 87 élèves en 1812. Il faut

ajouter à ces lycées et collèges les établissement écclésiastiques, dans le département de Montenotte c'étaient les anciennes « écoles de charité ». Dans tous ces établissement on enseignait avant tout la langue française. Le premier recteur de l'Académie de Gênes Nicola Grillo Cattaneo démissionna en 1808, pour protester contre les excès de la « francisation ». René Boudard a étudié dans le détail les enseignements supérieur et secondaire dans l'Académie de Gênes, de 1805 à 1814: on se reportera à son excellent ouvrage. Reste à savoir si les programmes français et les méthodes utilisées pour les enseigner eurent une influence sur la jeunesse gênoise qui atteignit l'âge d'homme aprés 1814.

Le grand évènement qui a marqué la Ligurie de 1809 à 1812 a été la captivité du pape Pie VII à Savone. Dès 1805 les relations s'étaient tendues entre le pape et Napoléon: l'Empereur l'accusa alors d'avoir souhaité la victoire des coalisés sur la France. A partir de cette date, les rapport entre l'Empereur et le pape ne cessèrent de se dégrader. Le 6 juillet 1809, Napoléon fit arrêter Pie VII et ordonna de le tranférer à Savone: Il devait y rester captif jusqu'au 9 juin 1812, date à laquelle l'Empereur le fit venir à Fontainebleau. Nous ne parlerons pas de cette captivité du pape à Savone, parce qu'elle est remarquablement traitée dans ce colloque, par Mgr Lorenzo Vivaldo et par le Professeur Bernard Plongeron. Pas davantage ne traiterons-nous de l'administration du département de Montenotte par préfet Chabrol. On se reportera sur ce sujet aux communications des professeur René Boudard et Jean Tulard.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'écroulement de l'Empire et le sort des trois départements ligures. La d'ésastreuse retraite de Russie est, on le sait, à l'origine de la chute de Napoléon. En quittant à la hâte son armée, à la nouvelle de la conspiration du général Malet, le 18 décembre 1812, Napoléon laissa le commandement de ce qui restait de troupes à son beau-frère, Joachim Murat, roi de Naples. Mais celui-ci sentant la partie perdue, et voulant à tout prix conserver son trône rentra rapidement en Italie, tout en négociant avec l'Autriche. Seul le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, continua à résister aux Autrichiens. Mais en janvier 1814, les troupes d'Eugène étaient menacées au nord par les Autrichiens, au sud par

les forces de Murat qui s'étaient jointes aux coalisés. Il dut s'enfermer dans Mantoue pendant que le général autrichien Bellegarde proclamait officiellement la restauration des anciens gouvernements en Italie du nord, et que des contingents anglais débarquaient sur la côte ligure. Le 20 avril 1814, les Anglais entraient à Gênes, où, depuis trois jours, on connaissait l'abdication de Napoléon.

Le Congrès de la paix qui se réunit à Vienne à partir de septembre 1814 devait reconstruire l'Europe sur la base du rétablissement de la « légitimité ». Il aurait donc dû restaurer la vieille république de Gênes de même que celle de Venise. Or il n'en fut rien. Les trois départements ligures furent annexés au royaume de Piémont-Sardaigne, sous le sceptre de Victor-Emmanuel Ier. Ils devaient le rester jusqu'à leur fusion, en 1860, dans le Royaume d'Italie, enfin, à peu prés unifié.

Des dix-sept ans de domination française indirecte ou directe en Ligurie, que restait-il en 1814? Peut-être le souvenir des combats pour plus d'égalité et davantage de liberté. On peut se demander, en tout cas, si ce ne sont pas ces souvenirs de jeunesse qui ont produit des hommes tels que Mazzini, né à Gênes en 1805, ou Garibildi, né à Nice en 1807, mais qui avait passé une patrie de sa jeunesse à Gênes, qui ont dicté à ces hommes leurs idéaux de liberté, d'égalité, de justice et pour l'Italie, d'indépendance et d'unité?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

On trouvera une bibliographie de la Ligurie, à l'époque révolutionnaire et impériale (livres publiés jusqu'en 1963) dans l'article de DANILO VENERUSO, *Genova e la Liguria del* 1715 *al* 1815, dans la « Rassegna storica del Risorgimento italiano », 1963, pp. 33-56 et 275.

Mais les ouvrages essentiels sont les suivants:

GIUSEPPE COLUCCI, *La Repubblica di Genova e la Rivoluzione francese*, Roma 1902;

PIETRO NURRA, *Genova nel Risorgimento*, Milano 1948;

ARTURO COLETTI, *La chiesa durante la Repubblica ligure*, Genova 1950;

RENE' BOUDARD, *Gênes et la France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle* (1748-1797), Paris 1962;

ID., *L'organisation de l'Université et de l'enseignement secondaire dans l'Académie impériale de Gênes entre* 1805 *et* 1814, *Paris* 1962;

PIA ONNIS-ROSA, *Filippo Buonarroti e altri studi*, Roma 1971;
GIOVANNI ASSERETO, *La repubblica ligure. Lotte politiche e problemi finanziari*, 1797-1799, Torino 1975;
LEO MORABITO, *Il giornalismo giacobino genovese*, 1797-1799, Torino 1973;
ANTONINO RONCO, *La Marsigliese in Liguria*, Genova 1973;
ID., *L'assedio di Genova* : 1800, Genova 1976;
ID., *Filippo Buonarroti e la rivoluzione in Liguria*, Genova 1982.

Il nous manque une bonne biographie de Saliceti et des études sur les banque gènoises pendant la période révolutionnaire et impériale.

VITTORIO E. GIUNTELLA

GIACOBINI E GIACOBINISMO IN LIGURIA E IN ITALIA

Non posso, evidentemente, e non solo per ragioni di tempo, pretendere di tracciare un quadro esaustivo del « giacobinismo » ligure [1].

Mi limito a cercare di identificarlo all'interno del contemporaneo giacobinismo italiano. E, nel cercare la peculiarità del « giacobinismo » ligure, il mio discorso rischia di essere frammentario e non organico e, perciò in qualche modo arbitrario, come una dissezione nei confronti di un corpo vivente. Credo, però, che questa arbitraria dissezione possa aiutarmi a uscire dal tranello di una frettolosa rievocazione e faciliti, attraverso la sottolineatura di alcune caratteristiche peculiari, la identificazione, di cui parlavo.

Mi scuso se dovrò molto spesso fermarmi alle soglie di grossi problemi ancora non risolti e per i quali io non posso far altro che indicare l'importanza, sperando che gli studiosi qui presenti possano aiutarmi a capirli meglio e i più giovani possano trarre incitamento ad andare oltre.

Nel sommario della relazione ho cercato di avanzare alcuni di questi interrogativi, che non hanno trovato risposta; interrogativi, che del resto, già aveva posti con chiarezza Da-

[1] Uso il termine « giacobino » nel senso tradizionale di partigiano dei francesi, anche se mi rendo conto di quanto vi sia di impreciso e di equivoco in un epiteto dispregiativo adoperato da avversari. In proposito rimando alla parte introduttiva del mio contributo alla *Bibliografia dell'età del Risorgmento in onore di Alberto M. Ghisalberti*, Firenze 1971, pp. 79-118.

nilo Veneruso in un fondamentale saggio storiografico sulla Liguria settecentesca, apparso alcuni anni fa nella « Rassegna storica del Risorgimento »[2]. In questo suo saggio il Veneruso parlava di una sorta di « mito » giansenista, « che non trova vera corrispondenza nei fatti », a proposito di una interpretazione della Repubblica ligure, che ha esagerato l'importanza e l'incidenza effettiva del movimento giansenistico, facendone, come egli scrive, « il principale sostegno, anzi il perno e il fondamento della politica della Repubblica democratica ». Sia che si volesse con ciò continuare una polemica contemporanea contro la Ligure (come ancora nel 1950 faceva il Colletti)[3], sia che si volesse cogliere più obiettivamente l'apporto dei giansenisti liguri (o quanto meno rivedere le accuse), come ha fatto il p. Cassiano da Langasco[4]. Per non parlare dell'antica tesi del Rota (e di qualche suo tardo epigone), che alla ricerca di precursori del cattolicesimo liberale dell'Ottocento, credeva di poterli trovare nel cattolicesimo democratico della fine del Settecento, ma soltanto (o per lo più) in quello di marca giansenistica[5].

Oltre un quarantennio fa Ernesto Codignola, raccogliendo i carteggi dei giansenisti liguri e premettendovi un grosso saggio introduttivo ne valutava più correttamente l'apporto all'esperimento democratico. Rifiutava, cioè, per la Ligure lo appellativo di « Repubblica giansenista », chiarendo le incer-

---

[2] D. Veneruso, *Genova e la Liguria dal* 1700 *al* 1815, in « Rassegna storica del Risorgimento », 1963, pp. 33-56. Ivi gli studi più importanti sul periodo rivoluzionario. In particolare per Savona e il suo territorio deve essere ricordato I. Scovazzi, *Alberi e croci. Sette anni di storia sabazia.* (1794-1800), in « Atti della Società savonese di storia patria », 1957, pp. 7-129.

[3] A. Colletti, *La Chiesa durante la Repubblica ligure*, Genova 1950.

[4] Il p. Cassiano da Langasco (*Un esperimento di politica giansenista? La Repubblica ligure.* 1797-1800, in *Nuove ricerche storiche sul giansenismo*, Roma, 1954, pp. 211-229) tende a ridurre quello che chiama « l'ultimo e più clamoroso episodio della ingerenza giansenista nelle faccende politico-religiose della città » a una collaborazione con i giacobini frutto di circostanze più che di convinzione, « più insipiente che perversa ». I giansenisti, « come una parte dei loro coetanei, si "aggiustarono la coccarda", a seconda del vento che spirava ». (ivi, p. 228).

[5] E. Rota, *Il giansenismo in Lombardia e i problemi del Risorgimento italiano*, in *Raccolta di scritti storici in onore del prof. Giacinto Romano*, Pavia 1907, pp. 363-626. Si deve, però, tener conto della successiva parziale revisione della sua tesi nel più tardo scritto *L'antigiansenismo nel Risorgimento*, in « Nuova Rivista storica », 1951, pp. 477-483.

tezze, le ambiguità, le contraddizioni, le diverse sfumature della partecipazione dei giansenisti liguri, spesso anche in polemica con quelli di altre regioni [6]. Il Codignola non mancava però, di dare un grande risalto alla figura del Degola e al suo tentativo di sospingere il governo democratico ligure sulla via di una « costituzione civile del clero » di tipo francese; in altre parole, di una riforma religiosa promossa dall'autorità civile, secondo le aspirazioni non celate dei giansenisti italiani fin dai tempi della loro collaborazione con i principi assoluti. Le pagine, che il Codignola dedica a Eustachio Degola, sono larghe di apprezzamenti positivi e di riconoscimenti della dignità e della purezza del suo tentativo. Non si nasconde, però, l'insuccesso del suo sforzo di fronte alle resistenze dei moderati e dei radicali, che muovevano da opposte sponde contro un impegno religioso della Repubblica. Ancora più nettamente Danilo Veneruso nega che i giansenisti liguri, anche all'altezza di un Degola, o di un Solari, abbiano potuto incidere sul nuovo corso politico. Nonostante le illusioni, che possano avere avuto, « la loro forza e la loro capacità di far presa sui dirigenti rivoluzionari fu sempre minima per non dire quasi inesistente » [7]. Questo giudizio è, secondo me, fondato per quel che riguarda la reale efficacia della politica dei giansenisti liguri durante la Repubblica democratica.

Quello che li univa era un'accesa polemica antigesuitica e anticuriale (e in particolare contro l'arcivescovo Lercari) e la speranza della riforma ecclesiastica, speranza, che aveva placato in essi la paura della rivoluzione giacobina (che nel Solari era durata a lungo) e della invasione francese. Certo erano uomini (come nota Carmelo Caristia per Benedetto Solari) [8] lontanissimi dalla mentalità rivoluzionaria e illuminista. Lo mostrano chiaramente anche i limiti e gli equivoci della loro posizione cattolico-democratica. Vincenzo Palmieri, che è

---

[6] E. Codignola, *Carteggi di giansenisti liguri*, Firenze 1941-1942.

[7] D. Veneruso, *Genova* cit., p. 50. Il giudizio sulla scarsa incidenza dei giansenisti liguri all'interno della repubblica è esatto. In fondo la maggiore eco la ebbero all'esterno, suscitando reazioni positive o negative, ma sempre molto vivaci.

[8] C. Caristia, *Riflessi politici del giansenismo italiano*, Napoli 1965, p. 167.

l'unico a contribuire alla accesa polemica con il volume *La libertà e la legge*[9], espone con grande chiarezza le sue obiezioni rispetto alla indiscriminata tolleranza di ogni culto (il confine della tolleranza *civile* è, per lui, l'autoconservazione della società) e alla illimitata libertà di stampa e di pensiero. Quando scrive: « La democrazia non vi farà eguali né liberi, se non sarete virtuosi » ha forse presente la celebre Omelia del card. Barnaba Chiaramonti[10].

E' indubbio, però, che l'adesione dei giansenisti liguri destò una eco molto vasta, in gran parte sfavorevole anche in alcuni dei giansenisti italiani, Carmelo Caristia parla di una cooperazione « attiva, continua, consapevole, che non si limitò al campo teorico, ma si estese alla vita di ogni giorno »[11]. Si trattava di un gruppo di giansenisti molto noti, come Degola, Palmieri, Molinelli, Carrega; di molti scolopi, tra i quali Scribanis e Masucco. L'adesione del vescovo di Noli, Benedetto Solari, che entrò nella Commissione incaricata del progetto di costituzione, fece scalpore. Il gruppo non è omogeneo, neppure dotrinalmente. Solari, per sua stessa ammissione, non si è mai interessato né a Giansenio, né ad Arnauld; non ha cioè interesse per la controversia teologica suscitata dal giansenismo. Ha seguito, invece, con ammirazione il Sinodo pistoiese e spera che la democratizzazione ne renda possibile l'attuazione, almeno in alcuni dei suoi canoni, nella Liguria[12]. Ma

---

[9] V. PALMIERI (sotto lo pseud. di Niceta Tirio), *La libertà e la legge considerate nella libertà delle opinioni e nella tolleranza dei culti religiosi*, Genova 1798.

[10] Ivi, p. xi. Il futuro Pio VII aveva detto: « Avvi una vana e carnale libertà, di cui l'uomo si abusa peccando. A questa allude l'Apostolo S. Pietro nella sua prima lettera con quelle parole « quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiae libertatem » (B. CHIARAMONTI, *Omelia del cittadino cardinale Chiaramonti vescovo di Imola diretta al popolo della sua diocesi nella Repubblica Cisalpina nel giorno del Santissimo Natale l'anno MDCCXCVII*, Imola a. VI, p. vii.

[11] C. CARISTIA, *Riflessi* cit., p. 162.

[12] Non si è però abbastanza riflettuto sulle esitazioni che il Solari manifesta al Degola anche riguardo l'agognata riforma, almeno nei calamitosi tempi attraversati. In una lettera al Degola del 23 maggio 1798 le sue perplessità sono manifestate con molta chiarezza: « La riforma del clero e degli abusi che sono nella Chiesa è da parecchi di cotesti sacerdoti vostri amici creduta il gran mezzo per opporre un argine a tanta inondazione dell'empietà.

Questa riforma è senza dubbio in sé stessa degna del desiderio e dei voti d'ogni buon fedele. Ma io temo troppo che chi è impegnato

anche gli altri (o per lo meno molti degli altri) non si potevano dire, come nota il Codignola, « schietti discepoli di Portoreale » [13]. La pattuglia giansenista continuò a propugnare tanto per i laici, che per gli ecclesiastici, l'esigenza primaria di una moralità più rigida e più profonda opponendosi al lassismo, che serpeggiava nel clero filofrancese, mentre gli « Annali politico-ecclesiastici » ne combattevano le tendenze anticelibatarie e l'abbandono delle distinzioni ecclesiastiche [14].

Gli « Annali », fondati dal Degola, hanno il merito di aver precisato con grande chiarezza la impossibilità per dei seguaci di Giansenio di condividere l'ottimismo dei democratici circa

---

a promoverla traveda nei mezzi, la spinga con importuna sollecitudine e con indiscrezione. Tentata e procurata per questa via non riuscirà, ma seguiranno invece disordini che faran soffrire alla sposa di Gesù Cristo terribili convulsioni. E' per questa ragionevole apprensione che io non entro a parte de consigli di chi presentemeente pressa la riforma ». (in P. SAVIO, *Devozione di Mg.r Adeodato Turchi alla Santa Sede. Testo e DCLXXVII documenti sul giansenismo italiano ed estero*, Roma 1938, pp. 828-829). Sul Solari si veda l'interessante profilo, documentato su quel che è restato di lui nell'archivio della diocesi di Noli, che ne ha tracciato L. VIVALDO, *Memorie nolesi di mons. Benedetto Solari. Contributo alla storia del giansenismo ligure*, in « Atti della Deputazione savonese di storia patria », 1944, pp. 61-123.

[13] E. CODIGNOLA, *Carteggi* cit., p. CXIX.

[14] « Annali politico-ecclesiastici » (dal 1798: « Annali ecclesiastici »). Leo Morabito (*Il giornalismo giacobino genovese*. 1797-1799, Torino 1973) dà notizie preziose sulle vicende del periodico. Per una valutazione della sua linea religiosa e politica è necessario tener presenti soprattutto i citati volumi di E. Codignola e C. Caristia e, inoltre, E. PASSERIN D'ENTREVES, *La politica dei giansenisti italiani nell'ultimo Settecento*, in « Quaderni di cultura e storia sociale », 1952, 1953, 1954. Quanto alla loro diffusione il Caristia ritiene che gli « Annali » avessero lettori ed associati in un ristretto numero di parroci e di ecclesiastici, ma che non fosse penetrato nel ceto laico della nuova repubblica. (*Riflessi* cit., p. 189). Anche all'interno del gruppetto dei giansenisti liguri, dice il Caristia, si ebbero dissensi. Il Palmieri, il quale, a detta del Codignola, sarebbe stato inutilmente officiato per la direzione del periodico, lo avrebbe voluto più moderato e più ecclesiastico. (*Riflessi* cit., p. CXLVII). Una « radicale divergenza » segnala il Codignola anche del Molinelli, almeno sul progetto di legge sulle cause matrimoniali. (ivi, pp. CLXXXVI-CLXXXVII). L'unica funzione che gli « Annali » avrebbero avuto sarebbe stata quella di cattedra e di pulpito per il Degola. Questo pessimistico giudizio del Caristia (*Riflessi* cit., pp. 189-190) può essere accolto solo in parte, ma certo sottolinea la preponderanza che il Degola vi ebbe. Codignola ritiene che il Degola, con la sua « occulta onnipresenza » sia stato « il burattinaio » che teneva i fili della politica ecclesiastica della repubblica. ma gli esecutori « o andavano al di là o rimanevano al di qua del segno cui mirava il burattinaio ». (op. cit., p. CXXIV).

la possibilità dell'uomo (per essi irrimediabilmente ferito dalla colpa) di contribuire al progresso e anche solo di scegliere liberamente: « Non solo l'autorità sovrana viene da Dio ed è da lui comunicata a quei che ne fanno le sue veci, e sono suoi ministri, ma le stesse elezioni dipendono da lui in maniera che sono sempre quel ch'egli vuole, essendo egli il padrone della volontà degli uomini più di quello che lo siano gli uomini stessi. Egli vuole bensì che le elezioni si facciano dagli uomini liberamente ... ma questo non toglie, che non si eleggano sempre quei ch'egli aveva eletti prima o buoni o tristi secondo le mire che ha sul suo popolo, o di misericordia o di giustizia » [15].

Non insisto anche in questa occasione nel sottolineare come nello schieramento cattolico democratico siano in una posizione più sincera, più aperta e anche più progressiva i non giansenisti [16]. Resta, però il fatto che, come ho detto, la partecipazione dei giansenisti liguri allo schieramento cattolico democratico del triennio 1796-1799 fu la più clamorosa e, a lungo, la meglio conosciuta dalla storiografia, specie di quella che nel pieno ottocento e nei primi anni del secolo successivo andava alla ricerca di filoni cattolici antitemporalisti da contrapporre all'intransigentismo dei più.

Il cospicuo intervento dei giansenisti non provocò solo la reazione degli avversari della repubblica, dei reazionari, o della curia. Il « Monitore ligure » scriveva, a proposito della insonne attività di Eustachio Degola. « Par d'esser al Paraguai, dove governano i frati gesuiti » [16 bis]. In altre parole, anche in campo moderato si teme una confusione tra sacro e profano e in questo senso si interpretano anche le saggie parole, con le quali il Degola annunciava nel giugno del 1797 il programma degli « Annali politico-ecclesiastici »: « E' inconsistente e fallace ogni distinzione tra l'attività del credente e quella del cittadino, che, invece, devono essere in una unità armonica. Le massime dell'Evangelo sono atte a fondare e sorreggere

---

[15] « Annali politico-ecclesiastici », 11 novembre 1797.

[16] Rimando, in proposito, al mio contributo *Il cattolicesimo democratico nel triennio « giacobino »*, in *Cattolicesimo e lumi nel Settecento italiano*, Padova 1982, pp. 267-294.

[16 bis] Ved. E CODIGNOLA, *Carteggi* cit., p. CXCV.

una democrazia »[17]. Parole saggie, ma che a qualcuno rinfocolavano il timore di una « clericalizzazione » della repubblica. Per esempio a Gottardo Solari, presidente della Commissione legislativa incaricata di redigere il progetto di Costituzione. Giacomo Assereto scrive di Gottardo Solari che « aveva più degli altri una chiara visione dello Stato liberale e laico » e che, perciò, « si opponeva a qualunque nostalgia clericale »[18]. Il giudizio, a parte la possibile distorsione di termini, che solo successivamente assumeranno un significato preciso, mi sembra giusto. Gottardo Solari teme una intrusione « clericale » nel governo della repubblica, giansenista, o reazionaria che sia, e, perciò, con molti opuscoli pubblicati anonimi, o con diversi pseudonimi, interviene nell'acceso dibattito sul progetto di costituzione contro la confessionalità dello Stato e a favore della distinzione tra la Chiesa e lo Stato. Forse qualche « nostalgia » ce l'ha anche lui, ma è per lo Stato regalista.

Su una posizione nettamente antagonista nei confronti dei giansenisti e dei moderati, alla Solari, troviamo anche in seno alla stessa commissione (sebbene in netta minoranza) i radicali, per i quali la rivoluzione politica è inscindibile da una rivoluzione religiosa, bene al di là del riformismo di marca giansenistica. La opposizione al primo progetto costituzionale fu caratterizzata proprio dalla questione religiosa, alla quale non si rimediò con il tentativo di compromesso propugnato da Gottardo Solari. Come nota l'Assereto per una volta si trovarono insieme, se pur non concordi, giansenisti e antigiansenisti[19]. Nel suo *Ragionamento cattolico-politico sul mezzo di conservare la democrazia* (Genova 1797) l'ex gesuita Gandolfi, con lo pseudonimo di P. Giusti, sosteneva che il carattere dominante della Religione cattolica doveva informare la Costituzione ligure e si spingeva fino a richiedere che si vietasse l'accesso alla vita politica per chiunque non la professasse, includendo negli « elementi eterogenei germinatori di discordia » anche i giansenisti[20]. Il Degola, negli « Annali » del 27

---

[17] *Ibidem.*

[18] G. Assereto, *La Repubblica ligure. Lotte politiche e problemi finanziari.* 1797-1799, Torino 1975, p. 85.

[19] ivi, p. 88.

[20] C. Caristia, *Riflessi* cit., p. 175. Gli « Annali » contrattaccarono

gennaio 1798 sosteneva, dal canto suo, che la pluralità dei culti andava bene in una nazione divisa, « non in una Nazione la quale ha avuto giammai altra Religione, fuorché la Cattolica, e dà a conoscere che non ne vuole altra ». Condannava, perciò, l'operato della commissione legislativa, che, secondo lui, aveva, contravvenuto agli articoli della convenzione di Mombello [21].

Ma la polemica non si arrestò al piano della disputa teologica e guadagnò le masse, sfociando nell'aperta rivolta, che anche in Liguria assume il carattere di una « rivincita » dell'entroterra campagnolo e montanaro contro i « cittadini ».

Nell'economia della mia relazione, più che gli episodi della rivolta vorrei sottolineare l'intervento diretto di Bonaparte (11 novembre 1797) a sostegno delle posizioni moderate in materia di religione per non dare alcun soggetto di inquietudine alle coscienze più timorate, con la raccomandazione anche di frenare l'ostilità contro il clero e contro gli ex-nobili [22]. La politica di Bonaparte, anche in questo episodio, non si distingue dall'impostazione generale, che è quella di sostenere le opinioni moderate e di frenare, o reprimere, quelle radicali.

---

duramente gratificando il Gandolfi di « umilissimo servo della società molinista, barbagianni e calunniatore, suddito fedelissimo della monarchia e della curia ». (*ibidem*).

[21] « Annali ecclesiastici », 27 gennaio 1798. Ved. E. CODIGNOLA, *Carteggi* cit., p. CXXX.

[22] « Ce n'est pas assez de rien faire contre la religion, il faut encore ne donner aucun sujet d'inquietude aux consciences les plus timorées, ni aucune arme aux hommes malintentionnés ». Bonaparte al governo provvisorio ligure, 11 novembre 1797, in *Correspondance de Napoléon* I, III, Paris 1869, p. 421 (n. 2344).

Il 6 ottobre 1797 Bonaparte aveva ingiunto al Governo provvisorio ligure: « remettez en termes plus clairs dans votre Constitution ce qui a pu alarmer les ministres de la religion; et ne perdez jamais de vue que, si vous mettez la religion, je dirai même plus, la superstition aux prises avec la liberté, la première l'importera dans l'esprit du peuple ». (ivi, pp. 366-367, n. 2287). All'arcivescovo Lercari, del quale aveva lodato l'intervento pacificatore, Bonaparte scriverà che « La sovranità del Popolo e la libertà sono il codice politico del Vangelo ». (Così nella traduzione comparsa negli « Annali politico-ecclesiastici » del 16 settembre 1797; il testo originale è alquanto diverso: « J'ai cru entendre un des douze apôtres. C'est ainsi que parlait saint Paul. Que la religion èst respectable lorsqu'elle a des ministres comme vous! Veritable apôtre de l'Evangile, vous assurez le respect, vous obligez vos ennemis à vous estimer et à vous admirer; vous convertissez même l'incredule! ». *Correspondance de Napoléon I*, cit., p. 284, n. 2182).

A Genova ci sono anche altre considerazioni a muoverlo in questa direzione e sono quelle della rilevante importanza strategica che il porto rappresenta per le retrovie dell'*Armée d'Italie* [23].

Nella Repubblica ligure sostenere i moderati e aprire loro l'acceso al Governo vuol dire anche tener conto dell'influenza predominante del ceto dei commercianti, di coloro, che, per usare la brutale definizione del Belleville, « voyent leur patrie dans leurs magazins » [24], ma che costituiscono con la loro attività e le loro relazioni la fortuna della città e della repubblica. L'influenza dei commercianti è, perciò, determinante nella politica della Repubblica ligure e in quella dei suoi controllori francesi. Del resto era stata forte questa influenza anche nel determinare la caduta del governo oligarchico. Il ceto dei commercianti è, quindi, una notevole porzione di quell'opinione moderata, che si rivolge ai francesi dopo aver sperato invano in una rivoluzione interna antioligarchica. I documenti, che cita l'Assereto, mostrano chiaramente come il rifiuto opposto a una riforma moderata del governo oligarchico abbia sospinto verso i francesi una larga parte della borghesia mercantile, comunque legata ai traffici con l'estero, insofferente dell'esclusione dalla gestione della cosa pubblica e preoccupata della cattiva amministrazione della chiusa cerchia aristocratica. Anche coloro, che non possono dirsi fautori della rivoluzione « giacobina », finiscono per accettare la caduta del governo aristocratico, perché la ritengono inevitabile. In questo senso si spiegherebbe anche la cosidetta cospirazione genovese del 1794.

E' evidente che questi gruppi si opporranno a ogni spinta radicale, cercando di portare la rivoluzione nell'alveo di rivendicazioni economiche, che non sovvertano l'ordine sociale, ma lo liberino dalle strettoie del sistema annonario e dal potere del Banco di S. Giorgio. La « ineguaglianza delle fortune » sarà perciò difesa strenuamente dalla « Gazzetta nazionale », la quale, nel luglio del 1797, scriverà che essa « è radicata es-

---

[23] Lo nota l'Assereto (*La Repubblica* cit., p. 159).

[24] Belleville A Talleyrand, 1 aprile 1798; in G. Assereto, *Repubblica* cit., p. 178.

senzialmente nelle nazioni commercianti e, perciò, fa parte del naturale sistema economico della Repubblica ». E' anche un giornale non propriamente moderato, come il « Difensore della libertà », scriverà nello stesso periodo che « Non si può attaccare il sacro diritto di proprietà, che forma una delle basi primarie dell'ordine sociale »[25].

E' superfluo rilevare che in questa preoccupazione di salvaguardare la proprietà privata la Repubblica ligure non differisce punto dalle altre repubbliche giacobine del triennio. E', invece, una sua caratteristica particolare la reazione della borghesia mercantile delle due riviere all'accentramento economico della vecchia « dominante », i cui ceti dirigenti nuovi oppongono una viva resistenza tradizionalmente conservatrice. Basta accennare alla richiesta degli altri centri della Liguria perché le franchigie riservate al porto di Genova siano estese a tutta la repubblica e perché l'oppressione fiscale a tutto vantaggio della capitale ceda ad una più equa ripartizione dei carichi. L'Assereto coglie nel « grande eco di lamenti e speranze » che le deputazioni delle comunità liguri portano al nuovo governo repubblicano, la rottura di un silenzio e di una sopportazione durati a lungo: « Nonostante i toni retorici e i riferimenti " al pugnale di Bruto " e alla " fierezza di Catone " » è tutta la situazione reale di un popolo, che viene finalmente alla luce »[26]. Rivendicazioni, lamenti e speranze, che risuonano più alti e intensi negli indirizzi di città come La Spezia, o Sarzana, o Savona, o Porto Maurizio, nelle quali l'egoismo economico della capitale ha ostacolato ogni sviluppo portuale e manifatturiero, attuando anche una pesante ingerenza nelle amministrazioni locali[27].

Lo spirito di indipendenza del territorio ligure non si manifesta soltanto negli indirizzi delle delegazioni municipali, le quali, vengono a Genova per salutare il nuovo Governo della Repubblica, che, a differenza di quelle Romana e Napole-

---

[25] « Gazzetta nazionale genovese », 1 luglio 1797; « Il Difensore della libertà », 4 luglio 1797. (G. Assereto, *La Repubblica* cit., p. 75). Sulla linea politica de « Il Difensore della libertà », redatto da Gaspare Sauli e Gaetano Marré, si veda L. Morabito, *Il giornalismo* cit., pp. 101-115.

[26] G. Assereto, *La Repubblica* cit., p. 71.

[27] ivi, p. 43.

tana, ha cambiato l'appellativo in Ligure proprio per indicare che rappresenta tutta la regione. La rivendicazione di antiche libertà municipali, che l'accentramento democratico non può consentire, sollecita a sperare che, allentati i vincoli con Genova sia più facile difendere le proprie autonomie inserendosi in comunità più vaste, con centri di potere più lontani. A lungo La Spezia sarà attratta dalla Cispadana; lo stesso Bonaparte, del resto aveva segnalato a Faypoult l'opportunità di annetterla alla Cispadana, nell'imminenza della caduta del governo oligarchico [28]. Maggiore attrazione eserciterà più tardi la Cisalpina, ma l'insofferenza per Genova spingerà anche a sognare piuttosto l'annessione alla Francia, se non addirittura una unione con il Piemonte, fosse pure sotto il re di Sardegna.

Gli estremisti giacobini risolvono il problema territoriale in un'altra direzione squisitamente politica. Progettano, cioè, una estensione della repubblica verso stati limitrofi da democratizzare, come Lucca e la Versilia, i ducati estensi e parmigiani, e non si tratta di sogni chimerici, se è vero che nel dicembre del 1797 il governo ligure è avertito di incontri tra giacobini della Liguria e giacobini della Lucchesia. Ma anche elementi più rappresentativi avanzano proposte più radicali. Per Giuseppe Bertuccioni, inviato ligure a Parigi, il compromesso di Mombello, « atto arbitrario di Bonaparte », pone troppi vincoli al Governo ligure e deve essere sostituito da un trattato di alleanza, che schiuda nuovi orizzonti: « una compagine statale comprendente il Piemonte stesso, la Liguria e la Cisalpina, onde inserire Genova in un adeguato retroterra ed assicurarle più vasti mercati »; altrimenti la Liguria si ridurrebbe, come egli scrive, in un « luogo di deposito al commercio fra la Francia e la Cisalpina senza che possa ricavarsene alcun vantaggio » [29].

---

[28] Bonaparte a Faypoult, 15 maggio 1797. *Correspondance de Napoléon I*, cit., p. 48 (n. 1801).

[29] Secondo l'Assereto Giuseppe Bertolucci, inviato ligure a Parigi, e a Radstadt, si fece portavoce di una linea più avanzata di quella del Governo. (*La Repubblica* cit., pp. 113-114). Contro la minaccia di un assorbimento della Liguria nella Francia, il « Genio repubblicano » sosteneva che non era conveniente proprio alla Francia e ne dava una giustificazione singolare: oltre che la « diversità della lingua e del co-

Le speranze dei giacobini radicali genovesi non sono limitate alla prospettiva di un'integrazione economica più soddisfacente, o di una migliore possibilità di difesa, ma si allargano in una dimensione, che, superando i confini ristretti delle singole repubbliche, faciliti l'autonomia nei confronti della stessa Francia e una trasformazione democratica più profonda che non quella dei singoli governi repubblicani. Per aver scritto già nel 1794: « Governiamoci in una sola indivisibile repubblica », Sebastiano Biagini subì l'arresto e un procedimento giudiziario [30] e il « Censore », da lui diretto, riprenderà alla lettera le parole « Repubblica italiana una e indivisibile » [31]. Giovan Battista Serra (« Serra le jacobin »), che a Parigi figurava tra gli « anarchistes », era stato coinvolto (come ha documentato Armando Saitta) in una cospirazione di sapore buonarrotiano mirante ad instaurare una « repubblica lombardo-piemontese », che avrebbe dovuto inglobare anche la Liguria, con la prospetiva finale di una Repubblica italiana [32]. I giornali della Repubblica ligure, o almeno quelli non filo-governativi, riprenderanno questi accesi accenti unitari. Con le grida di « Evviva la Repubblica cisalpina / ... / viva la Repubblica italiana, viva la Repubblica universale », si accoglie il rappresentante cisalpino Porro nel circolo costituzionale [33]. L'utopia

---

stume » sarebbe stato un elemento negativo » la forte religiosità delle popolazioni, che non rinuncerebbero alla caratteristica « dominante » del Cattolicesimo nello Stato. (3 marzo 1798; in L. MORABITO, *Il giornalismo* cit., pp. 43-44). Quanto ai propositi del Direttorio, essi risultano chiariti nelle istruzioni inviate ad Eymar e ad Amclot, suoi commissari, il 22 dicembre 1798: il Direttorio non riunirà mai il Piemonte alla Cisalpina, o alla Ligure. I piemontesi potranno scegliere « liberamente », o l'annessione alla Francia, o la loro indipendenza. (J. GODECHOT, *Les commissaires aux armées sous le Directoire,* Paris 1941, II, p. 217).

30 E. CODIGNOLA, *Carteggi* cit., p. CXXIX. Si veda in proposito G. TOMASI, *Lo scritto originale di Sebastiano Biagini,* in « Critica storica », 1963, II, pp. 198-205.

31 « Il Censore », 17 gennaio 1799. (L. MORABITO, *Il giornalismo* cit., p. 145). Il periodo fino al febbraio del 1798 si era intitolato « Il Censore italiano ».

32 A. SAITTA, *Filippo Buonarroti,* Roma 1950, I, p. 34.

33 L. MORABITO, *Il giornalismo* cit., p. 14. L'indirizzo di saluto fu detto da Sebastiano Biagini, che era, in quel giorno (6 marzo 1798), il moderatore del Circolo costituzionale di Genova. Sul Porro e, in generale, sui rapporti tra Genova e Milano, si veda: R. CIASCA, *Relazioni diplomatiche fra la Repubblica ligure e la Cisalpina nel* 1797-1798, in « Miscellanea storica della Società ligure di Storia patria », 1935, pp. 455-559.

di una « Repubblica universale », come metà ultima di un processo unitario coerente, sembra essere una caratteristica più pronunciata, se non esclusiva del giacobinismo radicale ligure [34].

Forse proprio questa accentuazione radicale aumenta le resistenze « municipali » dei moderati. « La penisola italiana », si dice nella « Gazzetta nazionale della Liguria », in un articolo, che reca il significativo titolo « Oroscopo sul destino dell'Italia », « è una divisione geografica », non è una nazione e tanto meno un popolo: « Gli abitanti di questa penisola non sono altrimenti un popolo, sono molti popoli, che non hanno altro di comune tra di loro che il clima, e la lingua » [35].

All'indomani della « democratizzazione » del Piemonte ci sarà chi penserà di nuovo ad una sua unione con la Liguria, credendo di risolvere il problema immediato di Genova, che si sarebbe, così, estesa al di là dell'Appennino, nella valle del Po. Gli si risponderà: « Invece dell'unione della Liguria al Piemonte, o del Piemonte alla Liguria, alla quale mira l'autore dell'*Indirizzo*, sarebbe meglio l'unione dell'una e dell'altra al resto dell'Italia. Dicasi quel che si vuole, il vero, il valido interesse della Francia lo esige; perché l'Italia divisa è un debole sostegno per la Francia » [36]. La stessa preoccupazione di provvedere meglio all'Italia rivoluzionata, costituendo un forte stato unitario, l'aveva espressa « Il Difensore della libertà » il 2 dicembre 1797: « Italiani [...] fate sparire quei limiti e quelle

---

[34] Leo Morabito cita un articolo del Carizzi sul « Giornale degli amici del popolo » del 27 febbraio 1798, in cui scrive che i suoi « chiari voti » sono per la « Repubblica Italiana una e indivisibile... Amica eterna, alleata fedele della madre Repubblica Francese... Repubblica universale ». (*Il giornalismo* cit., p. 83). Agli inizi dell'anno successivo, le trame unitarie indipendentiste (delle quali l'episodio più noto è la secessione del generale Lahoz) preoccupano le autorità militari e civili francesi in Piemonte e in Liguria. Di queste preoccupazioni vi è traccia in due lettere del gen. Grouchy, comandante in Piemonte, ad Amelot e ad Eymar, e di essi al Direttorio, in cui si parla di una organizzazione segreta giacobina estesa anche in Liguria, che si proponeva di stabilire con la forza una Repubblica italiana. In marzo le sollevazioni giacobine di Alba, Asti, Acqui ed Alessandria, ebbero qualche ripercussione in Liguria, come segnalava da Genova al gen. Grouchy il console Belleville. (J. Godechot, *Les commissaires* cit., II, pp. 223).

[35] « Gazzetta nazionale della Liguria », 15 settembre 1798. (L. Morabito, *Il giornalismo* cit., p. 82).

[36] « Monitore ligure », 2 febbraio 1799. (L. Morabito, *Il giornalismo* cit., p. 224). Lo scritto contro cui il periodico insorge è un *Indirizzo del Piemonte al popolo francese sull'unione del Piemonte alla Liguria.*

frontiere, che dividono l'Etruria dal Lazio, l'Insubria dalla Liguria, e la vostra indipendenza sarà più solida, e più sicura »[37].

Più tardi, di fronte all'attacco austro-sardo gli scrittori del « Redattore italiano », nell'incalzare degli avvenimenti vedranno « una prova evidente degli inconvenienti delle piccole Repubbliche » e la dimostrazione più chiara della necessità della « Repubblica italiana, Una ed Indivisibile »[38].

Questa caratterizzazione unitaria di una notevole parte del « giacobinismo » ligure costituisce un aspetto particolare nei confronti delle altre repubbliche. Anche la Cisalpina e la Romana conosco una frazione unitaria, più numerosa la prima, meno la seconda, nella quale però, come si pone e non si risolve il problema dei rapporti tra lo Stato e la Chiesa, così si avverte il problema di Roma come capitale di una repubblica non soltanto cisalpina romana e ligure, ma la più vasta possibile[39]. Si è messo sempre in relazione lo spirito unitario nel triennio 1796-1799 con la presenza degli esuli evidentemente più interessati dei locali a soluzioni politiche generali piuttosto che municipali.

La condizione geografica di Genova e del suo territorio favorisce l'afflusso di esuli dalle altre terre italiane, napoletani come Lauberg, Galdi, Matera; piemontesi come Ranza,

---

[37] « Il Difensore della libertà », 2 dicembre 1797. (L. Morabito, *Il giornalismo* cit., p. 113).

[38] « Il Redattore italiano », 8 maggio 1799. (L. Morabito, *Il giornalismo* cit., p. 259). Secondo il Morabito questo periodico, nato per iniziativa di un gruppo di scrittori del cessato « Censore », fu il primo a improntare con maggiore decisione la sua linea politica a principi unitari. Vi sarebbe, a suo parere, una progressione dell'ideale unitario dal « Censore », al « Difensore della libertà » (che sottolineerà la connessione del problema unitario con il raggiungimento di una piena e indipendente sovranità italiana), al « Monitore ligure », fino al « Redattore italiano », che ne darà una « precisa formulazione teorica ». (*Il giornalismo* cit., pp. 117). Sul problema generale si veda V. Vitale, *Il contributo della Liguria alla concezione nazionale unitaria nell'età napoleonica*, in « Rassegna storica del Risorgimento », 1933, pp. 679-686.

[39] Che Roma dovesse essere la capitale di una Repubblica « romana », ma estesa a tutte le regioni italiane, nel quadro più vasto di una federazione europea di repubbliche, lo affermava non solo quel singolare personaggio, che fu Enrico Michele L'Aurora (*All'Italia nelle tenebre l'Aurora porta la luce*, Milano 1796, p. 212), ma anche i meno avventurosi redattori del « Monitore di Roma », secondo i quali: « La Natura ha formato l'Italia per essere un solo corpo politico. Roma n'è il centro ». (30 maggio 1798).

Bonafous, Pellisseri, per nominare solo i più impegnati del giacobinismo italiano. Dalla Francia passati a Genova, dopo la reazione termidoriana, contribuiscono a dare agli estremisti liguri una visione politica del problema italiano nella sua interezza. Gaetano Porro, inviato cisalpino a Genova, segnala il permanere anche nella Repubblica democratica di uno stretto collegamento tra gli estremisti locali e i rifugiati piemontesi e napoletani [40]. Vi è però nelle sollecitazioni unitarie anche una spinta, un movente, che è più economico che politico e si è già avuto occasione di notarlo.

Quali prospettive reali poteva avere nell'immediato un partito unitario? A Genova, come a Milano e come a Roma, le autorità francesi, civili e militari, che continuano a chiamare « anarchistes » gli unitari, sorvegliavano strettamente le loro mosse e appoggiavano i loro avversari moderati più sensibili agli interessi immediati [41]. Resta la constatazione, sul piano della storia delle idee politiche, che in questo periodo il problema italiano viene affrontato per la prima volta da alcuni almeno con una chiarezza di impostazione quale non si troverà, nel secolo successivo, se non in Mazzini, o nella fase finale della rivoluzione risorgimentale, anche per le con-

---

[40] In G. Assereto, *La Repubblica* cit., p. 111. Il dispaccio è del 31 dicembre 1797.

[41] Nelle istruzioni, che il Direttorio francese il 14 febbraio 1799 inviava al suo ambasciatore a Roma Bertolio, si diceva: « On ne saurait apporter une trop scrupuleuse surveillance à empecher une intière union entre tous les peuples qui composent les différents corps politiquese de l'Italie qui aujourd'hui souples par ce qu'il sont sans moyens effectifs pour agir de concert, deviendront plus fiers et plus imperieux à mesure que leur agrégation politique acquerra plus de solidité et de consistence ». Il Direttorio non intravvede per il futuro altro che una « puissance fédérative française en Italie », ossia, un insieme di repubbliche collegate non tra di loro, ma tramite un sistema federativo strettamente coordinato dai francesi. Su questo piano, che fallì per l'invasione austro-russa non si è posta abbastanza attenzione dagli studiosi. (Le istruzioni del Direttorio sono pubblicate in V. E. Giuntella, *La politica italiana del Direttorio e la missione a Roma dell'ambasciatore Bertolio,* in « Rassegna storica del Risorgimento », 1952, pp. 18-29). Già dal marzo del 1797 il rappresentante ligure a Parigi, Giuseppe Bertuccioni, non aveva mancato di avvertire il suo governo che « il Direttorio francese non vuole una sola Repubblica in Italia, perché la teme in grazia della gelosia che hanno saputo ispirare i ministri de' Principi, credendo in questo modo di salvare i loro governi; ne teme anche due, e pare che ne vorrebbe stabilire tre ». (G. Colucci, *La Repubblica di Genova e la rivoluzione francese,* Roma, 1902, III, p. 433-434).

nessioni nettamente individuate dai giacobini tra unità territoriale e garanzie costituzionali delle libertà individuali e collettive.

Sul piano sociale, come si è visto, a parte i contrasti, che dividono al loro interno gli stessi radicali, per lo più deboli sostenitori di una trasformazione egualitaria della società, quando, su questo punto, non sono decisamente conservatori, l'azione dei giacobini liguri è pressoché nulla. Ha ragione l'Assereto, che tende a riportare nell'ambito della tradizione assistenziale genovese la dichiarazione programmatica della Costituzione ligure sul dovere di dare agli indigenti i mezzi per sussistere e l'istruzione a tutti [42]. Vi è, però, un certo successo di elementi radicali nelle elezioni parziali del maggio del 1798 per i Consigli legislativi, successo limitato, ma che preoccupa il Belleville [43]. Più marcata è la loro presenza nel variegato panorama della pubblicistica democratica ligure, una presenza, che ha l'eguale solo nella cisalpina.

Ho già accennato alla disputa accesasi intorno agli « Annali politico-ecclesiastici » del Degola a proposito della questione religiosa nella costituzione è, in particolare, della libertà di culto e di opinione. La posizione del « Censore italiano » era marcatamente libertaria e andava molto al di là delle istanze propugnate dalla « Gazzetta nazionale », che, pure, ammetteva un limite solo alla libertà di parola. Il « Censore » irrideva alla polemica insorta tra Vincenzo Palmieri e Contardo Solari, a proposito della laicità dello Stato, ritenendola inutile e superata, meravigliandosi che intorno a un argomento del genere si potesse addirittura continuare a contendere [44]. Lo stesso Degola (che il vescovo Solari rimproverava dal suo canto di non aver preso posizione contro Palmieri) era ricoperto di accuse, che il Caristia giudica grossolane ed arbitrarie [45]. Il programma del « Censore » è chiaramente eversivo delle istituzioni ecclesiastiche e, perciò, mostra una profonda incomprensione per i « Teologi-democratici » (come sprezzan-

---

[42] G. Assereto, *La Repubblica* cit., p. 86.
[43] ivi, pp. 178-179.
[44] C. Caristia, *Riflessi* cit., p. 175.
[45] *ibidem.*

temente li chiama) degli « Annali », attardatisi, a suo dire, nel disegno di una anacronistica riforma interna al cattolicesimo e nella polemica contro i cattolici retrivi, mentre al di là delle Alpi è già spuntata l'aurora di una nuova religione teofilantropica [46].

Rimane da chiarire meglio il rapporto tra gli scrittori del « Censore » e gli ambienti massonici, o filomassonici, genovesi, che si riunivano già prima della caduta della Repubblica aristocratica nella farmacia Morando. Il Codignola tende a sopravvalutare la presenza e l'influenza a Genova di massoni convenutivi da ogni parte d'Italia e in buon numero, come egli asserisce, ma non riesce, poi, che a citare qualche nome (p. es. i filogiansenisti, o « pseudogiansenisti » Calleri e Scanio) ammettendo di non saperne niente di preciso, oltre la troppo ovvia discolpa da ogni contatto con la massoneria dei giansenisti veri e propri [47]. A mia volta non posso avanzare più che un sospetto temerario per l'incaricato di affari svedese in Italia, Johan Claes Lagersvärd, in questo periodo a Genova e in contatto con la redazione dello « Scrutatore » di Gaetano Marré e amico di Giovanni Ferri, di Fano, anche lui, a quel che sembra, in relazione con ambienti giornalistici genovesi [48]. Ma, come Ernesto Codignola, debbo confessare di non saperne niente di preciso.

Con questa franca confessione di ignoranza e con un invito a proseguire le ricerche, penso che sia giunto il momento di chiudere la mia relazione, che se ha un merito è stato quello di saggiare l'originalità del movimento giacobino ligure alla luce di quel poco, che pretendo di conoscere del giacobinismo delle altre repubbliche italiane del triennio.

---

[46] *Ibidem*, cit., p. 198.

[47] E. Codignola, *Carteggi* cit., I, p. CXX. Il Morabito dice che Andrea Repetto, collaboratore di Stefano Biagini nella redazione del « Censore », e poi suo successore, era stato il collegamento tra le logge massoniche di Genova e quelle d'oltr'alpe. (*Il giornalismo* cit., pp. 127-128).

[48] Per il permanere delle relazioni di Gaetano Marré con il Lagersvärd, vedasi J. C. Lagersvard, *Lettere a Giovanni Ferri di Saint-Constant*, Roma 1968.

Presiede il prof. Giorgio Varanini

Autorità, Signore e Signori,

mi è gradito portare a questa eletta assemblea il saluto cordiale del Centro Nazionale di Studi Napoleonici e di Storia dell'Elba, con sede a Portoferraio, anche a nome del collega presidente del Centro, professor Carlo Francovich, impossibilitato ad intervenire.

L'Ente, che io modestamente rappresento, ha aderito con entusiasmo all'iniziativa della Società Savonese di Storia Patria, concedendo con piacere il suo patrocinio scientifico alla manifestazione, alla quale è fortemente interessato, anche in vista di auspicabili collaborazioni future tra i due Istituti.

Ringrazio di cuore per l'accoglienza riservatami e per l'onore offertomi di presiedere questa tornata di lavori, che prevede due relazioni: la prima affidata a S. E. Monsignor Lorenzo Vivaldo, Vescovo di Massa Marittima e Piombino, sul tema « Pio VII a Savona e la Chiesa savonese in età napoleonica »; la seconda a Monsieur l'abbé professeur Bernard Plongeron intitolata: « Au coeur de la crise du sacerdoce et de l'Empire les deux députations françaises à Savone ».

LORENZO VIVALDO

PIO VII IN SAVONA E LA CHIESA SAVONESE IN ETA' NAPOLEONICA

Soltanto i savonesi più anziani possono rievocare con la fantasia la piccola città sui dodicimila abitanti, agli inizi del secolo scorso ancora tutta stretta attorno alla vecchia darsena, che proprio al tempo dei francesi ebbe l'appellativo vernacolo che il popolino le attribuì, storpiando la denominazione che i temporanei dominatori le avevano dato, perché sulla calata — il « Quai des bois » — veniva accatastato per l'imbarco il legname che la spoliazione delle nostre foreste cedeva per il frettoloso armamento navale imposto dal blocco continentale.

I cronisti e gli storici savonesi hanno messo in rilievo quanto il breve governo imperiale, sotto l'impulso del prefetto Chabrol de Volvic, contribuì alla rinascita economica e demografica della nostra città dopo oltre due secoli e mezzo di letargo sotto il dominio genovese. Essi hanno, d'altro canto, messo in rilievo quanto la lunga presenza nella nostra città del pontefice, prigioniero di Napoleone, abbia, come si espresse lo storico francese Jean Leflon in un discorso nel nostro teatro Chiabrera nel 1965, « immortalisé le nom de Savone ».

Fu questo l'aspetto che maggiormente illustrarono i fratelli Domenico e Francesco Martinengo nel loro *Pio VII in Savona* pubblicato un secolo addietro che, nonostante il taglio alquanto romantico, è ben documentato ed ha ricostruito fedelmente il succo di quella vecchia vicenda, ma sul comportamento della popolazione riferisce più che altro tradizioni orali, forse con un po' di fantasia... Il libro più recente della Melchior-Bonnet, fondato sulle fonti degli archivi parigini, non

reca contributo alla ricostruzione del clima della « chiesa savonese » in quel momento. Nessuno, che io sappia, si è preoccupato di esplorare i nostri archivi, per ricavarne elementi idonei a ricostruire l'atteggiamento delle varie componenti del popolo savonese di fronte al dramma che si svolgeva tra le mura del vecchio convento francescano, divenuto nella seconda metà del Cinquecento palazzo vescovile e allora trasformato, con parecchia enfasi, in « Palazzo Pontificio ».

E, d'altra parte, sarei portato a chiedermi se sia corretto parlare, come fa il titolo di questa relazione, di « Chiesa savonese », appellativo che nel clima attuale, dopo il Concilio Vaticano II, ha un suono ben preciso che non ritengo possa applicarsi tale e quale alla comunità cattolica che al tempo della prigionia di Pio VII viveva in questa città.

Non è un mistero per nessuno che nell'« ancien régime » la pratica religiosa era universalmente diffusa e in qualche modo imposta, quasi come un certificato di buona condotta. Il popolo era in grandissima maggioranza sinceramente credente, ma non aveva coscienza di essere la parte più numerosa del « popolo di Dio » che è la Chiesa. Seguiva docilmente il clero, che, anche se non istituzionalmente come in Francia, costituiva di fatto la prima categoria o « stato » della società, educato a una tranquilla conformità al volere dei « superiori », in una società nella quale i confini tra sacro e profano, tra religioso e civile, tra potere politico e autorità della Chiesa erano assai sfumati, per cui invano cercheremmo in quel clima quella che oggi siamo soliti definire « coscienza di Chiesa ».

Per colorire il quadro, va anzitutto ricordato che Savona, dopo la disfatta del 1528, aveva conosciuto una inarrestabile decadenza e si era gradatamente ridotta a vegetare come qualsiasi borgo delle due riviere, sotto il regime della « Dominante », la cui grettezza è ben nota. Il conformismo era pertanto comune regola di vita e la storia religiosa di Savona nel Sei e Settecento non registra personaggi o avvenimenti degni di rilievo.

A comprendere quali potessero essere gli umori dell'ambiente savonese al tempo della prigionia di Pio VII, in mancanza di approfondite ricerche su quel particolare momento, ci possono aiutare le pagine che Italo Scovazzi, non dimentica-

to presidente della nostra Società, dedicava nel 1957 alle vicende della nostra terra negli anni in cui l'ondata rivoluzionaria partita da Parigi nel 1789 investì la riviera, cogliendo alla sprovvista il governo genovese e le nostre popolazioni.

Rilevava lo Scovazzi che le novità provenienti dalla Francia trovavano tra noi qualche seguito nella ristrettissima cerchia dei ceti colti, mentre anche in qualche elemento del clero si erano fatte strada le mode culturali dell'illuminismo e qualche ecclesiastico, in particolare tra gli Scolopi, non era insensibile alle idee del giansenismo ligure, che ebbe nell'abate Eustachio Degola il suo più noto e pugnace rappresentante. « Ma tutto questo fermento — osserva lo Scovazzi — mentre suscitava negli ecclesiastici migliori bisogno di approfondimento e purificazione della fede e del culto tradizionali e impulsi a un rinnovamento etico e sociale, scioglieva la disciplina di una parte del basso clero secolare e regolare e dava esca a quella rilassatezza di costumi, che negli ultimi decenni del Settecento si era sempre più manifestando » (I. Scovazzi, *Alberi e croci; sette anni di storia sabazia* (1794-1800), in « Atti della Soc. Sav. di St. Patria », XXIX, 1957, p. 22 s.). « Tuttavia — prosegue lo Scovazzi — era ancor viva nel popolo una pietà solida, aliena dalle forme di superstizione e di fanatismo che si notavano altrove...; una pietà che si esprimeva soprattutto nel culto secolare della Madonna della Misericordia e nella gelosa venerazione del Santuario, centro di fede e di carità cristiana » (l. c., p. 24). In altro suo lavoro lo Scovazzi riporta un giudizio di Pietro Sbarbaro, teste certamente non sospetto, il quale, riferendosi al periodo immediatamente successivo a quello che qui ci interessa, affermava: « Il clero savonese, né scarso di dottrina, né povero di virtù, costituiva un'efficace autorità morale sul carattere della popolazione e l'indirizzo delle consuetudini e dei suoi affetti.

« Popolo di mercanti e di marinai, Savona fu mai sempre inclinata a religiosità dalla medesima necessità della sua vita economica. La cosa sembrerà incredibile, ma per rimuovere l'apparente opposizione tra religione e navigazione, basterebbe ricordare che i tempi, i luoghi e le città che più si distinsero per fervore religioso furono quelli che più larga ala distesero nelle vie del commercio transmarino, e più splendida

orma lasciarono negli annali della civiltà mercantile » (F. Noberasco - I. Scovazzi. *Storia di Savona; vicende di una vita bimillenaria*, II, Savona 1976, pp. 128 s.). E, a dare un tocco di colore a questo clima al quale la nostra città era tanto attaccata, potrei ricordare la evidente nostalgia con cui Paolo Boselli, ormai vecchio, in una lettera al canonico Vincenzo Rosso rievocava la sua prima comunione fatta in Duomo, « tra la Colonna e il Beato »: ogni vecchio savonese (ma ormai siamo rimasti in pochi...) sa quante risonanze ha nell'animo una così semplice espressione. « La vecchia città, nota ancora lo Scovazzi, era copiosa di simboli e di edifici religiosi » (o. c. p. 212) e i ritmi della vita comunitaria erano scanditi dai tempi dell'anno liturgico e dalle festività tradizionali, che furono nostalgicamente illustrate da Filippo Noberasco in parecchie monografie.

Una tale comunità non era certamente preparata ai rivolgimenti repentini e turbinosi che dalla primavera del 1794, con ritmo tncalzante, sconvolsero la vita delle nostre popolazioni. Nonostante la neutralità proclamata dal governo genovese, la Liguria di ponente fu teatro dello scontro fra l'esercito rivoluzionario e gli austro-sardi. Richiamerò in breve la successione degli avvenimenti, desunta dal citato studio dello Scovazzi.

Nel settembre del 1794 i francesi occuparono una prima volta Savona, insediandosi nella fortezza. Il 29 novembre di quell'anno il generale Bonaparte, allora comandante dell'artiglieria, pernottava nel convento di San Domenico dove un suo zio era frate. Nel giugno del 1795 i francesi furono costretti a ritirarsi e Savona fu occupata dagli austriaci, che nel novembre dello stesso anno, dopo la battaglia di Loano, furono costretti a loro volta alla ritirata e Savona fu rioccupata dai francesi. Nell'aprile del 1796 Buonaparte, divenuto capo dell'esercito d'Italia, pose il suo quartier generale nel palazzo vescovile e di lì mosse per la fulminea campagna che ebbe come conseguenza, nella primavera del 1797, la caduta del vecchio regime genovese e la costituzione della Repubblica Ligure.

Sono note le tormentate vicende del nuovo organismo democratico, le inquietudini provocate dalla preparazione e

approvazione del « progetto di costituzione per il popolo ligure » nell'autunno di quello stesso anno e le agitazioni ben più gravi cui dette luogo, nell'aprile del 1798, la requisizione forzosa dei preziosi delle chiese e in particolare la spoliazione del tesoro del Santuario, che feriva profondamente l'animo popolare. Accrebbe il disagio la soppressione dei conventi maschili e femminili e, nel dicembre dello stesso anno, l'esilio del vescovo mons. Domenico Gentile, spedito a Giusvalla sotto l'accusa di aver avuto rapporti con il console e con un ministro piemontese.

Nella primavera del 1799 la nuova guerra fra gli austro-russi e i francesi portò un andirivieni di truppe e di fuggiaschi e una miseria spaventosa, aggravata dalle spietate requisizioni e dai saccheggi dei soldati. Il 7 aprile 1800 Savona fu occupata dagli austriaci con il conseguente cambiamento della pubblica amministrazione. I francesi rinchiusi in fortezza si arresero però solo il 16 maggio e in quel periodo la città visse nel terrore. Il rientro di Buonaparte dalla campagna d'Egitto aveva però già rovesciato un'altra volta le sorti, sicché il 24 giugno Savona era di nuovo nelle mani dei francesi.

In sei anni, la popolazione aveva vissuto una vicenda veramente sconcertante. Non fa meraviglia sapere che il vescovo Gentile, rientrato a Savona nell'agosto del 1800, non si sentisse di proseguire il suo ministero. Nobile genovese, eletto alla sede di Savona nel gennaio 1776, per nascita e mentalità ed educazione era uomo ligio al potere. Aveva compiuto dignitosamente la sua missione finché le circostanze avevano assicurato ordine e tranquillità: fu benemerito per ampliamenti e restauri all'episcopio e al seminario e per aver risolto diplomaticamente la contesa insorta con il re di Sardegna a motivo del piccolo principato di Lodisio. Ma nella mutata situazione si trovò a malpartito e nel 1804 rinunziò al governo della diocesi. Gli mancava, dice lo Scovazzi, « una chiara visione delle condizioni sociali e politiche, onde la Chiesa allora si lasciò trascinare nella bufera senza saperla dominare » *(Alberi e croci* cit., p. 54).

A colorire meglio il quadro d'ambiente va sottolineato quanto ancora osserva lo Scovazzi: « Se a Genova nel cuore di molti covava un segreto rimpianto per la vecchia Repubbli-

ca, non così a Savona, dove la dispotia militare di Napoleone (...) affascinava il ceto colto e soggiogava le plebi. Il popolo, dopo tanto malgoverno genovese, dopo i disordini della rivoluzione, si sentiva finalmente retto da una mano di ferro, che imponeva duri sacrifici, ma faceva del bene » (*Storia* cit., II, p. 198).

Al vescovo Gentile era sottentrato nel 1804 monsignor Vincenzo Maria Maggioli, domenicano. Allo scoppio dei moti rivoluzionari era vescovo di Sarzana. Aggredito come reazionario, a stento si era salvato e doveva l'incolumità al suo segretario frate Vincenzo Giudice, che per strade impervie lo aveva condotto fino a Modena. Traslato a Savona, conservava certamente nell'animo i segni di quella drammatica esperienza. Lo Scovazzi lo dice « del tutto prono ai voleri imperiali » e così egli è passato nella memoria dei posteri. Lo stesso Leflon ha rilevato che nel primo periodo della dimora di Pio VII in Savona il vescovo ebbe l'incarico di controllare le lettere che il papa spediva e di catechizzare anche lui il capo della Chiesa per indurlo a piegarsi ai voleri di Napoleone. E aggiungeva: « Ci si meraviglia davvero che questo prelato si sia prestato a questa parte così poco brillante e che ogni giorno, dopo la visita, andasse a riferire a Chabrol le conversazioni avute col pontefice. Gli accadde altresì di recarsi a Parigi per informare l'imperatore, che lo ricompensò dei suoi buoni servizi decorandolo della Legion d'onore. Si spiega così che al ritorno Pio VII lo abbia accolto con questa riflessione severa: « E che, Monsignore! Non vi bastava la vostra croce vescovile? ». Di questa gita a Parigi rimane traccia in una lettera che il Vescovo spedì da Parigi stessa al vicario generale Belloro il 25 febbraio 1810: « Ieri mattina dopo la Messa da Sua Altezza Eminentissima il Signor Cardinale Fesch sono stato presentato a Sua Maestà Imperiale, dal quale sono stato ben accolto, e ricevuto ». Vedremo, tuttavia, che il poco che si può cavare dai documenti d'archivio non sembra giustificare un giudizio totalmente negativo sul comportamento del vescovo.

E' chiaro che la precedente prassi del governo genovese aveva abituato Mons. Maggioli ad accettare senza soverchia riluttanza il sistema napoleonico, che tendeva a servirsi della religione come strumento per tenere a freno le popolazioni:

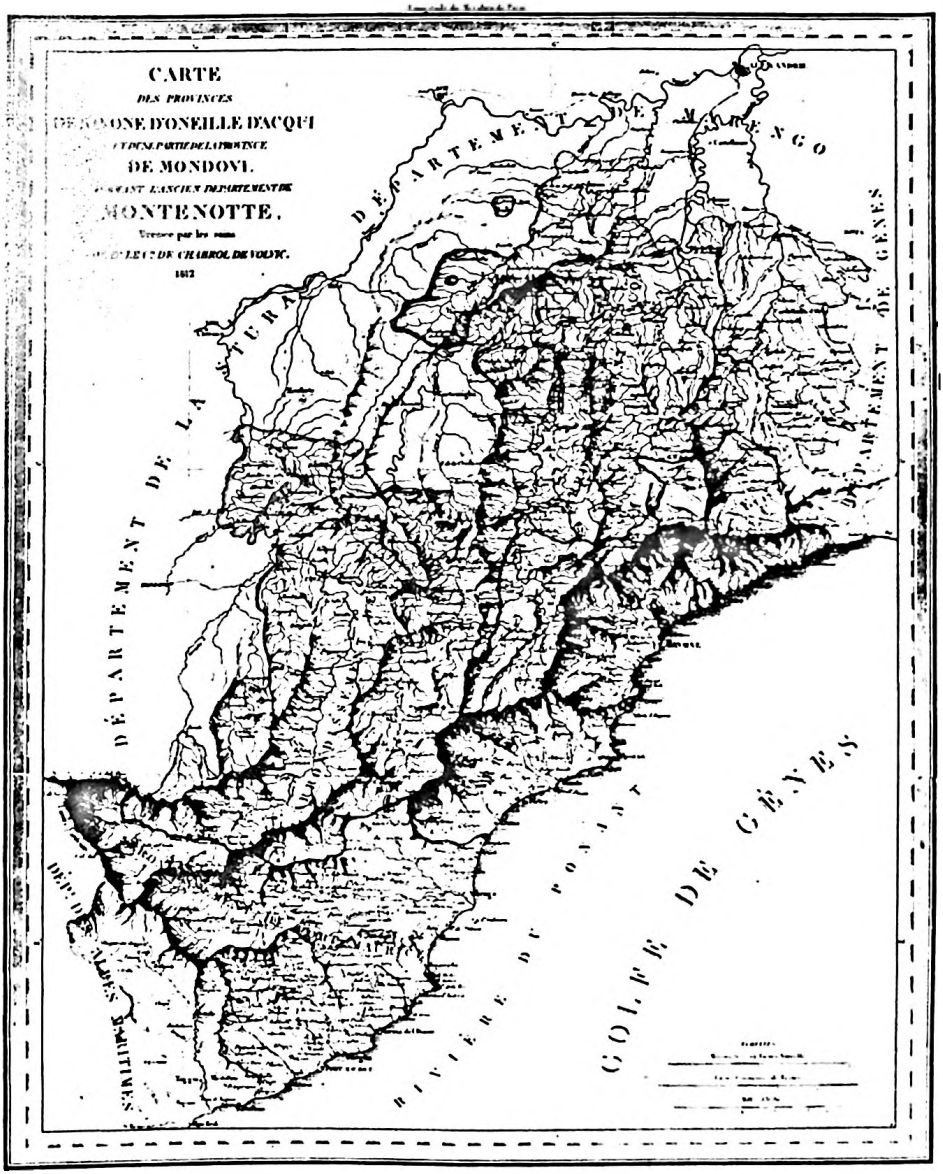

Il Dipartimento di Montenotte (da G. Chabrol de Volvic, *Statistique...*).

Ritratto del prefetto Gilberto Chabrol de Volvic.

non per nulla Napoleone era uso dire « *i miei vescovi* » come diceva « *i miei generali* » e « *i miei prefetti* ». Gli archivi di tutte le diocesi incorporate all'impero francese sono pieni di missive del ministro Bigot de Préameneau che dettano norme anche per i più piccoli particolari della vita ecclesiastica, magari giustificandoli con la volontà di fare del bene alle istituzioni ecclesiastiche. Purtroppo, come vedremo, durante il soggiorno di Pio VII in Savona il vescovo e la sua curia dovettero sloggiare dal vescovato e poi il vescovo fu costretto a dimorare a Parigi, per cui l'archivio diocesano, salvo più attente verifiche che nella mia attuale situazione non mi sono state possibili, ci ha conservato poche carte in disordine. Tra le carte del vicario generale canonico Gian Luigi Belloro, a noi pervenute per altra via, si conserva una parte, purtroppo abbastanza ristretta, del carteggio che il vescovo ebbe con lui da Parigi, ma non possediamo le lettere che il vicario inviava al vescovo e che forse potrebbero aprire qualche spiraglio sullo stato d'animo dei savonesi in quelle circostanze. Comunque anche dal poco che ho potuto reperire c'è quanto basta per farsi un'idea del rigore poliziesco con cui il governo imperiale gestiva la politica ecclesiastica e in particolare delle difficoltà che subì in quel momento la vita religiosa della nostra diocesi. Mi limito a pochi accenni, per non dilungarmi eccessivamente.

Il 3 giugno 1808 il ministro, nel chiedere al vescovo inventario, bilancio e statistica del seminario, motiva la richiesta affermando che « ce n'est que par la connaissance approfondie des institutions ecclésiastiques que je puis être à portée de concourir à leur plus grand bien ».

E' noto che tutte le nomine ai benefici sia parrocchiali che canonicali erano firmate personalmente dall'imperatore, il quale si arrogava altresì il diritto di concedere ai privati di erigere cappelle nelle loro dimore e farvi celebrare la Messa e si ingeriva in mille altri dettagli della vita religiosa.

Per ogni avvenimento di rilievo e per ogni minimo successo militare era di rigore il canto del « Te Deum » con intervento delle autorità e delle truppe, e l'adempimento degli ordini veniva minuziosamente controllato. Così il 13 febbraio 1809 il ministro scriveva al vescovo rimproverandolo di non a-

vere « accusé réception » di una lettera che ordinava il « Te Deum » per le vittorie conseguite in Spagna dalle armate imperiali e soggiungeva: « Je vous prie de considérer qu'en rendant compte a S. M. de l'exécution de ses ordres il me serait impossible de manquer au devoir de mettre sous ses yeux l'état de MM. les Evêques dont je n'aurais reçu aucune réponse »...

Il controllo si estendeva a minime cose. Il 21 aprile 1809 il ministro scriveva al vescovo che il parroco di Gameragna aveva rifiutato i sacramenti a una parrocchiana. Ciò ha causato « un grand scandale et a failli occasionner un trouble dans l'ordre public ». Si chiede quindi al vescovo di fornire informazioni e riferire i provvedimenti presi al riguardo.

Il 28 aprile si riferisce che i fabbricieri di Varigotti si oppongono a che il parroco Garavagno celebri la Messa in chiesa e si chiedono informazioni al riguardo.

Il 16 giugno si ingiunge al vescovo di fare in modo che gli alunni del seminario si muniscano del baccellierato presso l'università imperiale.

Il 29 giugno 1809 viene rilevato che l'oratorio della Madonna del Castello, attiguo al vescovato e al vecchio ospedale san Paolo, è adibito come lazzaretto. Si chiedono esatte informazioni al riguardo e si deplora che il vescovo non le abbia fornite, limitandosi a lamentare inconvenienti e timori.

Il 7 luglio successivo si rileva che il parroco di Quiliano ha rifiutato a quel *maire* di esercitare le funzioni di padrino a un battesimo. Quantunque il vescovo lo abbia spedito in seminario a fare gli esercizi spirituali, gli si fa rilevare che « il était convenable et même nécessaire d'ordonner à ce Curé de ne pas insister dans son refus et de lui infliger une peine canonique » e questo senza minimamente esaminare se il rifiuto fosse dovuto a motivi morali o a ragioni contingenti. Il solo fatto che quello era una autorità costituita dal potere doveva sottrarlo a qualsiasi sindacato!

Il 12 luglio si prescrive che i preti provenienti dagli Stati romani (che nel frattempo erano stati annessi all'impero francese) « et rentrant en France » (e per *France* si doveva intendere anche la Liguria incorporata all'impero) si presentino al

vescovo per mettersi in regola. Il vescovo li chiami e ricordi bene che in forza del decreto imperiale 7 marzo 1806 è vietato « de les employer sans l'autorisation du gouvernement ». Il semplice rifiuto di sottoporsi a tali formalità li qualifica come sospetti.

Il 18 luglio arriva l'ordine di mandare a Parigi gli statuti che reggevano le congregazioni ospedaliere della diocesi prima della rivoluzione.

Il 17 settembre 1809 il ministro dà al vescovo istruzioni per la predicazione, proibendo di impiegare in tal ministero « au lieu des pasteurs ordinaires, des prêtres démissionnaires, des prêtres errans ne connaissant ni les habitudes ni les moeurs des peuples devant lesquels ils parlent. Il ne faut pas que, par un zèle outré et inconsidéré, sans utilité pour la religion, l'ordre public en souffre ». E aggiungeva con tono arrogante: « Tout délai qui serait apporté pour faire cesser toute sorte d'omissions serait regardé par Sa Majesté comme un acte formel de désobeissance ». Nè mancava di soggiungere: « Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre ».

Le citazioni potrebbero proseguire, ma con quelle già fatte siamo giunti all'epoca in cui Pio VII, arrestato nel palazzo del Quirinale nella notte tra il 6 e il 7 luglio 1809, sballottato fino a Grenoble e poi fatto retrocedere verso la riviera, veniva avviato a Savona, dove giunse il 17 agosto e fu provvisoriamente alloggiato nella casa del *maire* conte Egidio Sansoni, sita in prossimità della torre del Brandale, in fondo alla Fossavaria, più tardi in suo onore denominata via Pia.

Il 23 agosto Pio VII entrava nel palazzo vescovile, destinato a sua prigione definitiva e sistemato in modo da non consentire alcun contatto non controllato con l'esterno. Il vescovo dovette ritirarsi e andò in un primo momento in seminario e poi nel palazzo De Mari nel borgo d'alto, fuori porta san Giovanni.

Il papa era sotto il controllo strettissimo della polizia. Il generale Berthier, con la qualifica di « governatore del palazzo papale », coadiuvato dal comandante della gendarmeria che fu in un primo momento il colonnello Thouvenot e poi il capitano Lagorsse, era in realtà il controllore della corrispondenza e dei visitatori del pontefice, il quale sapeva benis-

simo che tutto era sottoposto a censura. Nel primo periodo del soggiorno del papa moltissimi pellegrini poterono raggiungere Savona. Per consentire a tutti di ricevere la benedizione di Pio VII fu apprestata una loggetta, accessibile dal terrazzo che è sopra il chiostro del vescovato e che si affaccia sulla piazza del duomo, nell'angolo posto tra la cappella sistina e la facciata della Cattedrale. Due volte al giorno il papa vi si affacciava per benedire la folla. In quel tempo, inoltre, Pio VII potè ricevere suppliche inoltrate dalle autorità diocesane per dispense matrimoniali e altre concessioni. Si è potuto calcolare che ne siano passate per le sue mani circa cinquemila.

Napoleone aveva scritto a suo cognato il principe Borghese, che da Torino governava i dipartimenti al di qua delle Alpi: « Non voglio che il papa abbia l'aria di un prigioniero ». Per questo all'apparato militare che custodiva il vescovato era data la parvenza di una guardia d'onore e dalla piccola piazza muovevano le frequenti parate delle truppe che, percorrendo la via del vecchio ospedale (ora via Ambrogio Aonzo), la Fossavaria, poi denominata via Pia e l'angusto vico della Mandorla andavano a sfociare sulla piazza del Duomo dove l'antico palazzo dei della Rovere, dal quale erano state sloggiate le Monache di Santa Chiara, era stato abbellito di scalinate e di un grandioso porticato ed era divenuto sede della prefettura.

Ma dietro il paravento di una specie di corte si celava lo stretto controllo al quale era soggetto il pontefice. Il prefetto Chabrol spediva quasi ogni giorno un rapporto a Parigi. A tale proposito ho trovato all'archivio di Stato di Savona una lettera del 26 febbraio 1810 nella quale il prefetto dava ordini ai sindaci per la manutenzione della strada da Savona ad Acqui « qui est celui que tient l'estafette de la maison de Sa Sainteté », cioè il corriere che collegava la prefettura di Savona con il ministero a Parigi. Né, evidentemente, si rifuggiva dalle diligenze tipiche di ogni polizia: ritengo sintomi di ciò un documento del 18 dicembre 1810 nel quale si parla di uno stanziamento straordinario di seimila franchi per spese di polizia e un altro del 17 marzo 1812 che parla di analogo stanziamento. Ricordo anche di aver visto all'Archivio di Stato una supplica al prefetto di un gendarme che chiedeva di essere rimborsato della spesa fatta per un travestimento, e nume-

rose disposizioni per il controllo sui religiosi provenienti dagli Stati Romani e per impedire la diffusione clandestina di documenti papali e di scritti sul pontefice. Nel volume dei fratelli Martinengo sono riportati molti particolari su questo accanimento della polizia.

Il proposito di Napoleone era di realizzare una Chiesa imperiale, asservita ai suoi voleri. Nel gennaio del 1810 cominciò a porre in atto il disegno di trasferire la Santa Sede in Francia. I cardinali che erano ancora a Roma furono spediti a Parigi, dove il palazzo arcivescovile veniva restaurato per divenire residenza pontificia.

Da una lettera di un ufficiale francese, scritta da Savona il 12 gennaio 1810 e conservata nel palazzo Chiaramonti a Cesena, lettera che il Leflon citò per esteso nel suo discorso al Teatro Chiabrera nel 1965, si arguisce che si fosse già progettato il trasferimento del pontefice a Parigi. « L'ordre vient d'arriver qu'il devait partir le 2 de ce mois, et tout était déja préparé pour le transférer à l'intérieur de la France ». Ma, subodorata la cosa, si era assiepata una folla che l'ufficiale calcola di trentamila persone e solo la parola del papa affacciatosi alla tribuna sulla piazza del Duomo aveva riportato la calma. (v. il testo completo in « Atti della Società Savonese di Storia patria », nuova serie, I, 1967, pp. 200 s.). Comunque dal febbraio di quell'anno in poi vi furono venti spedizioni di arredi sacri e dell'archivio vaticano da Roma a Parigi. Il 17 febbraio un senatusconsulto dichiarava estinto il potere temporale dei papi, e decretava che il principe ereditario riceverebbe il titolo di re di Roma. Il papa avrebbe un palazzo in Roma e un altro in Parigi, una lista civile di due milioni di franchi e alla sua elezione avrebbe dovuto giurare di non far nulla contro le quattro proposizioni della chiesa gallicana, il che, in pratica, lo avrebbe messo alla mercè dell'imperatore. Sappiamo che ricevendo queste notizie dal generale Berthier il papa si limitò a replicare che « Sua Maestà non aveva diritto di intromettersi in faccende che non lo riguardavano ». Pio VII, infatti, era ben conscio delle proprie prerogative e ben deciso ad adempiere i propri doveri e aveva in mano un'arma che alla fine risultò decisiva per la lotta tra lui inerme e l'onnipotente imperatore. In base al concordato e ai vecchi privi-

legi della monarchia francese, Napoleone aveva la facoltà di nominare i vescovi, ma essi non potevano esercitare i loro poteri finché non avessero ricevuto dal papa l'istituzione canonica. Ridotto in prigionia e privo di comunicazioni con lo esterno, il papa rifiutava di concedere tale istituzione e le diocesi rimanevano vacanti, con disagio delle popolazioni e scorno del governo.

Napoleone credette di poter scavalcare tale difficoltà e pretese di insediare vescovi anche senza il consenso del papa. Trovò purtroppo, prelati che per viltà o per ambizione accettarono le sue offerte. Il Papa, per vie clandestine, ebbe notizia di questi soprusi e riuscì a far giungere una lettera di rimprovero al cardinale Maury che aveva accettato la nomina alla sede di Parigi e due brevi all'arcidiacono di Firenze e al vicario capitolare di Parigi, nei quali sconfessava l'operato dell'imperatore, la cui ira si scaricò sui destinatari dei brevi e su chi aveva aiutato a recapitarli, mediante una organizzazione clandestina capillarmente diffusa, che la polizia non riuscì mai a scoprire del tutto. (Su questo punto è assai interessante uno studio di J. Verrier, pubblicato nel 1960 nella « Revue de histoire ecclésiastique » di Lovanio).

Naturalmente, chi fece maggiormente le spese della collera di Napoleone fu Pio VII. Fu ordinato al prefetto Chabrol di ridurre il papa alla reclusione più rigorosa. Così scomparve dal palazzo vescovile lo scenario che voleva simulare una residenza papale: non si diedero più permessi di udienza e Pio VII non poté più benedire la folla dalla loggia né spedire dispense o indulgenze. Nella notte tra il 7 e l'8 gennaio 1811 la polizia operò una perquisizione, asportando dal vescovato tutte le carte che poté reperire. Non osarono entrare nella stanza del papa, ma lo fecero l'indomani, mentre egli passeggiava in giardino, portandogli via penna e calamaio e perfino un ufficio della Madonna! Per ordine di Napoleone, Chabrol scrisse e sottoscrisse una nota per intimare a Pio VII « che gli è proibito di comunicare con alcuna Chiesa dell'impero e con alcun suddito dell'imperatore, sotto pena di disubbidienza da parte sua e loro; che cessi di essere organo della Chiesa colui che predica la ribellione e la cui anima è tutta fiele; che poiché nulla può farlo rinsavire, vedrà che Sua Maestà è ab-

bastanza potente per fare ciò che hanno fatto i suoi predecessori e deporre un papa ». I domestici del papa asserirono che di fronte a così incredibile intimazione Pio VII si limitò a deporre la lettera sull'inginocchiatoio, ai piedi del Crocifisso, esclamando: « La risposta la darà Lui a suo tempo ».

In quei giorni Napoleone diede anche ordine che se il papa avesse fatto delle « stravaganze » lo si rinchiudesse nella fortezza e il prefetto dopo averla visitata, riferì che « il palazzo del governatore del forte di Savona è perfettamente adatto allo scopo. E' estremamente facile da guardare e dietro al palazzo, lontano da tutti gli occhi, vi sono delle terrazze molto belle per la passeggiata ».

Frattanto il papa, al quale fu tolto persino l'anello col sigillo col quale autenticava le lettere e le concessioni (ma egli lo spezzò prima di consegnarlo), fu ridotto alla più completa solitudine: porte e finestre del suo appartamento furono munite di chiavistelli dall'esterno e gli fu tolto il personale di fiducia. Mons. Doria fu mandato a Napoli, il chirurgo Ceccarini e il cappellano Soglia imprigionati nel forte di Fenestrelle, insieme col cameriere di fiducia del papa, Moiraghi; gli altri domestici furono rinchiusi nella fortezza di Vincennes. Rimase col papa solo il medico Porta, che si prestava a fare il confidente della polizia. Lo stesso vescovo Maggioli fu spedito a Parigi. E poiché, come ho già accennato, ci è pervenuta parte del suo carteggio ritengo conveniente sottolineare che si trattò di una vera e propria relegazione. Infatti il 31 gennaio 1811 il ministro Bigot de Préameneau gli scriveva: « J'ai reçu le billet qui m'annonce votre arrivée. Il est convenable que vous vous présentier chez le Ministre de la Police generale », aggiungendo poi, un po' ipocritamente: « Quant à moi, aussitôt que vous voudrez me faire l'honneur de venir je vous recevrai, aujourd'hui même jusqu'à 4 heures si vous le désirez ou demain dans la matinée ».

Alcune lettere del vescovo trattano di affari diocesani, per esempio il desiderio delle confraternite savonesi, che erano state sciolte dall'autorità, di poter riprendere le officiature. Il 30 marzo il vescovo promette di interessarsene, ma senza grandi speranze. Tuttavia il 13 giugno potrà comunicare una notizia favorevole: le confraternite ottengono il permesso di

riprendere ad officiare gli oratori, ma senza poter indossare la cappa o altre insegne.

Senza dilungarmi sulle notizie di affari diocesani, interessa qui rilevare i continui lamenti del vescovo per la forzata dimora in Parigi. Il 10 aprile 1811 comunica al vicario di starsi rimettendo da un attacco di podagra molto dolorosa, ma lamenta mal di stomaco « con molti flati che duro fatica ad espellere e detto incomodo non posso attribuire che a codesto clima non molto confacente al mio temperamento ». Il 12 aprile si lamenta del freddo insolito. Troviamo poi una minuta di supplica senza indicazione di data, nella quale Mons. Maggioli fa presente a Napoleone che i mezzi limitati della mensa vescovile, che ha una rendita di 4.600 franchi, non gli permettono di vivere « dans cette métropole avec cette décence qui est convenable à son caractère ». Inoltre, poiché soffre di gotta, domanda di potersi trasferire « a Nice de Provence étant ce climat le plus convenable à sa santé et aussi pour faire usage de la bienfaisance de V. M. avec cette économie qui est bien due ». Da questi scarni elementi mi pare si possa dedurre che il vescovo era stato forzosamente allontanato da Savona, perché la sua presenza vicino al papa poteva essere più di danno che di vantaggio.

Che così fosse mi sembra di poterlo dedurre anche dalla successione degli avvenimenti. Nel tentativo di risolvere il problema dell'istituzione canonica dei Vescovi Napoleone formò due « Comitati ecclesiastici » e diverse ambascerie furono inviate a Savona per cercare di piegare il papa ai voleri dell'imperatore. L'iniziativa più importante fu la convocazione del Concilio Nazionale: di questi avvenimenti parlerà il professor Plongeron.

Il 27 aprile 1811 il ministro Bigot inviava a Mons. Maggioli copia della lettera con cui l'imperatore convocava il concilio. L'8 giugno il ministro informava che l'indomani alle ore 11,30 l'imperatore avrebbe ricevuto alle Tuilleries i cardinali e vescovi presenti a Parigi. Non risulta che nelle riunioni del concilio il vescovo di Savona abbia preso la parola o avuto parti di rilievo. Posso soltanto notare che in nessuna delle lettere al vicario che ci sono pervenute il vescovo parla esplicitamente del papa prigioniero in casa sua. Un cenno indiretto

e sintomatico si trova in una lettera del 3 agosto 1811 nella quale il vescovo dispone che il vicario provveda a far approvare dal Capitolo la lista degli esaminatori diocesani, che secondo l'antica prassi era di competenza della Santa Sede, « *animo tamen habendi approbationem* quando saranno riaperte le comunicazioni »: il che significa che ogni comunicazione col papa era impedita anche a chi stava a pochi metri dalla sua prigione... Ritengo utile citare un'altra lettera nella quale si accenna ad una delle due ambascerie inviate da Parigi a Savona. Scriveva il vescovo al vicario Belloro in data 20 agosto 1811: « Nella venuta dei Signori Cardinali in Savona, che avevano sua dimora e permanenza in Parigi, avvi in questi il Signor Cardinale Dugnani, il quale non avendo seco alcun prete si raccomanda a V. S. Reverendissima, affinché gliene procuri uno, che servir lo possa in qualità di segretario. Quando lo stesso giungerà le farà una visita in mio nome e le suggerirà quel sacerdote, che stimerà più opportuno per il di lui servizio. Per il primo del mese venturo arriveranno sicuramente i vescovi deputati, i quali sarebbero nove, se fra questi non ve ne fosse uno, il quale ritrovasi gravemente ammalato. I vescovi che dimani partono, sono di Nantes, di Tours, di Trevre (sic, per Treviri), di Piacenza, d'Envre (sic per Evreux), di Venezia, di Pavia e di Malines. Quando non le sia incomodo la prego di fare con i medesimi le mie parti, e parimenti con li Signori Cardinali. Sono persuaso che lo stesso farà il Reverendissimo Capitolo prestando a questi sì ragguardevoli soggetti tutta l'assistenza possibile per quello che concerne la celebrazione della S. Messa nella Cattedrale, ed altro che possa occorrerli, il quale dipenda dal detto Capitolo a cui farà presenti i miei rispetti. In compagnia del mentovato Signor Cardinale Dugnani si porta per restare presso Sua Santità Monsignor Bertazzoli ». Ed è l'unica volta in cui « Sua Santità » è menzionato nella corrispondenza. Il fatto che il vescovo sia rimasto a Parigi, mentre almeno avrebbe potuto rendersi utile per fare ossequio ai personaggi che Napoleone spediva a Savona nell'intento di piegare il Papa; sembra indicare che mons. Maggioli non era così docile servitore come lo hanno ritenuto storici avveduti come lo Scovazzi e il Leflon. Aggiungerò che quando, visto che il Concilio non si piegava ai suoi voleri, Na-

poleone fece rispedire i vescovi alle loro sedi, il vescovo di Savona dovette restarsene a Parigi. Scriveva infatti al vicario il 18 ottobre 1811: « Tutti i vescovi, che componevano il Concilio, sono partiti. Io non posso ancora far partenza fino a ché non abbia ottenuto il permesso del nostro Augusto Sovrano. Ne ho già fatto per mezzo del surriferito ministro la dimanda, di cui sto attendendo il risultato, che spero favorevole ». Ma il 2 novembre scriveva ancora: « Nella prossima settimana per quanto si vocifera sarà di ritorno il nostro Augusto Sovrano, dal quale spero di ottenere la licenza di partire per la mia sede, o in vicinanza della medesima, quando non vi sia ancora luogo ». Mi sembra chiaro, quindi, che mons. Maggioli fu costretto a soggiornare in Parigi da una vera e propria misura di polizia.

Anche se fosse stato a Savona, tuttavia, il vescovo poco avrebbe potuto fare per mitigare le condizioni del pontefice e anche per far uscire la vita diocesana dalla più piatta ordinaria amministrazione. E' noto che per piegare la resistenza del papa, che Napoleone nei suoi scatti di ira definiva « un vieillard imbécile », oltre le deputazioni di prelati e la commedia del concilio, furono adoperati altri mezzi. Tra di essi val la pena di ricordare che tutti i Capitoli dell'impero furono costretti a inviare all'imperatore degli indirizzi nei quali dovevano professare la loro adesione alle quattro proposizioni gallicane del 1682 e affermare che qualora fosse rifiutata dal papa l'istituzione dei vescovi, trascorso un breve lasso di tempo, essa potrebbe essere concessa dai metropoliti. Tali indirizzi, pubblicati regolarmente nel *Moniteur*, organo ufficiale del governo, venivano dal prefetto Chabrol altrettanto regolarmente messi sotto gli occhi del papa. Al quale non fece certo piacere leggere appunto sul *Moniteur* del 4 marzo 1811 l'indirizzo del Capitolo di Savona, sottoscritto dal vicario Belloro e dagli altri capitolari, tradotto in francese e controfirmato « pour copie conforme » dal prefetto Chabrol. Ma il suo dispiacere sarebbe stato assai minore se avesse potuto constatare che la versione francese era stata manipolata, in modo da far dire ai poveri canonici ciò che piaceva al padrone, mentre il testo italiano, che si trova nel libro delle deliberazioni capitolari, si esprime in termini assai cauti e misurati, in modo da non incappare

nelle ire dell'autorità, senza spingersi ad affermazioni in contrasto con la coscienza. Infatti ci si limitava a dire, sul punto delle nomine vescovili, che « il detto Capitolo riconosce per massima costante, che la giurisdizione episcopale non perisce mai, e non resta, per qualsivoglia evento, mai sospesa, che l'esercizio di essa è necessario ai fedeli in tutti i giorni ed in tutti i momenti, che a quest'oggetto per uniforme disciplina ecclesiastica e per disposizione dei sacri Canoni, deriva il diritto nel Capitolo delle vacanti chiese metropolitane e vescovili di fare uso per un dato tempo di detta giurisdizione e poi commetterla ad un delegato il quale la eserciti esclusivamente ad ogni altro, sino a tanto che essa trapassi nel vescovo successore, e che non può mettersi in dubbio il mentovato diritto competente ai capitoli intorno alla facoltà di provvedere alle chiese vacanti senza alcun ritardo che sarebbe pregiudizievole ai fedeli ». Questo passo, che non si discosta dalla dottrina tradizionale e non fa il minimo cenno al problema della nomina e istituzione canonica dei vescovi, nella versione francese è così semplificato: « Nous reconnaissons que la juridiction épiscopale ne meurt jamais, qu'elle est nécessaire tous les jours et tous les moments aux fidèles, et que le droit des chapitres et des métropolitains, que l'on ne peut mettre en doute, donnent la faculté de pourvoir aux églises vacantes sans aucun retard préjudiciable ». Salta agli occhi che mentre il testo italiano è inoffensivo la versione francese è addomesticata per ottenere l'effetto desiderato.

Naturalmente, la popolazione savonese non era al corrente di queste dispute e dei maneggi che le accompagnavano. Il silenzio avvolgeva il palazzo vescovile e quando, al momento della campagna di Russia, Napoleone decise di trasferire il papa a Fontainebleau tutto avvenne alla chetichella, nel buio della notte tra l'8 e il 9 giugno 1812.

Al tramonto dell'impero napoleonico, Pio VII fu fatto retrocedere a Savona e vi rientrò, formalmente ancora prigioniero, ma in realtà accolto trionfalmente, il 16 febbraio 1814. Il 17 marzo giunse l'ordine di lasciarlo libero, ma poiché l'indomani era l'anniversario dell'apparizione della Madonna della Misericordia il papa volle ritardare la partenza e lasciò Savo-

na, per rientrare in Roma, il 19 marzo. Vi sarebbe tornato ancora una volta, nel maggio 1815, per incoronare la venerata immagine nel Santuario che era stato meta della sua unica uscita in pubblico il 2 settembre 1809, nei primi giorni della sua cattività. E' tradizione che allora, invocando la protezione della Vergine, avesse formulato il voto di incoronarne l'immagine se fosse stato restituito alla libertà. Le cronache dell'epoca sono piene del giubilo popolare che circondò l'avvenimento col quale si concludeva una vicenda tanto drammatica e sofferta. La chiesa savonese dimostrò in seguito in molti modi di aver compreso che le vicende che si erano svolte nella nostra città pur essendo, come ben disse il Leflon, « une quérelle d'ancien régime », aprivano una pagina nuova nella secolare evoluzione dei rapporti tra Chiesa e Stato. Lo aveva fin da allora ben compreso Pio VII che più tardi, rientrato in Roma dopo la dura esperienza di quindici anni di contrasti con Napoleone e cinque anni di prigionia a Savona e a Fontainebleau, sperimentò negli ultimi anni del pontificato la difficoltà di conciliare la sua missione di capo della Chiesa con il governo dello Stato pontificio e ne soffrì fino allo spasimo. Ne fanno fede i rapporti del principe Apponyi ambasciatore d'Austria presso la Santa Sede, che il Leflon ha ritrovato negli archivi di Vienna e ha pubblicato e commentato da pari suo in uno dei suoi ultimi lavori (J. Leflon. *Au soir d'un pontificat dramatique; le dernier cas de conscience du Pape Pie VII.* In « Mélanges André Latreille », Lyon 1972, pp. 143-150).

Oggi, nel mutato clima culturale e politico, siamo in grado di valutare quegli avvenimenti nella loro più profonda portata e capire perché il nome di Savona ne è stato immortalato.

BERNARD PLONGERON

AU COEUR DE LA CRISE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE LES DEUX DEPUTATIONS FRANCAISES A SAVONE (1811-1812)

« Tout est singulier et obscur dans l'histoire de ce Concile national réuni à Paris, au lendemain même du baptême du roi de Rome, le 17 juin 1811, et qui, en moins de deux mois, devait mener à un constat d'échec » pouvait encore écrire l'éminent spécialiste, le doyen A. Latreille [1].

Reconnaissons d'abord que l'historiographie française ne s'est guère intéressée jusqu'ici à éclaircir les conditions de réunion et les sessions des deux conciles impériaux de 1811 et de 1813. Une lacune qui, pour être comblée, devrait prendre en compte tous les aspects de l'imbroglio politique et religieux pesant sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat depuis l'avènement de Napoléon jusqu'à la chute de l'Empire. En effet, on croit volontiers que le concordat de 1801 a réglé les litiges une fois pour toutes. Si cela est vrai pour le contentieux né de la Révolution française, il n'en est rien pour l'avenir politico-religieux de l'Empire. Au vrai, l'imbroglio ne cesse de se compliquer comme les figures d'un ballet dont on aurait perdu les règles. Plus les années s'écoulent et plus interviennent de figures qui s'entrecroisent et finissent par se bousculer jusqu'à transformer le théâtre en une représentation « obscure » pour les acteurs comme pour les spectateurs de l'Histoire, que ce soit dans le rôle d'une Eglise de France par rapport aux Eglises des pays annexés et par rapport à la Papauté, que ce soit dans les tumultueuses relations entre Napoléon et Pie VII avec les médiations

1 *L'ère napoléonienne*, Paris, A. Colin, 1974, p. 264.

plus ou moins équivoques d'un épiscopat tiraillé entre les intérêts de l'Empereur et le loyalisme dû au Pape.

A l'encontre de récits linéaires et fortement simplifiés qui nous servent toujours de références à une histoire religieuse du Premier Empire, le décryptage de l'imbroglio que nous soulignons ne peut être obtenu qu'à partir de monographies institutionelles et socio-religieuses, pour les diocèses de France et les Pays Conquis de l'Empire napoléonien, comme à partir d'un renouvellement de l'histoire diplomatique de la Papauté pour ce premier XIX è siècle. C'est dire que les champs de recherche, en ce domaine, demeurent nombreux et incitatifs pour des sujets de mémoires et de thèses de doctorat!

Encadré par les deux députations françaises à Savone, le concile impérial de 1811 apparaît bien comme le révélateur puissant de cet imbroglio, souvent dénommé sous l'appellation classique de « crise du Sacerdoce et de l'Empire ». Dans une tension qui ne cesse de croître, contentons-nous, pour notre sujet, de rappeller trois facteurs essentiels qui conditionnent cette crise.

Le premier facteur s'inscrit dans la détérioration constante des rapports Napoléon et Pie VII. La présence à Paris du Saint-Père pour le sacre impérial, en 1804, n'a pas clarifié l'épineux problème des Articles Organiques, ajoutés par la seule volonté du César, au Concordat de 1801. L'épisode du mariage de Joséphine n'a pu qu'accroître le soupçon de Pie VII envers une mauvaise foi possible de l'Empereur. Le divorce de 1810, entre Napoléon et Joséphine, pour régulier qu'il ait été jugé par l'Officialité de Paris, achèvera d'éclairer la religion du Pape. En a-t-il encore besoin à cette date, après la dramatisation politique de la situation des années précédentes: 1808, occupation de Rome par les troupes françaises; août 1809, assignation à résidence du Pape à Savone, après son enlèvement de juillet; décret impérial du 17 mai, déclarant Rome « ville impériale et libre », ce que confirmera le sénatus-consulte du 17 févrer 1810? La réplique pontificale est foudroyante; non content de refuser, depuis 1808, l'investiture canonique aux évêques nommés par Napoléon, Pie VII fulmine la bulle d'excommunication — contre qui exactement? — *Quam Memoranda,* le 10 juin. Affichée et répandue dans tout Rome, la nuit même de l'enlèvement du Pape, la bulle est connue en France, au cours de l'été, malgré la censure impériale.

De personnel, entre le Pape et l'Empereur, le conflit prend alors une autre dimension. Il s'internationalise, en quelque sorte, donnant naissance au deuxième facteur de la crise. Réunion d'un concile? L'idée germe lentement dans l'esprit de Napoléon, en 1809, beaucoup plus lentement qu'on ne le prétend. A preuve les précautions exceptionnelles dont il s'entoure. Cet impulsif réunit deux Comités Ecclésiastiques formés d'évêques et d'experts laïcs. Première décision à double effet qui leur est soumise: un concile est-il opportun? Et, dans l'affirmative, doit-il être à caractère national, c'est-à-dire exclusivement français, ou à caractère « impérial », c'est-à-dire avoir compétence sur l'ensemble du contentieux des affaires des Eglises particulières: non seulement de France, mais aussi d'Italie et d'Allemagne? Cette question préliminaire est rapidement tranchée par l'ordre du jour des questions qu'auront à traiter les experts. Or, ces questions, de nature et de portée différentes, au lieu d'être dissociées sont amalgamées dans les mêmes consultations, comme pour renforcer l'imbroglio: problème de la validité de la bulle d'excommunication; problème du refus des investitures canoniques par le pape; problème dit des « affaires générales de l'Eglise » (spécialement au sujet des Eglises d'Italie et d'Allemagne). Nous avons là, déjà, tout le programme des futures sessions conciliaires. On imagine l'embarras et les divergences de position entre des consulteurs-experts qui auraient aimé qu'on série les questions et qui se sentent mal assurés de leurs compétences quand il faut répondre tout à la fois, en canonistes, en pasteurs d'âmes, en diplomates, voire en politiques.

Il est donc quelque peu puéril d'avancer que s'affronteront, durant les séance de ces Comités, un gallicanisme politique, le « parti de l'Empereur », et un gallicanisme épiscopal, le parti des évêques face à « l'évêque de Rome ». Plusieurs protagonistes échappent à l'une ou à l'autre classification.

En réalité, ce qui se dessine au sein des Comités va prendre tout son relief au cours du concile de 1811: l'apparition d'une troisième force médiatrice, illustrée par les évêques qui composeront les deux députations à Savone. A peine signalées par les historiens, surtout la première, les négociations menées par ces deux députations auprès du Pape prisonnier montrent ce qu'aurait pu être cette voie médiane qui aurait sorti l'Egli-

se et l'Etat de l'imbroglio, au lieu de le durcir jusqu'à l'épisode de Fontainebleau en 1813 [2].

Encore faut-il pouvoir établir l'intégralité de ces entretiens de Savone: ce que ne font pas les rapports officiels, conservés aux Archives Nationales (AF IV 1047), notoirement expurgés. Deux autres sources, jusqu'ici oubliées des historiens, permettent d'y suppléer.

La première provient des archives diocésaines de Lyon, c'est-à-dire des papiers personnels du cardinal Fesch, acteur de premier plan, on s'en doute, dans cette histoire. Une seconde, plus essentielle encore, est fournie par le livre méconnu de Mgr.de Barral, archevêque de Tours, *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIXè siècle* (Paris, A. Egron, 1814, 363 p.). Sous ce titre volontairement neutre, Mgr.de Barral publie, entre autres, documents et notes sur les Comités Ecclésiastiques, où il fut plusieurs fois rapporteur, et surtout sur les deux députations de Savone qu'il présida. M. Laurencin a eu l'idée de croiser ces deux sources qu'il exploite remarquablement dans une thèse de doctorat, malheureusement inédite, et dont nous nous inspirons sur plusieurs points [3].

Faute de pouvoir suivre les méandres de cet imbroglio, dont il faudrait respecter toutes les nuances et demi-teintes, nous nous contenterons, dans cette relation, de préciser une chronologie des principaux enjeux autour des députations françaises de Savone.

I. *Un Concile national ou général? Les deux comités ecclésiastiques (octobre 1809 - avril 1811).*

Tant par méfiance à l'égard des assemblées officielles de théologiens que par souci de discrétion, Napoléon préfère réunir quelques personnalités choisies pour « les sentimets d'estime et de confiance » que leur porte l'Empereur « et de leur réputa-

---

[2] A. LATREILLE, *Le gallicanisme ecclésiastique sous le Premier Empire. Vers le concile national de* 1811, dans « Revue Historique », 194, janvier-mars 1944, pp. 1-22.

[3] M. LAURENCIN, *Les relations Eglise-Etat sous le Premier Empire: l'attitude de Mgr. Louis-Mathias de Barral, archevêque de Tours* (1746-1816), *Doctorat 3è cycle*, Université de Lyon III, 1975, 2 tomes, 607 pages multigraphiées.

J. L. David, *Napoleone Bonaparte* (Coll. Duca di Bassano).

G. Rastellino, *Ritratto di Pio VII* (Savona, Cattedrale).

tion »[4]. Après avoir pressenti les membres, le 30 octobre 1809, le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, leur notifie, le 16 novembre, l'intention impériale de les réunir « le plus promptement possible... pour rédiger une consultation sur les questions contenues dans le mémoire ci-joint »[5]. En fait, les consultants auront à discuter trois séries de questions, qui auraient été rédigées par l'Empereur lui-même[6]. La première série portait sur le gouvernement de l'Eglise et avait pour question centrale: « Pour des motifs d'affaires temporelles, le pape peut-il refuser son intervention dans les affaires spirituelles? ». Selon la réponse, convient-il, en corollaire, de rénuir un concile pour réformer le gouvernement de l'Eglise *universelle?* La deuxième série de questions concernait plus particulièrement l'Eglise de France: peut-on et doit-on déclarer que les mesures pontificales ont porté atteinte au Concordat de 1801 juqu'à le rendre caduc? Le point essentiel devient alors le suivant: « Le pape peut-il arbitrairement refuser l'institution canonique aux archevêques et évêques nommés? ». Problème à résoudre en extrême urgence, sur le plan pastoral, quand on sait qu'en 1809, dix-sept sièges épiscopaux ne peuvent être pourvus dont notamment Paris et Metz, mais aussi Florence et Asti[7].

Ce qui amène la troisième série de questions sur la situation des Eglises d'Allemagne et de Toscane. Le Recès de 1803, en dèmantelant le Saint Empire Romain Germanique, avait fait disparaître, à l'exception de Mayence, toutes les principautés ecclésiastiques. Une réorganisation de l'Eglise d'Allemagne s'imposait et était toujours ajournée à la suite de l'échec de négocia-

---

[4] *Arch. Nat.* F[19] 1926, lettre du ministre des Cultes aux évêques du Comité.

[5] Lettre du ministre reproduite dans Mgr. de BARRAL, *Fragments relatifs* cit., pp. 96-97.

[6] Peut-être après consultation de certains experts particuliers, dont vraisemblablement l'ancien Oratorien Daunou (1761-1840), sur recommandation de Fouché. Malgré ses distances prises à l'égard de l'Empereur, P. C. F. Daunou n'en est pas moins archiviste de l'Empire depuis 1807. A ce titre, Napoléon lui a commandé plusieurs travaux d'érudition, principalement sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. En 1810, il refuse le poste de censeur impérial, mais fait paraître anonymement son *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes.*

Une seconde édition, cette fois officielle, sort, en 1811, de l'imprimerie impériale, en deux volumes (avec des « mémoires » et « pièces » documentaires); elle sera détruite en 1813. Une quatrième édition, en 1818, retiendra la version fort expurgée de celle de 1811.

[7] Ils seront tous pourvus à l'automne 1813.

tions concordataires avec le Saint-Siège. Par suite de modifications politiques, la Toscane se trouvait dans la même situation.

Bien évidemment, ces trois séries de questions restaient subordonnées au débat majeur: celui de la validité de la bulle d'excommunication *Quam Memoranda.* La discussion semblait d'autant plus ouverte et serrée sur ce chapitre que, contrairement à une opinion courante, la fulmination pontificale s'était bien gardée de mettre en cause l'Empereur directement. Elle prononçait l'excommunication majeure contre « tous ceux » qui s'étaient rendus coupables de violation sacrilège du patrimoine de Saint-Pierre et des immunités ecclésiastiques. La parade était donc possible, comme l'indique A. Latreille: « Napoléon n'y était donc pas nommé et, par conséquent, il n'était pas désigné comme *vitandus* (devant être évité), ce qui, combiné avec le fameux argument des gallicans qu'aucun acte pontifical n'avait de valeur en France, s'il n'était reçu par le pouvoir séculier, allait laisser aux évêques et au clergé la faculté de communiquer avec lui » [8].

Que l'argument ne semble point aussi expédient aux consulteurs de ce premier Comité, c'est ce que nous allons voir. Mais, d'abord, qui sont ces consulteurs choisis dans le secret? En tête, les cardinaux Fesch, l'oncle, et Maury qui entreprend alors son grand virage de l'ultramontanisme au césarisme pour s'assurer du siège archiépiscopal de Paris qu'il convoite ardemment. Puis les deux évêques régulièrement désignés, depuis le Concordat, comme conseillers officiels de la politique religieuse de Napoléon: Louis-Mathias de Barral (1746-1816), ancien émigré, archevêque de Tours, et Jean-Baptiste Duvoisin (1744-1813), théologien de Sorbonne sous l'Ancien Régime, auteur d'une *Défense de l'Ordre Social contre les principes de la Révolution Française,* en 1798, réimprimée à Nantes, dans une version remaniée, en 1820. Elle mériterait un meilleur sort que le silence inexplicable fait autour de cet ouvrage contre-révolutionnaire de première importance. J. B. Duvoisin, en qui Talleyrand voit « notre nouveau Bossuet » est promu sur la première liste épiscopale du Concordat à Nantes. On aurait tort d'en conclure prématurément que Barral et Duvoisin ne sont que des créatures de Napoléon, parfaits

[8] In *L'ère napoléonienne,* cit., p. 213.

« préfets en violet », selon une expression aussi célèbre qu'injuste [9]. Autour de ces personnages de premier rang, Charles Mannay (1745-1816), sous-agent du clergé de France en 1789, en même temps que Talleyrand dont il fut répétiteur en théologie, devenu après son émigration en Angleterre, évêque de Trêves, homme conciliant plus que soumis; l'évêque de Verceil, Mgr. Canaveri, et un ancien assermenté, Jean-Baptiste Bourlier (1731-1821), ancien grand vicaire du cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, en 1777, nommé évêque d'Evreux en 1802. Faut-il insister sur l'ombre portée de Talleyrand concernant ces trois derniers prélats? Un contre-poids devenait nécessaire: ce sera celui de M. Emery, Supérieur Général de Saint-Sulpice — plus que jamais « la conscience du clergé français » — respecté de tous et craint de Napoléon. M. Emery sera assisté du R. P. Fontana, supérieur général des Barnabites, « théologien du Pape » (Mgr. Leflon) pendant le voyage de Pie VII à Paris [10]. Un dixième membre sera adjoint *in fine:* le cardinal Caselli, évêque de Parme, qui n'interviendra, en janvier 1810, que sur les ultimes discussions concernant la bulle d'excommunication.

Sous la présidence théorique du ministre Bigot de Préameneu, les séances se déroulent du 23 novembre 1809 au 3 janvier 1810 au domicile parisien du cardinal Fesch, véritable ordonnateur de ce Comité, qui en tien les procès-verbaux très complets [11]. Au milieu d'une atmosphère alourdie par les tendances variées, voire divergentes entre les sept prélats, M. Emery passe à l'offensive dès le début: à propos de l'institution canonique, il demande qu'on ne prenne aucune décision sans avoir sondé les intentions présentes et futures du Pape. Dans cet esprit, il propose l'envoi à Savone d'une députation conduite par le Père Fontana. Quelque peu désarmé, le cardinal Fesch promet cette dé-

---

[9] Sur les résistances de ces deux prélats, voir B. PLONGERON, *Théologie et Politique au siècle des Lumières* 1770-1820, Librairie Droz. Genève, 1973, spécialement chap. V « Des contraintes concordataires au rêve théocratique 1800-1820 », pp. 250-294.

[10] Né à Casalmaggiore en 1750, cardinal en 1816, décédé à Rome en 1822.

[11] *Arch. diocésaines de Lyon*, 4 ZF 26 à 28, « Compte rendu original et secret des conférences tenues du 23 novembre 1809 au 3 janvier 1810 et de toutes les interventions ». Il s'agit de 3 cahiers de 26 pages manuscrites auxquels s'ajoutent les projets de rapport et les rapports définitifs.

putation composée de trois évêques et du Père Fontana « pour rendre à Sa Sainteté dans cette députation les honneurs qui lui étaient dûs » [12]. L'insistance de M. Emery redouble, lors des séances suivantes, tant sur « les observations à faire concernant les lois organiques » que sur une maladroite menace à propos des refus des bulles d'institution canonique. Il fait observer qu'il trouve « de grands inconvénients à faire de pareilles menaces... qu'il n'était pas si clair qu'on pût en venir à déclarer qu'on peut se passer du pape ». Dans le cas, conclut-il, où de pareilles proposition seraient adoptées « on allait soulever tout ce qui restait encore de bons catholiques... en sorte que le schisme deviendrait inévitable [13]. Faute de faire fléchir l'intraitable Emery, dont l'idée d'une députation à Savone a été écartée brutalement par l'Empereur, on compte sur les hésitants, tels les italiens, Mgr. Canaveri et surtout le cardinal Caselli, présent à la fin de décembre. Le premier avoue ignorer « en quelle partie de la France, le pape existe en ce moment », le second répond mener les affaires religieuses comme il mène ses armées victorieusement par toute l'Europe... nous sommes perdus » et il terminait par cette imploration charitable: « Un peu de pitié... s'il est encore possible, à ce pauvre vieillard, qui d'ailleurs venant à Paris pour sacrer Sa Majesté Impériale et Royale lui a bien témoigné son affection à la face de l'Europe ».

Il faut donc manoeuvrer ce Comité avec plus de ménagements qu'on ne le pensait au départ, sans rien ceder sur l'essentiel des prétentions impériales. Aussi nomme-t-on les rapporteurs en consequence. Au très obligeant évêque de Trêves est confié le rapport relatif aux questions intéressant l'ensemble de la chrétienté; Mgr. Mannay en présenta une première ébauche à ses collègues, le 6 décembre 1809. La question impromptue de l'annulation du mariage religieux de Napoléon et de Joséphine fait dévier le débat. Le rapport final de l'évêque de Trêves semble avoir été adopté sans grande discussion alors que l'attention générale est fixée sur les interventions des évêques Barral et Duvoisin. Fermement partisans de l'Empereur, ces deux ténors font observer, d'une part, que le gouvernement français a toujours scrupu-

---

[12] *Compte rendu original et secret* cit., séance du 24 novembre 1809.
[13] Séances du 29 novembre et du Ier décembre 1809.

leusement appliqué les articles concordataires, que, d'autre part. le refus du pape au sujet des investitures canoniques n'est pas fondé sur des raisons spirituelles, mais sur « des événements et des mesures politiques ». Pie VII peut alléguer l'atteinte portée à ses pouvoirs temporels, mais « la souveraineté temporelle n'est, pour les papes qu'un accessoire étranger à leur ministère » [14]. Barral, chargé du rapport principal, doit compter avec la surenchère du cardinal Maury, acharné, dans la séance du 2 janvier 1810, à obtenir du Comité une conclusion ferme sur la nullité de la bulle *Quam Memoranda*. Les séances deviennent houleuses: le cardinal Fesch se contenterait d'une nullité de la bulle par défaut de formes. Maury, soutenu maintenant par Barral, qui ne veut plus se déjuger, tient à ce que le Comité se prononce au fond. M. Emery et le P. Fontana se désolidarisent de leurs collègues et refuseront de signer le rapport final. Les réunions de ce Comité s'achevaient, ce 3 janvier 1810, au moment où les risques de rupture n'avaient jamais été aussi grands.

Beaucoup plus grands que ne le laisserait penser notre résumé qui vise les « résultats » du Comité et non ses travaux faits de longs rapports nourris d'une importante documentation historique — où reviennent fréquemment les Articles de 1682 — et de minutieuses dissertations canoniques et théologiques. Les arguments présentés et discutés âprement entre les consulteurs risquent tellement d'amoindrir les thèses impériales que Napoléon, selon un procédé qui lui est coutumier, n'hésite pas à jeter son épée dans la balance. Il dicte une note à Mgr. Duvoisin avec ordre exprès de la communiquer à ses collègues du Comité. Dans cette note, l'Empereur considère que le Concordat de 1810 est abrogé unilatéralement par le Pape et qu'en conséquence, il revient à l'Eglise gallicane de trouver les moyens de procurer l'institution canonique, au besoin en recourant aux usages en vigueur avant la signature de ce concordat [15].

On ne pouvait mieux suggérer le recours imminent à un con-

---

[14] *Arch. Nat.*, AF IV 1047, « Réponses du Conseil ecclésiastique aux questions proposées par Sa Majesté, 11 janvier 1810 ». — BARRAL (Mgr. de), *Fragments relatifs* cit., p. 114-143.

[15] BARRAL (Mgr. de), *Fragments relatifs* cit., p. 143-146, rapporte ce fait ainsi que le contenu *in-extenso* de cette note, absente du manuscrit des *Arch. Nat.* AF IV 1047.

cile national « seule voie canonique qui puisse nous conduire au but désiré ». Dans le cas où ce concile se déclarerait incompétent, il resterait à convoquer un concile général, « la seule autorité dans l'Eglise qui soit au-dessus du pape ». Que prévoir, cependant, dans le cas où le pape refuserait de reconnaître ce concile? « Il conviendrait alors, pour le bien de l'Eglise, de sortir de l'état ordinaire des choses, et de ne plus raisonner d'après les lois de la discipline ecclésiastique », afin de ne plus exposer « une si grande Eglise aux plus grands dangers ». A l'Eglise gallicane de trouver « en elle-même » les moyens de pouvoir à sa conservation en recourant, s'il le fallait, à l'ancien droit.

Force est au Comité d'en appeler au concile national, faute de pouvoir tenir dans l'immédiat un concile général, après avoir protesté de son « attachement inviolable » au Saint-Siège et à la personne du Pape. A charge, pour le concile national, le système concordataire étant bloqué, de faire donner l'institution par l'évêque métropolitain ou le plus ancien de la province [16] jusqu'à ce que le pape consente à l'exécution du Concordat. C'est aussi le concile national qui serait chargé d'examiner la question de la nullité de la bulle d'excommunication.

A première vue, Napoléon avait obtenu de ce Comité Ecclésiastique l'essentiel de ce qu'il voulait. Mais, comme dans d'autres domaines de sa politique, la voie autoritaire risquait de se retourner contre lui. Qui ne verrait que ce Comité n'avait agi « sous l'empire de la nécessité » avec tous les sous-entendus que cela comprenait? Les prélats, à commencer par Fesch, ne cachaient pas leur scepticisme (satisfait) à l'égard d'un éventuel concile. Ils n'y voyaient qu'une menace propre à faire réfléchir Pie VII et à le faire revenir au fonctionnement de la pratique concordataire.

Finalement, l'Empereur ne se trompa pas sur le caractère excessivement prudent des réponses du 11 janvier 1810. Sans tarder il les soumit à une Commission laïque afin de subir l'examen des juristes et des représentants du pouvoir temporel. Cette Commission, composée de l'archichancelier Cambacérès, du ministre des cultes Bigot de Préameneu, du conseiller d'Etat Re-

[16] En fait de recours à l'« ancien droit » on remettait ainsi en vigueur un des articles de la Constitution civile du clergé de 1790!

gnault de Saint-Jean d'Angely, du conseiller-Président de la section de Législation, Treilhard, et du maitre des requêtes au Conseil d'Etat, M. Guieu, remit trois rapports datés du 27 janvier 1810 [17].

D'une manière générale, si les juristes admettent que « le résultat des réponses est conforme aux principes », ils font observer qu'il manque dans les conclusion « cette précision, cette fermeté avec laquelle les évêques français ont jusqu'ici exposé et défendu les maximes et les libertés de l'Eglise gallicane ». C'est assez dire que le Comité Ecclésiastique a déçu les attentes de l'Empereur. Et pour le prouver, le troisième rapport expose que si le Pape ne se sent pas tenu de convoquer ce concile, « eu égard aux trop larges marques de déférence et de respect à l'égard du Chef de l'Eglise » dont faisaient état les réponses des évêques, il appartiendrait à l'Empereur de le convoquer, en raison de la situation de « grande nécessité ». La seule concession faite au Comité était la demande reprise dans les « réponses » d'un aménagement de certains Articles Organiques. Ces aménagements avaient fait l'objet d'un mémoire des sept évêques, joint à leurs « réponses ». Le ministre des cultes, dans un rapport de février 1810 adressé à Napoléon, demandait qu'on les prenne en considération si l'on ne voulait pas s'aliéner l'épiscopat à la veille d'un Concile national regardé comme possible.

Le possible est en train de devenir l'inéluctable au cours de cette année 1810 où la crise entre le Sacerdoce et l'Empire passe par un paroxysme. Le 25 février 1810, conforté par ses experts, Napoléon a déclaré loi d'Empire la déclaration des Quatre Articles de 1682, c'est-à-dire que la doctrine gallicane doit être ensegnée d'une manière obligatoire et absolue dans tous les séminaires. Une véritable fronde ecclésiastique s'installe entre les deux protagonistes, le Pape et l'Empereur. Elle est marquée avec éclat, le 3 mars, par les treize cardinaux noirs, lors du mariage de Napoléon avec Marie-Louise. La confusion bat son plein parmi les évêques nommés qui n'obtiennent pas les pouvoirs de vicaires capitulaires pour administrer leur diocèse. Mgr. d'Osmond, évêque de Nancy, ne peut vaincre la résistan-

[17] Ces trois rapports de la Commission figurent aux Archives Nationales sous les cotes AF IV 1047 et F[19] 1926.

ce du chapitre de Florence que sur l'intervention personelle de Pie VII. Mgr. Dejean n'est pas plus heureux à Asti, cependant que la bataille fait rage autour du siège de Paris, après le refus du cardinal Fesch d'assumer la lourde succession de Mgr. de Belloy et l'opposition ouverte que mène contre Maury, évêque nommé par l'Empereur, le vicaire capitulaire d'Astros. Ce qui amènera son arrestation spectaculaire, le jour de l'an 1811 [18]. Quant aux évêques en place, ils sont réduits à supplier le chef de l'Eglise d'étendre les pouvoirs de dispense en matière matrimoniale et d'en investir les Ordinaires diocésains. La supplique des 11 prélats, du 25 mars 1810, est motivée par le souci de réduire les situations irrégulières et l'existence de « circonstances extraordinaires » [19]. Belle occasion pour inviter le Pape — en termes fort déférents — à donner l'investiture canonique afin de « prévenir par là les maux incalculables qui résulteraient inévitablement d'un refus prolongé ».

L'échec de la mission à Savone du chevalier de Lebzeltern, en mai, bientôt suivi de celui des pourparlers dirigés par les cardinaux Caselli et Spina laissaient peu d'espoir quant à une possible accommodation de Pie VII. Dans une lettre de Spina au ministre Bigot de Préameneu, en juillet, le prélat prévenait « qu'il serait bien difficile de ... parler d'arrangements et de conciliation des affaires » [20]. Ce que confirme la réplique cinglante du prisonnier de Savone, à l'automne. Le 1er novembre, le cardinal Maury prend possession du siège de Paris, selon « les nouveaux usages ». De Savone, le Pape lui adresse un bref, le 5, l'accusant « non seulement de nuire à la liberté de l'Eglise, mais encore d'ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides » [21].

Bien que toutes les conditions paraissent réunies pour motiver la convocation d'un concile national, Napoléon veut une dernière fois tenter de remettre en marche un concordat réamé-

---

[18] On soupçonnait, non sans raison, le futur archevêque de Toulouse d'avoir fait circuler en France la bulle d'excommunication. Il sera enfermé à Vincennes, puis à Saumur et à Angers.

[19] Il s'agit du cardinal Fesch, des archevêques et évêques de Toulouse, Malines, Verceil, Casal, Orléans, Tours, Trêves, Nantes; Chambéry et Troyes.

[20] *Arch. Nat.*, F[19] 1926, Gênes, du 16 juillet 1810.

[21] Bref cité dans MARIE-EUGENE MAYOL DE LUPE, *La captivité de Pie VII d'après des documents inédits*, Paris 1912, p. 393-394.

nagé en s'informant des concessions qui rallieraient à sa politique l'épiscopat récalcitrant. Ce sera l'objet du second Comité Ecclésiastique. Le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, avertit le cardinal Fesch, le 3 janvier 1811, de la volonté impériale à réunir « le plus tôt qu'il sera possible » les membres du second Comité [22].

Sept des personnalités désignées appartenaient au premier Comité: les cardinaux Fesch et Maury, Mgr. de Barral, archevêque de Tours; les évêques d'Evreux (Mgr. Bourlier) et de Trêves (Mgr. Mannay) ainsi que Monsieur Emery. Deux nouveaux membres entraient au second Comité: le cardinal-évêque de Parme, Mgr. Caselli et l'archevêque de Malines, Mgr. de Pradt; en remplacement du P. Fontana, emprisonné, et de l'évêque de Verceil, décédé. Le cardinal Fesch présidait ce Comité qui, cette fois, avait un caractère officiel.

L'introduction des deux prélats dans le Comité suffit à lever l'équivoque, quant à la docilité totale non plus attendue, mais exigée des experts de l'Empereur. Mgr. Caselli, qui avait participé à la fin du premier Comité, trouvait la récompense de son loyalisme impérial, lors de la négociation de juillet 1810 à Savone. Le pape n'avait pas caché la méfiance que lui inspirait l'évêque de Parme. Le préfet de Montenotte notait dans son rapport du 7 juillet que le Pape « a quelques griefs contre le cardinal Caselli, auquel il reproche entre autres choses d'avoir accepté la place de sénateur sans lui avoir demandé l'agrément » [23]. Deux jours plus tard, le comte-préfet Chabrol indique sans ambiguïté que le cardinal n'a plus la confiance de Pie VII et que son remplacement, dans cette négociation, par le cardinal Antonelli, plus respectueux envers le Pape, est à souhaiter.

Encore Mgr. Caselli était-il, dans son dévouement césariste, moins discutable que Mgr.de Pradt (1759-1837), cet Auvergnat balzacien. Les jugements les plus sévères s'accumulent sur son genie de l'intrigue, son manque de scrupule et sa grande intelligence, toutes caractéristiques qui ne pouvaient que le faire ap-

---

[22] J. B. VANEL (Abbé), *Le concile national de* 1811 *d'après les papiers du cardinal Fesch* dans « Bulletin Historique du diocèse de Lyon », 81, mai-juin 1912, p. 649.

[23] *Arch. Nat.*, F[19] 1926, rapport du comte Chabrol, préfet de Montenotte, au ministre des Cultes, Savone, du 5 au 12 juillet 1810.

précier de Talleyrand, son protecteur attitré. De surcroît, il était dans la position de ces évêques nommés sans investiture canonique: transféré du siège de Poitiers, par décret impérial du 12 mai 1808, à l'archevêché de Malines, il rencontre là-bas l'hostilité du chapitre métropolitain ainsi que des prêtres stevenistes, les dissidents belges de la Petite Eglise[24]. Dans une brochure anonyme *Des Evêques nommés et de leur envoi dans les églises vacantes pour en prendre possession*, Paris 1811[25], le prélat démontrait la nécessité d'administrer les diocèses sans le recours du Pape. Il effraya tellement M. Emery qu'il fallut l'ordre du ministre pour que le Supérieur Général de Saint-Sulpice siégeât au côté de cet évêque, lors du second Comité.

Les « Instructions » impériales au cardinal Fesch, du 9 février, étaient beaucoup plus brèves et contraignantes que celles reçues par les membres du premier Comité: compte tenu des travaux et conclusions de celui-ci, deux décisions devaient conduire les travaux de ce nouveau Comité: d'une part, toute communication entre le pape et ses sujets sera rompue aussi longtemps que le pontife enfreindra les Quatre Articles de 1682; en somme, c'était maintenant l'Empereur qui excommuniait le Pape! D'autre part, « l'existence de l'épiscopat en France... ne doit

---

[24] On souhaiterait une grande thèse sur ce personnage complexe, évêque et diplomate, auteur d'une importante oeuvre littéraire dont son ouvrage très remarqué, *Les quatre Concordats*, Paris 1818-1819, 3 vol. in 8°. En 1814, sa situation épiscopale demeure toujours aussi trouble. Le 22 novembre, il écrit au cardinal Pacca: « ... Il y a six ans j'ai préconisé à l'archevêché de Malines: les Evêques qui l'ont été avec moi jouissent paisiblement de leurs sièges. Je suis victime de débats auxquels je suis tout-à-fait étranger. Mon Eglise ne souffre pas moins. Sans pasteur depuis tant d'années, dans une incertitude désolante, privée d'ordinations dans son sein et de visites pastorales... ». Et au nonce Brancadoro, le 6 décembre: « Je suis archevêque de Malines, comme tous les Evêques de la Chrétienté le sont de leurs Sièges Respectifs. V. E. peut apprendre de Mgr. l'archevêque d'Edesse (Bertazzoli) combien j'ai montré de zèle et de respect pour le Pape à Savone. Mais autant j'ai été modéré dans ma conduite, autant je serai ferme et inébranlable dans la défense et la poursuite de mes justes droits ». Et il menace d'en appeler « à l'Europe entière », *doc. cit.* par CH. DE CLERCQ, *Cinq Archevêques de Malines*, Paris 1974, 2 vol., t. II 1759-1815, pp. 280-281.

[25] Que BARBIER, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. 2, p. 335, édit. de 1873, attribue à tort à l'abbé d'Astros, auteur *Du pouvoir prétendu des sujets nommés aux évêchés dans l'administration des diocèses* thèse contraire à celle de PRADT.

plus dépendre de l'institution canonique du pape »[26]. Au Comité de 1811 de faire connaître à l'empereur les mesures à prendre afin que les évêques « aient le caractère requis pour exercer leur juridiction épiscopale ».

Devant ces proposition excessives, le second Comité ne peut que retrouver les atermoiements et l'esprit du premier, à savoir une modification du Concordat de 1801, pour en préserver encore l'essentiel. Pour parvenir à ce but, les membres proposent, puis réclament l'envoi d'une délégation épiscopale auprès du Pape afin de tenter « tous les moyens de le fléchir et d'éclairer sa religion ».

Au cours de la réunion du 16 mars[27] qui rassemble les membres du second Comité et ceux de l'ancienne Commission d'experts laïcs, appelés d'urgence, Napoléon annonce sa résolution de convoquer les évêques d'Empire « afin de régler... une discipline générale, pour que l'Eglise soit une par la discipline comme elle l'est par la foi »![28]. Seul, Monsieur Emery ose présenter des observations courageuses au discours de l'Empereur dont la violence paralyse tout le monde[29]. A la suite de quoi, le 24 avril, les membres du Comité sont invités à faire connaître les noms de délégués envoyés à Savone.

II. *De la première députation à Savone au Concile National de 1811.*

Des trois membres désignés, deux étaient déjà arrêtés dans l'esprit de l'Empereur: Mgr.de Barral, archevêque de Tours, qui présiderait la délégation en raison de « l'entière confinance dans la capacité, les lumières, le zèle et la fidélité[30] » de ce prélat; Mgr. Duvoisin, évêque de Nantes, serait son premier conseiller. Le troisième donna lieu à discussion en raison des intrigues de

---

[26] J. B. VANEL, *Le concile* cit., p. 651-654.

[27] Et non pas au début d'avril, comme le note le cardinal CONSALVI dans ses *Mémoires* cit.

[28] Discours an Conseil du Clergé, Paris, 16 mars 1811, dans *Correspondance de* NAPOLEON 1er. La lettre de convocation adressée à chaque évêque, pour le futur concile, est datée du 25 avril 1811.

[29] J. LEFLON (Mgr.), *Monsieur Emery*, Paris 1945-1946, 2 vol., raconte cette scène.

[30] *Arch. Nat.* F[19] 1926, Acte de Napoléon signé de Saint-Cloud, le 27 avril 1811.

l'archevêque de Malines qui brûlait d'être du voyage. Le choix se porta finalement sur l'évêque de Trêves, Mgr. Mannay, qui « dans l'opinion publique... vaudrait mieux »[31]. De Pradt se rattrapait en joignant une longue lettre aux dix-huit lettres particulières émanant de cardinaux, archevêques et évêques que les députés étaient chargés de transmettre au Saint-Père à Savone[32]. Plus formel que ses collègues, Mgr.de Malines demandait sans détour à Pie VII de renoncer tout simplement à sa souveraineté temporelle et de se montrer le plus conciliant possible à l'égard du « nouveau Cyrus... qui a rendu la liberté et leur patrie à plus de cent mille ministres des autels; il a restitué le Culte à trente millions de Français; il l'a fait rendre aux catholiques de tous les pays dans lesquels il a porté ses armes. Il a préparé l'affranchissement de ceux qui manquent encore de cette précieuse liberté et des faits aussi éclatans ne seroient pas les plus sûrs garans de ses intentions? »[33].

Visiblement, Mgr.de Pradt était très au fait des instructions remises par l'Empereur à Mgr.de Barral, le 26 avril. Il s'agissait de conclure avec le Pape deux conventions, l'une sur le problème de l'institution canonique, l'autre sur les affaires générales de la chrétienté. Napoléon précisait que chacune de ces conventions était indépendante de l'autre.

La possibilité était offerte de revenir au Concordat à une double condition: que le pape institue tous les évêques présentement nommés, et qu'à l'avenir il accorde les pouvoirs spirituels dans un délai de trois mois suivant la nomination, faute de quoi les métropolitains institueraient par eux-mêmes.

La seconde convention reposerait sur les bases suivantes. Le pape pourrait retourner à Rome à la condition de prêter serment à l'empereur; ou, s'il refusait, Avignon pourrait redevenir le siège de son administration, à la condition qu'il s'engage à ne

---

[31] *Arch. Nat.* AF IV 1048, lettre du ministre Bigot à Napoléon, du 25 avril.

[32] CH. DE CLERCQ, *Cinq Archevêques*, cit., pp. 240-241.

[33] Mgr. de Pradt est un des derniers évêques à utiliser aussi pesamment la figure biblique de Cyrus pour encenser Napoléon; la plupart des prélats français y renonce après la Paix de Tilsitt (juillet 1807), cf. B. PLONGERON, *Cyrus ou les lectures d'une figure biblique dans la rhétorique religieuse, de l'Ancien Régime à Napoléon*, dans « Revue d'Histoire de l'Eglise de France », LXVII, 180 janvier-juin 1982, p. 31-67.

rien farie contre les propositions de l'Eglise gallicane, définies lors de l'Assemblée du clergé de France tenue en 1682.

En tout état de cause, Pie VII devait renoncer à sa souveraineté temporelle, et l'annonce du prochain concile national, déjà convoqué, lui serait officiellement notifiée. De son côté, la députation devait tout mettre en oeuvre pour être de retour pour le 1er juin 1811. Les pleins pouvoirs lui étaient donnés pour conclure et signer avec le pape les conventions mentionnées.

Partis de la capitale de l'Empire le 27 avril 1811, les évêques députés auprès du pape atteignent Savone le jeudi 9 mai. L'archevêque nommé de Venise, l'évêque de Faënza, ne les rejoint que le 11.

Jusqu'au dimanche 19 mai, les négociations se poursuivent, au rythme de deux rencontres quotidiennes avec le pape [34]. L'audience du matin permet le plus souvent d'aborder les problèmes généraux: et à la promenade du pape, chaque soir, les évêques-députés se contentent de discussions plus informelles.

Les rapports quotidiens émanant de Mgr.de Barral, en sa qualité de président de la députation, ou du préfet de Montenotte, font état de l'atmosphère générale des rencontres et des progrès des discussions. Tout est mis en oeuvre pour un acheminement rapide des dépêches [35], et le préfet lui-même n'hésiste pas à intervenir auprès du pape pour sonder ses véritables intentions, et préparer ainsi le travail de la délégation épiscopale. De son côté, le médecin personnel du Pontife, Porta, ne reste pas inactif. « Il nous sert à merveille », écrit le préfet de Savone au ministre des Cultes, « je l'ai abouché... avec la députation qui en a été satisfaite » [36].

De l'étude des differentes sources, il ressort que le pontife ne cessa pas de manifester ses bonnes dispositions et sa bienveillance envers la délégation. Certes, l'état de fatigue du vieillard rend parfois les discussion vagues et ne facilite pas la con-

---

[34] D'après les sources des *Arch. Nat.*, F[19] 1926, on peut recenser de quinze à seize rencontres.

[35] *Arch. Nat.*, AF IV 1695, Lettre du prince Borghèse à Napoléon, Paris, 27 avril 1811, dans laquelle il annonce donner des ordres dans ce sens. Une estafette transporte chaque jour les rapports de la délégation en direction de la France.

[36] *Arch. dioc. de Lyon*, 5 ZF - 46: copie de la lettre du préfet de Montenotte au ministre des Cultes, Savone 12 mai 1811.

clusion rapide d'un accord. A ce but cependant oeuvre sans relâche l'archevêque de Tours, dont la qualité d'évêque émigré et hostile à la Constitution civile du clergé semble être auprès du pape une recommandation toute particulière.

Son rôle personnel, en effet, s'affirme ici avec force; et ses qualités de négociateur prennent leur véritable dimension. Avec une grande déférence envers le chef de l'Eglise, Mgr. de Barral, dans une lettre personnelle, informe le pontife de la situation de l'Eglise gallicane et de l'enjeu de la négociation qui va s'ouvrir. Il représente le défaut d'institution canonique et la vacance des diocèses comme de « grands maux ». Il y appelle de ses voeux le moyen d'éviter le schisme, et de recourir aux anciens modes d'institution, par un geste de modération de la part du pape. Son but n'est-il pas de resserrer le lien qui unit l'épiscopat au Souverain Pontife, et de le rendre indissoluble? Ainsi, loin d'oeuvrer en faveur de la rupture, l'archevêque de Tours renouvelle ses appels à l'unité, à l'accord et au maintien de l'esprit concordataire. Tout au long de la négociation, ces dispositions allaient animer ses démarches et ses actes.

Le souci de parvenir à l'accord anime également le chef de la députation qui, dans une lettre par laquelle il sollicite du pape une première entrevue, assure que la délégation qu'il conduit « n'a d'autre but que de rendre la paix à l'Eglise de France, en conservant les droits et la dignité du Saint-Siège ». C'est même quelque peu prendre ses distances à l'égard des instructions reçues de l'empereur, pour qui les droits de l'Eglise ne sont pas inséparables de ceux de l'Empire.

Dès la première entrevue, le vendredi 10 mai 1811, les évêques font état de la nature et des buts de leur mission. Forts de l'appui d'un nombre important de leurs collègues, dont le cardinal Fesch, ils exposent les besoins urgents de l'Eglise de France, sur la nécessité d'obtenir un mode d'institution canonique. Comme le « pape a paru croire un instant que nous venions en quelque sorte pour le juger » [37], la députation a dû abandonner une telle idée. Sur deux points le pontife reste ferme: la né-

[37] BARRAL (Mgr. de), *Fragments relatifs* cit., p. 262-263. Lettre des évêques députés au ministre des Cultes, Savone, 10 mai 1811.

cessité de son accord pour l'application des conclusions du prochain concile national, et le besoin formel de conseillers pour prendre parti sur la question de l'institution canonique. Cette entière liberté, le pape en fait même « un préalable absolument nécessaire, disant de plus qu'il est disposé à tout moyen de conciliation aussitôt qu'elle lui sera rendue »[38].

Afin de ne pas compromettre la suite de la négociation, l'archevêque de Tours n'a pas cru devoir faire état des autres demandes impériales au pontife romain. Car si le pape a parlé avec « modération, et de l'empereur avec affection », il reste, fait observer Mgr. de Barral, que le fond du débat n'est pas encore engagé. C'est la prudence qui l'inspire, quand il écrit au ministre Bigot de Préameneu que ce premier contact « ne nous laisse pas sans espoir », et quand le préfet, encore plus circonspect, note que « rien ne peut encore faire concevoir les assurances de succès ».

Le dimanche 12 mai, le fond des questions en suspens est enfin abordé par la délégation. S'agissant de ne rien faire contre la déclaration de l'Assemblée du clergé de 1682, le pontife se montre plutôt réservé. S'il estime ne pas devoir revenir sur la condamnation lancée par un de ses prédécesseurs, il s'engage cependant à ne rien entreprendre contre ce texte. Plus délicate apparaît, en revanche, la question de l'institution canonique. Tout en se montrant disposé à accorder les bulles, Pie VII ne ménage pas ses critiques à l'égard du projet qui lui est soumis, et qui émane du pouvoir civil. Il demeure réticent vis-à-vis de la clause qui fait des métropolitains les juges du refus du Saint-Siège, en leur reconnaissant le droit d'instituer après le délai de trois mois.

Dès cette date, note Mgr. de Barral, il apparaît que le progrès de la négociation est liée à la présence de conseillers auprès du pape. La députation, fait remarquer Pie VII, ne peut pas jouer ce rôle, car son gallicanisme se doit d'être tempéré par les conseils des théologiens et des cardinaux. Si la privation des Etats Pontificaux ne constitue pas la raison fondamentale du refus, c'est la détention du pape et les violences exercées

[38] *Arch. dioc. de Lyon*, 5 ZF - 44. Lettre du préfet de Montenotte au ministre des Cultes, Savone (s. d.).

à l'encontre des cardinaux et des évêques, lors de l'occupation de Rome, qui expliquent l'attitude du chef de l'Eglise. En précisant que « la négociation n'a fait aucun pas » [39], le préfet rend compte de la situation et de l'impasse dans laquelle s'engagent les pourparlers.

L'initiative revient alors à Mgr. de Barral. Il fut décidé de rédiger une note fixant l'état de la négociation. Le 14 mai, le pape manifesta une grande réticence à l'égard du texte rédigé par Mgr. Duvoisin, et approuvé par l'ensemble des députés. Son attitude de refus, notamment en ce qui concerne une clause additionnelle au Concordat, et à l'égard de la Déclaration de 1682, n'a jamais été aussi tranchée. La question de l'institution canonique « objet direct de la mission que nous ont donnée les prélats réunis à Paris », n'a guère progressé. Le pontife romain reste ferme, et l'on devine l'impatience des députés de l'Eglise gallicane lorsque ceuxi-ci, constatant que leur mission est terminée, annoncent au ministre français des Cultes leur départ de Savone dans les jours prochains.

Cette note remise au pape le 14 mai 1811 retraçait l'histoire de l'affaire depuis l'année 1809. Les évêques, toutefois, tenaient à dissocier la question de l'institution de celle de la liberté et de la présence des conseillers du pape. En déclarant que « dans un danger si éminent, il n'est besoin ni de conseils, ni même de délibération... que les propositions... ne demandent pas une longue et pénible discussion » [40], la députation se situait en retrait par rapport aux débuts des négociations. La note s'attachait à démontrer le bien fondé d'une clause additionnelle au Concordat, seul espoir de sauver l'Eglise de France, dans laquelle le refus d'instituer trouverait sa juste compensation dans le pouvoir donné aux métropolitains d'agir au nom du Saint-Siège. Au reste, la menace d'une décision émanant du prochain concile qui « n'hésitera pas à prononcer... vu l'urgente nécessité de donner des évêques à un grand nombre

---

[39] *Arch. dioc. de Lyon*, 5 ZF - 48. Lettre du préfet au ministre, Savone, 13 mai 1811.

[40] BARRAL (Mgr. de), *Fragment relatifs* cit. p. 279-282: « Note présentée à Notre Saint Père le Pape par les évêques députés, au nom des Eglises de France et d'Italie, avec la permission de Sa Majesté Impériale et Royale ».

de diocèses », n'était guère de nature à forcer le pape à assouplir sa position. Semblable démarche, en tous cas, tranchait avec l'atmosphère des débuts des entretiens.

De toute évidence, le président de la députation, tout en craignant l'éventualité d'un schisme, ou d'une coupure entre l'Eglise gallicane et le chef de l'Eglise universelle, cherchait à obtenir le maximum en utilisant l'arme de la menace et de l'intimidation. Par là, Mgr. de Barral semblait, une fois de plus, se faire l'exécutant des volontés impériales. Mais ne tenait-il pas, plus simplement, à tenter d'obtenir de Pie VII lui-même ce que, probablement, le prochain concile serait conduit à accorder sous la menace de la puissance temporelle? Ce faisant, Mgr. de Barral cherchait désespérément à laisser aux autorités religieuses toute l'initiative. Du même coup, c'était défendre les droits de l'épiscopat avant de se faire le représentant de ceux de l'Etat.

La liberté de manoeuvre restait étroite. Pourtant, Mgr. de Barral multiplia les possibilités et les occasions de conclure un accord. Dans les jours qui suivent la remise de la note du 14 mai 1811, les conversations entre la délégation et le pontife font nettement apparaître le mutuel désir d'éviter la rupture. Le 15 mai, à la rencontre de la matinée, l'archevêque de Tours fait observer que le pape « a marqué plus de désir d'un rapprochement avec Sa Majesté »; il semble même que Pie VII soit disposé à accorder les bulles aux évêques nommés, sauf à ceux des Etats Romains annexés à l'Empire français. Le préfet lui-même, d'ordinaire plus réservé, fait état d'une « lueur légère d'espoir » [41]. Il n'empêche que le pape se refuse à statuer définitivement sans l'aide et la présence de ses conseillers et l'octroi de sa liberté. Sur les autres points, en revanche, l'accord paraît plus difficile. Qu'il s'agisse de l'acceptation de la Déclaration de 1682 ou de la bulle d'excommunication, l'opposition reste entière et momentanément insurmontable.

Dès lors, dans un souci évident d'éviter une rupture sur tous les points, Mgr. de Barral se contente d'obtenir l'accord quant à l'aspect le plus urgent pour l'Eglise de France; et l'in-

[41] *Arch. dioc. de Lyon,* 5 ZF - 53. Lettre du préfet au ministre, Savone, 15 mai 1811.

stitution canonique constitue sa seule préoccupation. Aussi, bien que l'annonce du retour de la délégation soit faite, l'archevêque de Tours se déclare disposé à prolonger les négociations, dans l'espoir de rapporter à Paris, avant la réunion du Concile, le texte de l'accord, même partiel.

Celui-ci intervient enfin dans la journée du 19 mai 1811. Une note est rédigée par les évêques députés, en présence du pape. Le pontife, en quatre articles, acquiesce aux exigences de l'empereur des Français, telles que ce dernier les avait formulées à la députation quelques heures avant son départ pour Savone. Le texte consacre le retour au mode d'institution en vigueur lors de la conclusion des Concordats français et italien, et fait état de l'extension prochaine de ces usages aux Eglises de Toscane, Parme et Plaisance. Mgr. de Barral a encore obtenu du chef de l'Eglise qu'il consente à insérer dans les Concordats una clause additionnelle aux termes de laquelle il s'engage à instituer dans un délai de six mois, (et non plus de trois comme le voulait Napoléon). Faute de quoi, le pape donnerait au métropolitain le droit d'agir en son nom. Enfin, dans le dernier article de l'accord, le pape précise que ces concessions ne sont faites que dans l'espoir qu'elles prépareront « les voies à des arrangements » rétablissant l'ordre et la paix de l'Eglise, la liberté, l'indépendance et la dignité du Saint-Siège [42].

La discussion, poutant, fut serrée. L'action personnelle de Mgr. de Barral paraît avoir consisté à amener progressivemente le pape à l'idée d'un accord. L'acceptation d'une clause additionnelle au Concordat français, pour laquelle il a combattu, est due à ses efforts. Ce Concordat, auquel il est attaché, semble ainsi sauvé. On comprend dès lors l'importance des discussions, des additions ou soustractions d'expressions, ainsi qu'il est question dans le rapport au ministre français des Cultes. C'est la satisfaction et l'optimisme qui inspirent la lettre à Bigot de Préameneu, où l'accord rapporté en détail est qualifié d'ensemble « assez bon, beaucoup meilleur que ce

[42] BARRAL (Mgr. de), *Fragments relatifs* cit., p. 301-302: « Note rédigée en présence de Sa Sainteté et acceptée par Elle », Savone, 19 mai 1811.

que nous nous flattions, il y a quelques jours, d'obtenir »[43]. Le départ des évêques, le 20 mai 1811 au matin, marquait la réussite des entretiens. Pourtant, ce même jour, Pie VII se ravise et déclare au comte Chabrol, préfet de Montenotte, qu'il ne peut pas accepter un texte où la mention d'un futur traité entre le pape et l'empereur pour règler le gouvernement de l'Eglise et l'exercice de l'autorité pontificale est clairement exprimée. A Turin, où la délégation vient d'arriver, la nouvelle surprend les négociateurs. Il faut encore attendre jusqu'au 24 mai dans la capitale piémontaise que le différend s'estompe, accepter la suppression pure et simple du dernier alinéa de l'accord, pour repartir vers la France. Le 30 mai au soir, la députation était de retour dans la capitale de l'Empire[44], où les évêques convoqués au concile national ne cessaient d'arriver.

Par la place qu'il venait d'occuper lors des négociations de Savone, par l'action personnelle qu'il avait jouée dans la conclusion de l'accord du 19 mai 1811, l'archevêque de Tours ne voyait-il pas sa position renforcée à la veille de l'ouverture du concile national de Paris? Ne venait-il pas de concilier, au moins en apparence, les exigences du pouvoir temporel et les prérogatives de la puissance spirituelle? Et le tout, sans rupture des Concordats, ce que n'aurait semble-t-il pas accepté l'épiscopat gallican; au mieux, en les renforçant au moyen d'une clause additionnelle qui paraissait mettre un terme à la viduité d'un grand nombre de diocèses.

Dans la lettre qu'il adresse au ministre des Cultes, le 6 juin 1811, à la veille de l'ouverture du concile, Mgr. de Barral, résumait les conclusions auxquelles il est parvenu, metant en avant sont rôlc d'habile négociateur. Il se plâit à rapeler les multiples difficultés rencontrées et reconnaît que la députation fut « souvent en contradiction » avec le Pape. Loin de condamner les hésitations du Pontife, il les explique au nom de son tempérament scrupuleux, de sa conscience timorée, et

---

[43] *Ibidem*, p. 299-300. Lettre des évêques députés au ministre des Cultes, Savone, 19 mai 1811.

[44] *Arch. diocés. de Lyon*, 5 ZF - 37. Lettre de Mgr. de Barral au cardinal Fesch, Paris, 31 mai 1811.

de la droiture de ses intentions. Avec force, il souligne les heureuses conclusions qui se dégagent de cette mission, et qui font espérer « une entière conciliation ». Et d'insister sur le dénouement heureux de la première partie de sa mission: l'institution des évêques nommés.

Le règlement des affaires générales de l'Eglise, en revanche, lui apparaît plus délicat. Le prélat reconnaît qu'il est impossible de concevoir « la moindre espérance », car le pontife refuse de souscrire l'engagement qu'on lui demande à l'égard des Quatre Articles de la Déclaration de 1682; de plus, même si le pape ne semble conserver aucun espoir quant à la restitution des Etats Pontificaux, il ne donnera jamais son assentiment à la privation de sa souveraineté temporelle, et ne prêtera jamais le serment que l'Empereur exige de lui pour son retour à Rome.

Au demeurant, Mgr. de Barral se garde de prendre fait et cause. Veut-il préparer ainsi, en prenant ses distances à l'égard du pouvoir temporel, son rôle lors du futur concile? C'est, en tous cas, la prudence qui l'inspire tout au long de cette lettre, et s'il tient à rapeler au ministre des Cultes les bornes de sa mission et les limites fixées à ses pouvoirs de négociateur, il défend avec courage la nécessité d'accorder au chef de l'Eglise les conseils et la liberté qu'il ne cesse de réclamer. Ouvertement, il appelle de ses voeux le relâchement « de la rigueure » imposée par l'empereur, comme condition préalable à tout règlement futur et stable des affaires générales de la chrétienté. Une double exigence guide sa démarche: éviter toute rupture et abrogation des Concordats, notamment celui de messidor, et maintenir le contact entre les deux pouvoirs au moyen de la négociation. Mais la liberté de manoeuvre devenait chaque fois plus étroite, et le concile national de Paris allait en apporter la preuve.

Sans entrer dans l'histoire de ce concile qui se tient à Paris du 17 juin au 5 août 1811, il faut tout de même rappeler en quoi il est si « singulier », comme dit le doyen A. Latreille. Sa singularité tient essentiellement à deux problèmes, jamais tranchés au fond, au long des travaux conciliaires et qui, de ce fait, permettent les issues les plus inattendues, voire les coups de théâtre. Premier problème: la représentativité de ce

Concile « national? », interroge justement A. Latreille. On peut se le demander quand on voit que les quatre-vingt-quinze Pères conciliaires, réunis à l'ouverture ne représentent que la moitié environ des sièges français et italiens réunis à l'Empire et qu'il faut attendre la deuxième Congrégation générale du vendredi 21 juin pour discuter de l'admission de l'Eglise d'Allemagne, représentée jusqu'ici par le prince-archevêque de Ratisbonne et de son suffragant, l'évêque de Capharnaüm. Pour répondre aux volontés de l'Empereur, Mgr. de Barral, archevêque de Tours, pour la France, et l'évêque de Bergame, pour l'Italie, font admettre au concile l'entrée des représentants des Eglises d'Allemagne. Du coup, ce concile réputé national aura à amplifier son ordre du jour des « affaires générales » de l'Eglise! Conséquence directe: un mois après sa réunion, le concile n'a toujours pas abordé le point essentiel pour lequel il avait été convoqué: l'institution canonique des évêques nommés. Il est douteux que les Pères en soient si fâchés que cela, car, en traitant directement le débat, ils ne peuvent que soulever le second problème, de loin le plus gênant: celui des pouvoirs canoniques de ce concile. « Très tôt, rappelle A. Latreille, une majorité se manifeste contre la thèse de la compétence du concile seul, statuant en dehors du Pape ». La lutte est vive entre les deux courants qui divisent l'assemblée: les tenants de la thèse impériale, avec les évêques Barral, Duvoisin et de Pradt comme chefs de file; les lovalistes ultramontains avec Mgr. de Broglie, évêque de Gand; Mgr. de Boulogne, évêque de Troyes, jusqu'alors assez en cour pour avoir été l'auteur du discours d'ouverture; Mgr. Hirn, évêque de Tournai; le vieil émigré, Mgr. Daviau Du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux. De ces quatre leaders de l'opposition, seul l'archevêque de Bordeaux échappera à la spectaculaire arrestation du 8 juillet, en raison de son grand âge. Les autres iront méditer sur leur mauvais esprit à Vincennes. C'est la débâcle du concile dont les travaux ne reprendront que le lundi 5 août 1811. Cette dernière congrégation générale n'aurait en qu'à entériner les décrets impériaux si, désigné par le président-cardinal Fesch, Mgr. de Barral n'avait donné lecture de son rapport sur la mission de Savone, assisté par Mgr. Duvoisin. Il était temps!

Comment ne pas s'étonner que ce rapport n'ait pas plutôt servi d'introduction à ce concile, puisqu'on pouvait se réclamer des concessions obtenues du Pape à Savone et que cela ne pouvait que détendre l'atmosphère? C'est que « l'esprit de Savone » ne *devait* absolument pas présider à ce concile, de peur d'amoindrir la position de l'Empereur. Au point que, lorsque, très vite, les Pères conciliaires proposèrent de nommer une nouvelle dèputation auprès du Pape, les évêques député du printemps, Barral en tête, oeuvrèrent pour écarter cette discussion. On doit dire, comme le souligne encore A. Latreille, que la majorité des évêques italiens réunis à Paris se montra défavorable à « l'esprit de Savone ». L'arrestation brutale de trois de leurs collègues modifia considérablement la tactique des « impériaux ». Toujours pour conjurer l'inévitable, Mgr. de Barral présenta les négociations de Savone comme un accord sûr et définitif, conclu entre Pie VII et Napoléon par le truchement de la députation française. Par là, Barral légitimait du même coup le projet de décret impérial. Il suffisait de montrer que les concessions du Souverain Pontife s'accordaient avec le texte du décret que le concile était conduit à accepter: à savoir l'octroi de l'institution canonique par l'évêque le plus ancien de la province, dans le cas seulement où le pape n'aurait pas usé de son droit dans les six mois suivant la nomination. Ce qui était une base des pouparlers, arrachée grand peine, nous l'avons vu, à Savone, devenait une certitude tranquille à Paris pour la paix concordataire [45].

Restait à « présenter » le subterfuge pour le faire accepter du Pape. Une seconde députation à Savone s'avérait nécessaire.

III - *La seconde députation à Savone ou les espoirs perdus (20 août 1811 - 7 fevrier 1812).*

La désignation par l'empereur des membres de la seconde députation de Savone s'effectua en deux temps. Le 16 août 1811, les ministres français et italien des Cultes rendaient pu-

[45] Cette « manipulation » n'a pas échappé au cardinal CONSALVI, dans *Notes pour servir à l'histoire du concile national tenu en l'année 1811 à Paris*, traduction de Cretineau-Joly, Paris 1895.

blics les noms de six premiers prélats choisis: Mgr. de Barral conservait la présidence de la seconde délégation, que complétaient par ailleurs l'archevêque de Malines, Mgr. de Pradt; l'archevêque nommé de Venise; l'évêque de Faënza, Mgr. Bonsignori; les évêques de Nantes, Mgr. Duvoisin; de Plaisance, Mgr. Fallot de Beaumont; de Feltre, Mgr. Carenzoni. Le 19 août, l'empereur y adjoignit l'archevêque de Pavie, Mgr. Lambert d'Allègre, et les évêques de Trèves, Mgr. Mannay, et d'Evreux, Mgr. Bourlier. Au noyau initial des députés de la première délégation (Tours, Nantes, Trêves et Venise) s'étaient ajoutées de nouvelles personnalités, dont la fidélité au régime avait eu l'occasion de se manifester lors du concile. La présence de prélats italiens pouvait entretenir l'illusion d'une certaine indépendance. En fait, ainsi que l'attestent les documents, le choix avait répondu avant toute chose à des préoccupations politiques.

Afin de multiplier les chances d'un accord en répondant au voeu exprimé par le prisonnier de Savone, en partie repris par Mgr. de Barral, dans son rapport relatif à la première députation, Napoléon agréa l'envoi d'une délégation de cardinaux auprès de Pie VII. Cinq princes de l'Eglise furent ainsi chargés de conseiller le chef de l'Eglise, de le presser d'accepter le décret rendu par le concile de Paris. Dans le cas où leur démarche se révèlerait positive, il était convenu qu'ils demeureraient auprès de Pie VII pour lui servir de conseillers. Dans le cas inverse, leur retour à Paris s'imposait [46]. Enfin, l'archevêque d'Edesse. Mgr. Bertazzoli, cameriere secreto et aumonier du pape, était autorisé à rejoindre Savone dans les mêmes conditions.

Que la députation des évêques ait été porte parole des membres du concile national auprès du pontife romain, c'est en apparence ce qu'assure la lettre collective de quatre vingt quatre prélats adressée au pape. Dans ce document daté du 1er août 1811, les signataires s'attachent à justifier leur attitude et à légitimer le décret adopté par le concile national, dont

[46] Il s'agit des cardinaux Doria, Dugnani, Roverella, de Bacane et F. Ruffo, Tous avaient montré beaucoup de compréhension dans les affaires du divorce et du remariage de l'Empereur.

la députation est chargée de solliciter l'assentiment du pape. Ainsi s'agissait-il avant tout de prendre « une mesure propre à assurer à l'avenir la perpétuité de l'épiscopat... et à prévenir le retour de ces vacances indéterminées qui... sont très funestes à la discipline ecclésiastique ». Dès lors, le décret adopté, qui témoignait l'attachement au « chef des évêques », n'était que la mise en forme des ouvertures très officieuses faites par le pape aux membres de la première députation. « C'est le concile tout entier » qui parle donc par la voix de la délégation, pour exposer l'état des Eglises et implorer l'accord du pontife quant aux solutions retenues. Et « l'espoir qu'une libre communication avec le Saint-Siège » sera ainsi rétablie sert de conclusion à la lettre. De son côté, le cardinal Fesch reprenait, le lendemain, les grandes lignes de ce document dans la missive adressée à Pie VII [47].

La mission pour laquelle Mgr. de Barral avait été désigné, en sa qualité de président de la députation, ne souffrait aucune ambiguité. Dans la lettre qu'il adresse aux membres de la délégation, l'empereur expose clairement ses intentions. Il s'agit de porter au pape le décret conciliaire et demander son approbation, qui ne doit être que « pure et simple ». De surcroît est-il précisé que le décret s'étend à « tous les évêchés de l'Empire », d'Italie et des Pays réunis, ou encore à réunir, à l'exception de l'« évêché de Rome ». Toute limitation ou réserve de la part du pontife romain doit être refusée, car si l'empereur consent à revenir au Concordat, c'est à la condition formelle que le décret ne subisse « ni modification ni restriction, ni réserve quelconque ». Dans le cas inverse, l'institution serait conférée selon les usages antérieurs aux Concordats français et italien. En cas d'accord, la députation est autorisée à demeurer auprés du pape et à lui servir de conseil dans les arrangements futurs entre l'Empire et la Papauté. L'empereur comptait enfin sur le « zèle pour la religion, pour (son) service et pour le bien de (son) pays » dont ferait preuve la délégation épiscopale, ainsi que sur la fermeté et le refus d'accepter des transactions qui seraient contraires « à la teneur

---

[47] BARRAL (Mgr. de), *Fragments relatifs* cit., pp. 342-344. Lettre du cardinal Fesch au Pape, Paris, 20 août 1811.

des présentes, ce qui embarrasserait les affaires au lieu de les arranger et de les simplifier »[48].

L'archevêque de Tours, de son côté, bien que réservé quant à la conduite des futurs pouparlers, semblait foncièrement optimiste. Au comte Méjean, conseiller d'Etat du royaume d'Italie, il confessait qu'on « espère que la paix religieuse, au grand complet, sera la suite de cet envoi ». Rien n'est cependant acquis et réglé. Aux dires du préfet de Montenotte, le Pape se refuserait à reconnaître au concile national le pouvoir de changer les bases, de la discipline de l'Eglise. C'est pourtant de la délégation épiscopale qu'on attend la solution, et non pas de la présence des cardinaux: « C'est elle, comme le souligne le comte Chabrol, qui doit porter les grands coups, car si on excepte M. de Bayane, je ne crois pas que les autres aient suffisamment de force et même de crédits pour décider le pape»[49].

Les cardinaux, partis de Paris le 20 août, et la députation épiscopale le lendemain, arrivèrent à Savone entre le 31 août et le 2 septembre. Mgr. de Barral fut à pied d'oeuvre le 1er septembre, malgré les chaleurs excessives et le manque de chevaux; mais c'est non sans fierté qu'il ajoute: « j'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine ».

Du 3 septembre 1811 au 3 février 1812, la députation conduite par Mgr. de Barral[50] s'attache à obtenir du chef de l'Eglise son accord concernant les dispositions contenues dans le décret conciliaire du 5 août 1811. De leur côté, les cardinaux tentèrent de réunir les conditions propres à provoquer l'assentiment du pontife. Le cardinal de Bayane, notamment, multiplia les démarches afin de précipiter l'accord. Parallèlement, le préfet de Montenotte, par des visites quasi quotidiennes rendues au pape, s'efforça d'agir sur le caractère du vieillard

---

[48] *Arch. Départ. Indre-et-Loire,* dépôt, liasse 4: lettre de Napoléon aux archevêques de Tours, de Malines et aux éveques de Venise, Nantes, Plaisance et Feltre, Paris 17 août 1811.

[49] *Arch. Nat.* F[19] 1926. Correspondance du 3 au 12 septembre 1811 de Mgr. de Barral au ministre des Cultes. Plusieurs corrections sont de la main de Mgr. de Barral lui-même.

[50] Avec l'appui du préfet Chabrol, comme l'indique R. Boudard, *Quelques aspects de la mission du Préfet Chabrol auprés de Pie VII à Savone entre* 1809 *et* 1812, Leo S. Olschki edit. 1969, p. 387-396.

prisonnier pour l'amener à ratifier le décret conciliaire et à se soumettre aux volontés impériales.

Bien vite pourtant, le silence qu'observe le pontife motive les premières inquiétudes. L'archevêque de Tours ne les dissimule plus; à la date du 10 septembre, il note que « les jours s'écoulent et rien n'est avancé sensiblement ». Déjà, avec les difficultés, les premièrs tensions, apparaissent au sein de la députation épiscopale. C'est la question de l'extension du décret conciliaire qui reste à l'origine du différend opposant l'archevêque de Malines aux autres évêques, et à Mgr. de Barral plus particulièrement. Plus prudent que son collègue de Malines, l'archevêque de Tours n'estime pas opportun de demander au pape une reconnaissance écrite et formelle de cette extension, car, précise-t-il au ministre français des Cultes, « autre chose est que le pape s'y attende, autre chose qu'on le force à l'insérer dans la confirmation qu'il doit donner ». En l'espèce, cependant, le présidente de la délégation ne rejette pas l'acception optimale du décret; mais il tient à préserver les chances des négociations futures et, pragmatique avant tout, il redoute « qu'en demandant au pape une enonciation textuelle et de détail que le décret ne donne pas, on eût présenté à la négociation une difficulté de plus et un prétexte plausible de rupture ». L'ascendant qu'exerce Mgr. de Barral sur ses collègues a raison de l'intrépidité de l'ancien aumônier de l'empereur, puisque la députation s'est rangée aux côtés de son président. Les rapports de la délégation et des cardinaux, enfin, ne sont pas exempts de difficultés. Avec regret, Mgr. de Barral constate qu'il « faut être habillé de rouge. Le violet ne suffit pas, et de plus, notre qualité de députés nous fait sans doute considérer comme des parties avec lesquelles il s'agit plutôt de se débattre que de conférer tout bonnement ».

Le 11 septembre, le bref confirmatif du décret du 5 août est porté à la connaissance des députés, non sans difficultés, à en croire Mgr. de Barral. L'attente a semblé longue, et si le cardinal de Bayane en a fait la lecture, le texte demeure encore confidentiel. « Nous n'en avons qu'un exemplaire, écrit l'archevêque de Tours, sous le sceau du plus grand secret. Nous l'avons relu en commun, y avons fait les premières observa-

tions, puis examen particulier ». C'est avec soulagement que Mgr. de Barral en informe aussitôt le ministre des Cultes. Dans ce bref, les dispositions acceptées par le concile le 5 août 1811 sont « relatées textuellement et mot par mot, d'après la traduction latine que nous avons emportée de Paris, et qui est de la plus grande exactitude. Elles (les dispositions) sont pleinement approuvées et confirmées par le pape, sans réserve ni restriction ». Même les disposition relatives au mode d'institution sont reconnues, et « il n'y a dans le bref aucune de ces vieilles clauses particulières et de style, auxquelles la Cour de Rome fait dire tout ce qu'elle veut, et contre lesquelles la France s'est toujours récriée... Je pense, ajoute le prélat, que sous ce rapport, Votre Excellence en sera pleinement satisfaite, et qu'il (le bref) ne déplaira point à l'empereur... ».

Certes, faisait remarquer le chef de la députation, « l'action du concile n'est pas assez marquée... », et « il y a aussi des expressions susceptibles d'un double sens, dont l'un serait bon, et l'autre exagéré ». Mgr. de Barral s'attache alors à faire admettre quelques modifications aux cardinaux, dont la plus significative est de faire textuellement reconnaître par Pie VII l'assemblée des évêques comme concile légitime, afin d'en valider toutes les décisions dans l'esprit de la Cour de Rome.

A ce niveau, c'est bien l'action personnelle de Mgr. de Barral, et non celle de la députation entière, qui est à l'origine des modifications apportées au bref pontifical. Dans le texte modifié le 18 septembre 1811, le prélat a fait substituer l'expression « évêques réunis en concile » à « évêques réunis »; s'agissant du pape à l'égard des membres de la premiére députation de Savone, Mgr. de Barral entend remplacer « nous leur avons signifié notre volonté » par « nous leur avons fait connaître notre intention ». A propos de l'institution, il préfère l'expression « le métropolitain... procède à l'institution à lui concédée suivant les dispositions de l'article 4 par nous approuvé » à « l'institution concédée par nous ». Au ministre français des Cultes, le président de la députation justifie les observations faites, en déclarant être résolu à tenir ferme sur les points indiqués. Ainsi l'appellation de concile, sans laquelle le bref ne pourrait pas être enregistré par le Conseil d'Etat

et accepté par l'empereur. De même, certaines expressions montrent trop que « c'est le pape seul qui agit, et que le concile ne doit être compté pour rien: et cette idée empêcherait que le bref ne fût reçu ». Aussi fut-il réclamé de supprimer, s'agissant de l'institution des évêques, toutes les mentions faisant directement état du chef de l'Eglise, et notamment « le serment d'obéissance à nous dû », pour substituer plus simplement l'expression « afin qu'il institue ».

Car c'est bien, une fois de plus, le gallicanisme qui dicte la conduite de l'archevêque de Tours, et amène le prélat à exiger une reconnaissance réelle du concile national. De cet acte dépend la suite des négociations, dans la mesure où l'assentiment du pape serait interprété par les évêques députés comme la reconnaissance de la supériorité du concile par rapport au chef de l'Eglise.

Dans les longs pourparlers qui suivent, et à travers les deux projets de modifications proposés par Mgr. de Barral, l'optimisme renaît à partir du moment où le pape paraît opter, dans son bref, pour « une reconnaissance suffisante de l'existence du concile comme concile ». L'archevêque, avec le consentement de ses collègues, accepta une transaction. En échange de la suppression de la mention du serment d'obéissance dû au Pape, la députation acceptait le retrait de l'expression « in concilio congregatis ». Le cardinal de Bayane voyait déjà le texte définitif du bref établi. En effet, le 20 septembre, le bref confirmatif était publié et la députation pouvait considérer sa mission comme remplie.

Les affaires générales de l'Eglise, pourtant, n'avaient pas encore trouvé de solution. Si leurs fonctions de porte parole du concile cessaient, les évêques députés redevenaient les représentants de l'empereur et les conseillers du pontife. La tâche, assurément, est beaucoup plus délicate. Le pape, plus confiant envers les cardinaux italiens, « ne demande point de conseils » aux prélats français. Sur les questions demeurant en suspens, les avis des membres de la délégation, aux dires de son président, sont forte différents. En négociateur éprouvé, Mgr. de Barral prévoit des pourparlers « difficiles, ou même impossibles ». Mgr. de Barral ne dissimule pas ses intentions: « Ce qui reste à traiter avec le pape, écrit-il, n'est pas

de nature à pouvoir être traité avec succés par la députation en corps ». Aussi en conclut-il que « le mieux serait que la députation fût rappelée »[52], et que le cardinal Fesch soit désigné pour traiter des affaires en suspens, et qui concernent la grande politique.

L'avis qu'il ne craint pas de donner, quant aux possibilités de succès ou d'échec des négociations futures, situe à son juste niveau ses préoccupations et éclaire d'un jour nouveau la conception des rapports entre le temporel et le spirituel. Pour lui, le pape ne prêtera jamais le serment de fidélité à l'empereur, condition de son retour à Rome, et ne s'engagera pas davantage sur la question des Quatre Articles de 1682. Aussi conviendrait-il de s'en tenir aux déclarations faites devant les membres de la première députation de ne rien faire contre les principes gallicans. Quant au serment prescrit, il convient, selon le prélat, de ne pas l'exiger avec rigueur, mais de créer les conditions propres à sa prestation. Des mesures de clémence envers les cardinaux et les dispositions en vue de rendre au pape la liberté contribueraient à détendre les relations et à conduire le pontife à lever ses interdits. D'où ces recomandations de pardon, de clémence ui parsèment la lettre de l'archevêque de Tours, l'appel à la générosité de l'empereur et à sa modération. Significative à cet égard est la position du prélat relative au projet de faire venir le pape à Paris: « Si cela se faisait, écrit-il, il conviendrait que les formes les plus modérées fussent employées pour le décider à s'y laisser conduire; car il n'est pas probable qu'il s'y détermine tout à fait volontairement ». La conclusion, c'est enfin la demande de liberté pour le chef de l'Eglise.

Le même souci guide les démarches de Mgr. de Barral. Ne s'agit-il-pas, avant tout, de sauver l'Eglise gallicane et d'éviter toute nouvelle détérioration des rapports entre la Sacer doce et l'Empire? Aussi sa position se veut-elle pragmatique: devant la toute puissance du pouvoir temporel représenté par la France impériale, il recommande, dans une note particulière du 28 septembre 1811, une attitude conciliante « aussi

[52] *Ibid.*, Lettres confidentielles de Mgr. de Barral au ministre, Savone, 24 septembre 1811.

franchement, aussi cordialement que le firent jadis les prédécesseurs du pape avec Pépin et Charlemagne ».

Da la part du Saint-Siège, le prélat attend une attitude plus conforme à l'esprit du temps et aux réalités politiques; de l'empereur des Français, il espère une position empreinte de souplesse.

Voulant atteindre l'essentiel, le prélat tenta de créer les conditions propres à remener le dégel des relations et à favoriser la réalisation d'accords définitifs. L'atmosphère qui suit la signature du bref pontifical n'est guère de nature à le rendre confiant. La députation est quelque peu mise à l'écart par les cardinaux, car l'on « conserve de la défiance pour tout ce qui porte le nom français ». Tout semble se passer en-dehors de leur présence, et quand les questions à traiter sont abordées, « on élude, on se tait ». Le pape, de son côté, paraît se suffire de la présence des cardinaux, qui restent les conseillers privilégiés. Dès lors, et durant plusieurs semaines, s'ouvre une période d'incertitude et le rôle de la députation, que l'empereur a voulu maintenir à Savone, faiblit de jour en jour.

La cohèsion de cette délégation en ressent les conséquences. L'inaction dans laquelle est plongée la députation du concile permet à chaque personnalité de se démarquer. Mgr. de Barral, en sa qualité de président, est le premier atteint. Quelques-uns de ses collègues, affirme-t-il, « ne m'accordent pas le même confiance que par le passé, et j'en ignore la cause. Je vois de la froideur, de la réserve. Pour cette raison, je rentre moi-même dans ma coquille ». Avec l'évêque de Plaisance, Mgr. de Beaumont, le prélat a « conservé une entière ouverture. Nos sentiments sont conformes, et nos anciennes manières sociales entretiennent le rapprochement ». La raison de cet affaiblissement dans la choésion de la députation ne tient-elle qu'à des motifs de cette nature? Ne faut-il y voir que des tempéraments différents? Sans doute. Pourtant, qu'il soit permis de faire remarquer que l'attitude tranchée d'un Pradt, ou la faveur extrême dont bénéficie l'évêque de Nantes auprès de l'empereur, sont autant de motifs pouvant affaiblir la position de Mgr. de Barral et limiter sa liberté d'action.

A l'évidence, l'inaction dans l'attente d'une réponse de

l'empereur au contenu du bref pontifical affaiblit la position personnelle de l'archevêque de Tours. Les membres de la députation occupent le temps comme ils le peuvent. Les instants ainsi libérés sont consacrés aux promenades près de la mer « à droite le matin, le soir à gauche pour varier (le) plaisir ». L'un des prélats calcule le temps nécessaire pour que la réponse impériale parvienne à la délégation, l'autre « songe à s'habiller de pied en cap pour l'hiver ». Le patriarche nommé de Venise joue au tarot; l'archevêque de Malines escalade les hauteurs de l'arrière-pays; l'évêque de Nantes parcourt le bord de mer; l'évêque de Trèves se ménage, faute de pouvoir jouir d'une solide santé. Quant à Mgr. de Barral et à l'évêque de Plaisance, ils passent le temps en faisant de petites promenades dans les environs. L'archevêque de Tours ajoute la lecture de l'histoire de Naples ou de traités de jurisprudence, et regrette de ne pas disposer du Gil Blas de Santillane. Mais « chacun est dans l'incertitude et dans l'attente » [53].

Dès le 30 septembre, avant de quitter Paris pour la Hollande, l'empereur avait fait connaître ses instructions secrètes au ministre français des Cultes. Le bref pontifical était regardé comme nul et non avenu, car il était adressé aux évêques: de plus, le décret du concile n'y était accepté qu'avec quelques modifications. L'ordre était donné de publier le décret comme loi de l'Etat; des restrictions accompagneraient les modalités d'institution des évêques, et en cas de refus des métropolitains, l'affaire serait portée devant les tribunaux civils. Le but était de gagner du temps avant le retour de l'empereur, et obtenir dans l'immédiat les bulles d'institution des évêque déjà nommés.

Deux négociations parallèles sont dès cet instant menées. A Savone, les évêques, Mgr. de Barral en tête, s'efforcent d'obtenir les bulles d'institution canonique, avec l'assurance que leur délivrance ouvre la voie à des rapports plus courtois, tandis que cette mesure n'est qu'une manoeuvre dans l'esprit des autorités civiles. A Paris, les membres de la Commission concernant les affaires ecclésiastiques se réunissent le 10 octobre

[53] *Ibid.*, « Note particulière » avec lettre confidentielle du 28 septembre.

1811 pour définir les raisons du refus de l'empereur d'accepter le bref pontifical, et préparer la promulgation du décret conciliaire comme loi de l'Etat français.

La promesse des institutions obtenue, la plupart des députés quittent Savone pour Paris. Le 14 octobre, Mgr. de Barle chemin du retour. Mais une lettre du ministre français des Cultes, du 9 octobre, transmise au préfet de Montenotte quelques instants après, provoque leur rappel, et compromet brutalement l'issue des futures négociations.

Le note ministérielle dévoilait una partie des intentions de l'empereur. Elle enjoignait aux députés du concile de signifier à Pie VII que le décret du 5 août s'appliquait à tous les évêques de l'Empire, y compris ceux des Etats romains. Et elle ordonnait aux prélats de dresser un procès-verbal de notification. Irrités par cette exigence nouvelle, de nature à modifier la véritable mission dont les pères conciliaires les avaient investis, les membres de la députation font connaître leur désaccord. Dans sa réponse, Mgr. de Barral fait observer que les instructions reçues deux mois plus tôt « ne portent rien de semblable »[54], et que sa mission se limite à la notification du décret du 5 août 1811. L'empereur lui-même ne s'était-il pas engagé à n'étendre la validité de ces textes qu'aux futures conquêtes de la France? Sans doute, confie le prélat, le pape pouvait imaginer la possible extension du décret, mais pour préserver l'avenir des négociations ce sujet ne fut jamais ouvertement abordé.

Le 17 octobre, la délégation présidée par Mgr. de Barral informe cependant le pape des ordres dont elle est chargée. C'était, en fait, poser la question de la souveraineté temporelle du pape, ce qui risquait d'entraîner « la plus grande répugnance à adopter l'extension des articles du décret... aux évêchés des Etats romains »[55]. Le cardinal de Bayane, de son côté, s'efforce de fléchir les cardinaux réticents. Quant à Mgr. de Barral, bien qu'ayant fait remarquer que sa mission demeu-

[54] *Ibid.*, Lettre des évêques de Tours, Trêves et Nantes au ministre des Cultes, Savone 16 octobre.

[55] *Arch. Nat.*, AF IV 1047: lettre de Mgr. de Barral au ministre, Savone 24 octobre.

Città e porto di Savona, litografia di Ch. Motte (1824).

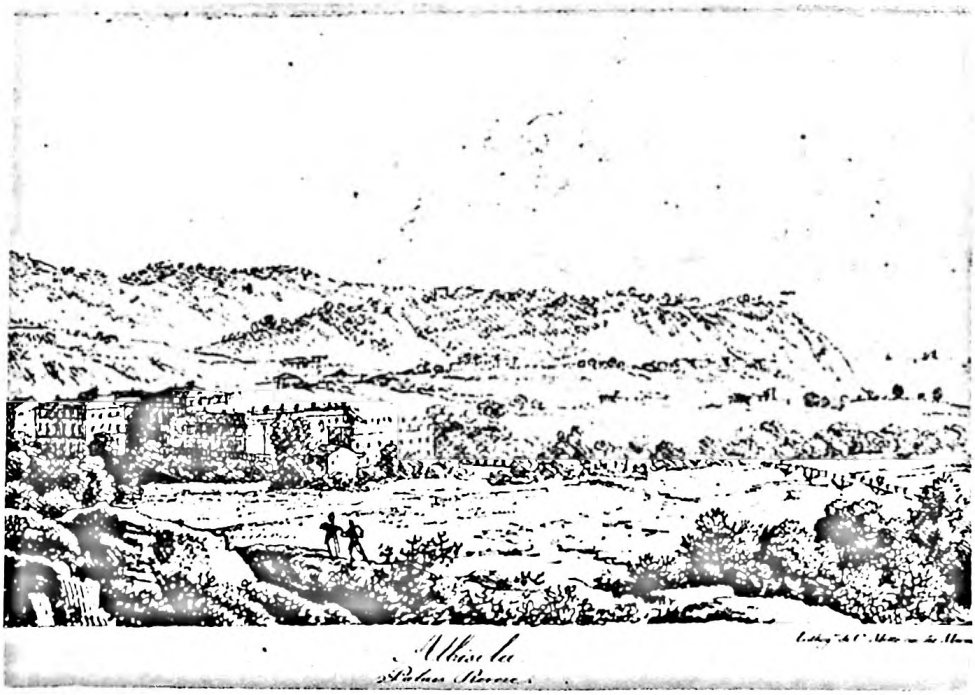

Albisola: palazzo Della Rovere, litografia di Ch. Motte (1824).

Dego, litografia di Ch. Motte (1824).

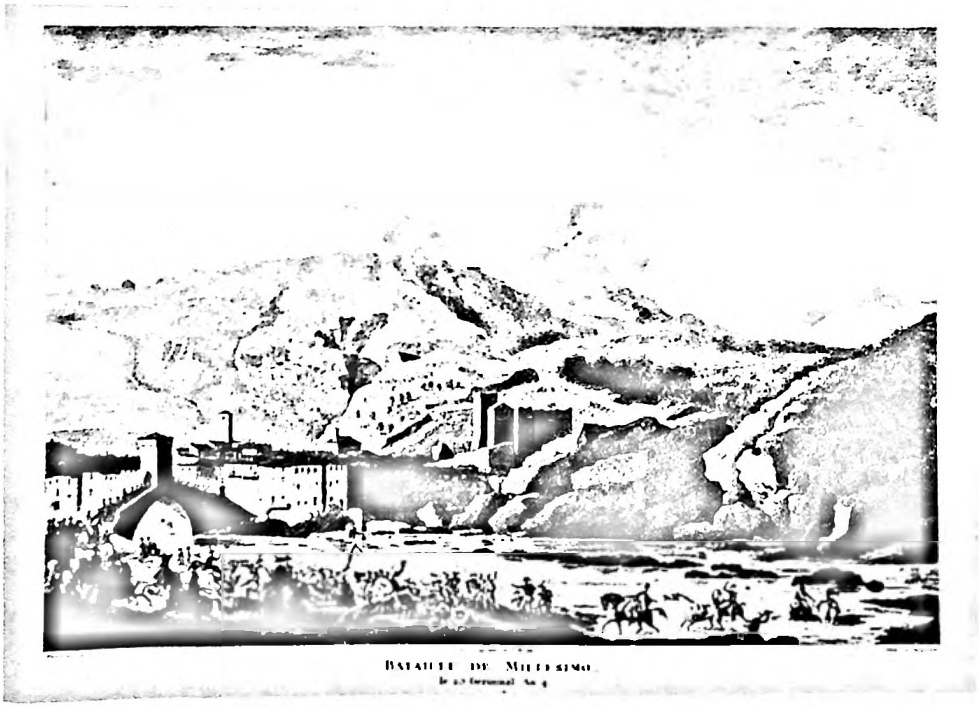

Bataille de Millesimo, le 25 Germinal an 4, incisione di D. Bertaux su disegno di Carle Vernet, (1806).

rait limitée, il tente de convaincre le confesseur du pape, Mgr. Bertazzoli, de la nécessité, pour le salut de l'Eglise, de l'accord pontifical. Le ton, certes, avait changé et c'est avec « tous les énergiques » que le chef de la députation épiscopale se faisait le porte parole du pouvoir civil.

Au cardinal de Bayane, il remet, le 26 octobre, une longue note dans laquelle il s'attache à démontrer que l'extension du décret est tout naturellement comprise dans le bref pontifical. Sans quoi, argumente-t-il, le pontife romain n'aurait pas manqué d'en restreindre lui-même la portée, et l'empereur n'aurait pas permis de déléguer auprès du chef de l'Eglise une députation issue du concile national. D'ailleurs ,les évêques députés n'ont jamais pu croire que ces articles « ne s'étendissent pas à tous les évêchés de l'Empire français et du Royaume d'Italie, sans autre exception que celle du siège de Rome... ». Au cardinal enfin, et comme pour justifier sa démarche, le prélat exprime ses craintes où il se trouve qu'en différant l'accord, « on ne perde le moment favorable, le moment unique peut-être plus que des pleurs à répandre sur les maux qui peuvent survenir, et des regrets bien amers de n'avoir pas prévenu ces maux par la condescendance, par l'excès même, si l'on veut, de la condescendance »[56].

Semblable aveu éclaire la position et l'attitude du prélat, non seulement lors des négociations de la fin de l'année 1811, mais durant l'exercice, à ses différents niveaux, de ses fonctions épiscopales. C'est bien le salut de l'Eglise qu'il entend préserver en adoptant une attitude de condescendance à l'égard du pouvoir politique, dont il attend faveurs et paix pour l'Eglise. Même s'il reconnaît les excès qu'entraîne une telle position, il pense néanmoins que la survie de l'Eglise est à ce prix.

Une nouvelle fois, la nègociation traîne en longueur. Des visites et conférences auprès du pape ou des cardinaux, rien n'émane, si ce n'est la répugnance du pape à accepter l'extension du décret. En fait, la question de la souveraineté temporelle du pape était ainsi posée, et le pontife pouvait préten-

[56] *Arch. Nat.*, F[19] 1926: « Note remise à Mgr. le cardinal de Bayane par l'archevêque de Tours », Savone 26 octobre.

dre qu'en reconnaissant l'extension du décret, il sanctionnait la perte de ses Etats! De plus, pour traiter de ces questions, Pie VII demandait l'assistance d'un conseil nombreux. Dans la note qu'il adresse aux cardinaux, au nom de ses collègues, le 10 novembre 1811, Mgr. de Barral, après avoir examiné les raisons du pape, rejette un à un ses arguments. La nomination aux évêchés romains n'emporte pas nécessairement la reconnaisance de l'abandon de la souveraineté temporelle: la demande d'un plus large conseil est jugée « inadmissible ». La menace n'est pas absente du document, dans le cas où le pape maintiendrait son refus, et le prélat énumère la suite des maux interminables dont l'Eglise serait la victime. Il conclut à la nécessité urgente d'accepter le principe de l'extension du décret, et termine en présentant les termes de l'enjeu: « La nomination de quelques évêchés aux environs de Rome peut-elle être mise en balance avec un aussi grand intérêt, et avec tous les maux qui seraient la suite infaillible de la mésintelligence prolongée entre le pape et l'empereur »?

Le 17 novembre enfin, le pape faisait connaître sa réponse par l'intermédiaire d'une note rédigée par les cardinaux, en conclusion de celle établie par les députés. Pie VII s'en tenait aux concessions accordées lors de la première députation, et refusait d'étendre les dispositions de son bref aux Eglises non régies par les Concordats français et italien. C'était donc une fin de non-recevoir qui mettait un terme à cette longue attente, accompagnée d'une nouvelle et pressante demande de conseillers plus nombreux afin de traiter des affaires de l'Eglise. La note, enfin, ne manquait pas d'insister sur le fait qu'une telle extension n'avait jamais été formulée par la députation lors de la discussion du bref pontifical, et qu'aucune allusion, « ni implicitement, ni explicitement » [57], n'avait été faite à une telle acception.

En rendant compte de la note au ministre des Cultes, Mgr. de Barral ne manque pas de rappeler que sa mission originelle n'était pas de signifier au pontife prisonnier une telle extension du décret, mais d'obtenir le bref confirmatif « tel que Sa

[57] *Ibid.*, « Nota in risposta a quella esibita dai Vescovi deputati le 10 novembre 1811 ».

Majesté nous avait expressément chargé de le solliciter, c'est-à-dire purement, simplement, sans restriction et sans réserves ». Aussi se permet-il d'appuyer une revendication de Pie VII en faveur de l'élargissement de son conseil, qui permettrait enfin la continuation de la délivrance des bulles d'institution. Tenace, l'archevêque de Tours songe avant tout à la question des diocèses et à la survie de l'Eglise gallicane. Dans une note que la députation adresse aux cardinaux, le 20 novembre, Mgr. de Barral entend bien préciser les points en suspens. Selon lui, le concile, en investissant la députation de fonctions représentatives, n'entendait pas fixer les limites d'application du décret du 5 août 1811. A l'empereur revenait le soin d'en déterminer les cadres, et la délégation, doublement investie par l'autorité spirituelle et le pouvoir temporel, était conduite à négocier sur ces bases. Son silence, toutefois, ne pouvait guère être interprété dans un sens restrictif, car « il était évident que nous ne parlions pas au nom du concile », et que les cardinaux, conseillers du pape, « avaient été instruits des intentions de Sa Majesté, et par Sa Majesté elle-même et par son ministre des Cultes ». Ayant pris la responsabilité d'indiquer aux cardinaux « le genre de méprise où il semble qu'ils sont tombes sous ce rapport », Mgr. de Barral faisat naître « quelque froid entre la députation et le collège » [58].

L'annonce officielle du rejet du bref du 20 septembre par la commission de ministres et de conseillers d'Etat réunis à Paris, communiquée à Mgr. de Barral par le ministre des Cultes, le 3 décembre 1811, était de nature à compromettre définitivement les rapports et faire échouer toute négociation. Parce que le bref ne reconnaissant pas le concile national en tant que tel, et que l'institution se faisait « au nom du pape », le contenu en était rejeté. Napoléon s'était résolu à demander au pape un nouveau bref tenant compte des modifications exigées par l'autorité civile. La députation était de nouveau sollicitée: en cas de succès, sa mission s'achèverait. En cas d'échec, le décret ne serait pas approuvé, et le cas de nécessité se présentant, « l'empereur prendra des mesures ». La note

[58] *Ibid.*, Lettre du préfet de Montenotte au ministre des Cultes, Savone 21 novembre.

ministérielle ne cachait pas que l'empereur « ne cèdera en rien sur aucun autre article que celui-ci ne soit terminé »[59].

Dans la longue lettre adressée an ministre des Cultes le 17 décembre 1811, Mgr. de Barral tient à faire le point de la situation. D'emblée, il regrette de n'avoir pas participé, ainsi que les ordres ministériels paraissaient le garantir, aux conversation tenues à Paris dans les jours passés, et qui motivèrent le refus impérial. Il explique que le pape, n'ayant pas reconnu explicitement le concile de Paris, n'en rejette cependant pas formellement la décision; à l'appui de cette thèse, il cite l'article 2 de la Déclaration de 1682, selon lequel le Souverain Pontife reste supérieur aux conciles qui ne sont pas généraux. Mais, fait remarquer l'archevêque de Tours, les formes n'ont pas été respectées par l'assemblée de 1811, car la connaissance de la régularité dans la tenue et la convocation « jusqu'à présent n'a pas été donnée au pape, ni avant, ni pendant, ni depuis la tenue du concile national ». Dès lors, le président de la députation, à l'inverse de la commission laïque, estime « que le pape n'a rien fait d'irrégulier et surtout rien d'injurieux en n'appliquant pas dans son bref le titre de concile à la réunion des évêques à Paris », bien qu'il l'ait implicitement reconnu dans son bref du 20 septembre. De même affirme-t-il qu'il revient au pape de définir les termes de l'institution conférée par le métropolitain, contrairement à la thèse impériale, car le pontife agit « en sa qualité de chef de l'Eglise, (de) centre de l'unité et de la communion ecclésiastique ». De plus, Mgr. de Barral ne cache pas son opposition à l'idée de déférer devant les tribunaux civils tout métropolitain refusant d'instituer canoniquement, car ce serait « renverser de fond en comble le caractére épiscopal et toutes les idées reçues jusqu'à présent » et ne faire de l'épiscopat qu'une « charge purement civile... (en perdant) par là-même toute confiance et tout moyen d'être utile ». Ces réserves émises, le prélat partage les remarques du ministre, sur l'emploi abusif d'expressions telles que « Maîtresse des Eglises », pour définir l'Eglise romaine. Il se déclare néanmoins disposé à continuer à remplir « avec une sorte d'austérité res-

[59] *Arch. Départ. Indre-et-Loire,* dépôt, liasse 4: lettre du ministre des Cultes aux députés de Savone, Paris 3 décembre 1811.

pecteuse » les devoirs qui lui sont imposés comme député, afin de produire d'heureux résultats et de ramener « la paix des consciences ». Auprès du pape et des cardinaux, ajoute-t-il au nom de ses collègues, « nous ne pensons plus qu'à nos fonctions de députés, et ce sont elles qui dictent alors tous nos discours ».

Les nouvelles demandes impériales, présentées par la députation à l'audience du 13 décembre, sont mal acceptées par le chef de l'Eglise. Le pape se montre rapidement « peu disposé à accéder à ces nouvelles demandes ». Pour en finir, le prélat de son côté, conseille « une nouvelle insistance très forte », dans l'espoir de faire fléchir le vieillard. Audiences, conférences, démarches se succèdent, Et dans la perspective d'un accord, Mgr. de Barral multiplie les contacts. Dans la note qu'il remet à Pie VII, le 18 décembre, il reprend fidèlement les thèses de l'autorité civile motivant le refus d'accepter le bref du 20 septembre. Mais le pontife se montre toujours aussi réservé, et les rencontres qu'il accorde à l'archevêque de Tours et à l'évêque de Plaisance n'amènent guère plus de résultats.

La note ministérielle du 30 décembre 1811, reçue par la députation le 4 janvier 1812, vient mettre un terme aux longueurs et aux hésitations. Elle produit sur les prélats la consternation « à raison de la difficulté qu'ils prévoient à décider le pape et de la nécessité pressante de le déterminer au moment »[60]. Le ton, assurément, était celui de la rupture: « Le temps des hésitations, des difficultés minutieuses, des fausses prétentions doit avoir un terme », y lisait-on. Le ministre ordonnait aux députés de prendre congé de Pie VII dès que l'accord se trouverait impossible à conclure. Dans ce cas, le Concordat était abrogé, et l'institution serait directement donnée par le métropolitain. Au nom de l'impossibilité où se trouvait le pouvoir temporel de s'entendre « avec une autorité qui se croit maîtresse de l'Eglise et de l'Etat, et dont les prétentions sont égales à sa malhabileté et à son impuissance »[61]. La rupture devenait aussi imminente qu'inéluctable. Aussi bien, Barral s'efforce-t-il de préci-

[60] *Arch. Nat.* F[19] 1926, lettre du préfet de Montenotte au ministre Savone 6 janvier 1812.

[61] *Arch. Départ. Indre-et-Loire,* dépôt liasse 4, Lettre du ministre des Cultes aux députés de Savone, Paris 30 décembre 1811.

piter l'accord final. Dans les premiers jours de janvier, il fait courir le bruit du prochain départ de la députation, afin de persuader le pontife « qu'il est temps d'en finir ». A partir du 12 janvier, il rencontre quotidiennement Pie VII afin d'obtenir l'acceptation de la nouvelle rédaction du bref, et il utilise la médiation du cardinal de Bayane. Le pape, pourtant, persévère dans son refus dans la mesure où sa liberté et l'élargissement de ses conseils ne seraient pas garantis. Le 13 janvier, le préfet de Savone estime que « tous les moyens de conviction sont épuisés ». Et le lendemain, dans une note remise au Saint-Père, les évêques députés énumèrent les risques graves pour la religion d'un refus, et s'efforcent de démontrer la canonicité des principes dont on demande avec insistance la reconnaissance. L'archevêque de Tours insiste sur les dangers, pour l'Eglise, d'une rupture qui ferait place à des innovations en matière de discipline ecclésiastique, et qui empêcherait le chef de l'Eglise de « faire entendre sa voix aux évêques et aux fidèles » et de donner, le jour venu, « un successeur légitime » à l'actuel représentant du Christ sur la terre.

Mais la tentative pour faire fléchir Pie VII, qu'elles proviennent de l'archevêque de Tours ou des évêques de Trèves et de Nantes, n'ont aucun succès. Le premier résume le climat en confessant qu'il y a « bien peu d'espoir » et que les membres de la députation sont tous « désolés ». Les propositions de modification du bref du 20 septembre, reproduites et remises par Mgr. de Barral au cardinal de Bayane, ont été refusées par le pape. Le 24 janvier, le président de la députation, faisant part de l'échec des ultimes tentatives au ministre, reconnaît que le « séjour se prolonge en vain et désormais sans espérance de faire changer les dispositions de Sa Sainteté ». Et tout en suggérant le rappel de la députation, il s'en remet à la décision de l'autorité temporelle. La réponse de Paris, en date du 28 janvier, autorisait le départ des évêques, après avoir notifié au pape la dénonciation du Concordat. Le 4 février 1812, Mgr. de Barral, en tête de sa députation, notifia au pontife romain les ordres impériaux.

Le départ fut retardé en raison des pluies abondantes tombant sur la région. Le 7 févrer 1812, les membres de la députation quittaient Savone. Deux jours plus tard, un ordre de

Napoléon enjoignait d'obtenir du pape la ratification du bref modifié dans un délai de trois jours. En cas d'insuccès, la députation aurait pour mission de notifier que « l'institution canonique n'est au vrai qu'une usurpation de la Cour de Rome » et que désormais l'empereur « ne souffrira plus que le pape intervienne dans l'institution canonique des évêques »[62]. La dépêche ne parvient au préfet qu'à son retour de tournée dans le département, le 19 février. Aussitôt, le comte Chabrol fait connaître au pontife les ordres impériaux. Le pape opposant le même et constant refus, le préfet en dresse acte le 23 février et informe Pie VII de l'abrogation officielle des Concordats français et italien. Le dernier acte de rupture venait d'être rendu.

Le 19 février 1812, les évêques députés avaient regagné Paris et étaient reçus par le ministre des Cultes, le lendemain. L'espoir de Savone était désormais bien mort.

* * *

Mais y eut-il jamais espoir raisonnable au cours de ces années de crise? N'est-il pas évident, au regard de l'historien, que, dès 1809, Napoléon et Pie VII étaient décidés à camper sur leurs positions; que les médiateurs officieux et officiels entre le Sacerdoce et l'Empire n'étaient, au fond, que des soliveaux, utiles pour entretenir la partie de bras-de-fer, puisqu'elle devait, de toute manière, se dénouer sans eux; qu'en somme, toutes ces négociations de 1809 à 1812 ne furent que simulacres par rapport à un contentieux où s'enlisent continuement les questions fondamentales?

On serait tenté par cette conclusion pessimiste, à la suite des spécialistes qui estiment que l'intransigeance têtue de Napoléon est proportionnelle à sa soif de conquête de l'Europe. Dans une Europe intégralement napoléonienne, le but avoué n'était-il pas de faire du Souverain Pontife, un haut fonctionnaire, installé à Paris, dans l'île de la Cité?

L'un de ces spécialistes, J. Tulard, a cette phrase révéla-

[62] *Ibid.*, Lettre à M. M. les députés dictée par Sa Majesté l'Empereur à M. Bigot de Préameneu, ministre des Cultes, s. l., 9 février 1812.

trice: Napoléon « était convaincu qu'à l'issue victorieuse de la campagne de Russie, le pape devrait céder »[63]. Les premiers mois de 1812 dissipent cette illusion et l'imbroglio politico-religieux commence à être clarifié: les anciens députés de Savone sont brusquement disgrâciés: le cardinal Fesch est « exilé » dans son diocèse; Mgr. de Barral est supplanté par son italiques Duvoisin, désormais le véritable conseiller de Napoléon pour le prochain concordat de 1813. Selon le cardinal Pacca qui n'aime pas plus l'évêque de Nantes que Napoléon, « il avait tout à attendre de son maître si le succès couronnait ses efforts et rien à craindre s'il échouait. Nul ne réunissait à un plus haut degré les qualités qui forment un habile négociaciateur »[64]. « Habile » veut bien dire « servile » quand on lit la suite; Duvoisin, pour Pacca, était « un champion redoutable auquel le Pape ne pouvait alors opposer son égal ». En janvier 1813, les rapports de force ont changé: le désastre de la retraite de Russie a fait son oeuvre. Sans doute continue-t-on d'observer les formes diplomatiques: les députés de Savone ont même été rappelés au château de Fontainebleau. Des intermèdes tragi-comiques entre Napoléon et Pie VII, il ne sort néanmoins que le seul accord acquis à Savone: le réglement des investitures canoniques.

C'est-à-dire le seul point pour lequel experts s'étaient vraiment battus, dès le premier Comité ecclésiastique. Comme si, tempérée par les entrevues de Savone, il avait fallu cette urgence pour affirmer l'identité d'une Eglise gallicane à la recherche d'elle-même depuis le Consulat.

Parce que gallicane, cette Eglise entend garder ses distances à l'égard de Rome. Napoléon en a tiré une confusion hâtive entre « gallicane » et « nationale » au sens civil. La confusion lui est d'autant plus agréable quand il enregistre le refus initial des évêques de suivre la Papauté l'orsqu'elle amalgame puissance spirituelle et autorité temporelle. D'où cet acharnement, apparemment déplaisant, des évêques à contraindre le prisonnier de Savone à reconnaître les Quatre Articles de 1682. Ce que Na-

---

[63] J. Tulard, *Napoléon ou le mythe du Sauveur*, Paris 1977, p. 367.
[64] Pacca (card. Bartolomeo), *Mémoires du cardinal Pacca, pour servir à l'histoire ecclésiastique du* XIXè *siècle*, Lyon 1933, t. 1, p. 76.

poléon n'avait pas prévu, c'est que les évêques pousseraient jusqu'au bout la logique de Bossuet: or, elle accordait à la Chaire Romaine la primauté de juridiction et son privilège d'être le centre de l'unité catholique. Dès lors commencèrent les réticences du concile de 1811, puis des députés de Savone envers César. Celui-ci est très irrité lorsque les députés de Savone insistent à plusieurs reprises sur la nécessaire liberté de communication du Pape et l'assistance de ses propres conseillers.

De sorte que l'« esprit de Savone », loin d'être une parodie, révèle l'Eglise gallicane à elle-même: dans sa propre identité, dans ses prérogatives, certes, mais aussi dans son sens de l'universel retrouvé auprès d'un Pape d'abord considéré avec pitié, puis bientôt avec une sincère admiration. En ce sens, et en dépit de circonstances contraires et de controverses pénibles, voire stériles, l'« esprit de Savone » inaugure peut-être ce sentiment ultramontain qui va marquer le catholicisme français du XIXe siècle.

APERTURA DI SEDUTA

Prof. Jacques Godechot
presidente di seduta

Mesdames, Messieurs,

En prenant la présidence de cette séance, je dois d'abord remercier le présidente de la Società Savonese di Storia Patria, l'Administration provinciale de Savone, la Comunità Montana Alta Val Bormida, et tous les organismes qui ont permis l'organisation de ce Congrès. Mais, mes remerciements s'adressent surtout au Général Rinaldo Cruccu, qui en a été la cheville ouvrière et qui a réuni une pléiade d'historiens recrutés parmi les plus éminents spécialistes de l'époque révolutionnaire et impériale. Je suis certain que ce congrès portera ses fruits

* * *

Pour commencer, je vais rendre hommage à Albert Soboul qui devait présenter à ce colloque une communication sur la statistique du département de Montenotte, par le préfet Chabrol. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, le 26 juin dernier, nous nous sommes quittés en nous disant: « A bientôt à Savone ». Sans doute, Albert Soboul avait-il subi, depuis deux ans, quelques attaques cardiaques, mais rien ne laissait prévoir une fin aussi rapide: il est mort, à Nîmes, d'un oedème au poumon, le 17 septembre dernier.

Albert Soboul comte parmi les plus grands historiens français contemporains. Reçu à l'agrégation en 1938, à l'âge de 24 ans, il avait publié dès 1948 un petit livre très agréable à lire, et fort bien documenté sur 1789, l'an I de la liberté. *En 1959 il avait fait paraître aussi un petit livre sur* Les soldats de l'an II.

Aussi, je suis certain que ce colloque, et surtout la visite des champs de bataille de 1796, l'aurait prodigieusement intéressé. Mais son oeuvre capitale reste son étude sur les Sans-culottes parisiens en l'an II. *Pour la première fois, il étudiait selon les méthodes de la sociologie moderne la structure sociale de ce groupe, qui joua un rôle capital dans la Révolution, mais qui, il devait le reconnaître, ne constituait pas une « classe » au sens marxiste du mot.*

Soboul était venu souvent en Italie. La dernière fois, je crois, c'était à l'occasion d'un congrès international qui eut lieu à Rome, en octobre 1978, au moment même où se tenait le conclave qui élut Jean-Paul II à la papauté. Dans un petit café de la place du Panthéon nous discutions des pays étrangers où les Français se sentaient le mieux. « Moi, me dit-il, c'est en Italie ». Je lui avouai que, pour moi, aussi, l'Italie était une seconde patrie.

Au début de juillet, le responsable d'une chaîne de télévision me téléphona pour me demander si je voulais faire, comme en 1981, une petite émission le 14 juillet, à propos de l'anniversaire de la prise de la Bastille. « Pas toujours les mêmes, lui dis-je. Demandez à un de mes collègues par exemple à Albert Soboul » Soboul accepta. Il paraut sur l'écran au soir du 14 juillet. Il rappela moins l'épisode célèbre de 1789, qu'il ne déplora l'ignorance des jeunes Français dans le domaine historique. On ne sait plus, dit-il, ce qu'est la Révolution française. On ignore aussi Jeanne d'Arc! Ce furent ses dernières paroles prononcées en public. Son oeuvre est considérable, son influence mondiale. Il reste pour les jeunes historiens un exemple et un guide.

* * *

Le professeur Jean Tulard devait faire ici une communication sur Gilbert Chabrol de Volvic, qui fut préfet du département de Montenotte de 1806 à 1812, puis préfet de la Seine, de 1812 à 1830. Jean Tulard vous prie d'excuser son absence, il n'a pu venir, car il doit participer, en ce moment même, à un autre colloque important.

Chabrol de Volvic n'est plus guère connu actuellement, en France. Les historiens n'ignorent pas le « fort Chabrol » maison

de la rue de Chabrol à Paris, où, en 1899, s'étaient retranchés, et résistèrent pendant 38 jours à la police, des opposants d'extrême droite. Ils connaissent aussi, grâce à la publicité télévisée, l'eau minérale de Volvic, réputée pour sa pureté, et qui jaillit dans le Massif central. Mais ils ignorent Chabrol de Volvic. Or Jean Tulard a eu l'heureuse fortune de retrouver ses mémoires manuscrits. Il est en train de les éditer. C'est donc un travail neuf et original qu'il nous présente aujourd'hui sur le préfet de Montenotte, et que si lirai pour vous avant de donner la parole aux éminents professeurs René Boudard et Gaetano Ferro.

JEAN TULARD

CHABROL D'APRES SES MEMOIRES INEDITS

Préfet de la Seine de 1812 à 1830, avec une courte interruption pendant « les cent jours » (la formule est de lui), Chabrol n'a pourtant pas connu la popularité d'un Rambuteau ou d'un Haussmann. Aucune biographie importante ne lui a été consacrée et ses mémoires sont restés inédits. C'est à partir de ces mémoires dont une édition critique doit être publiée par nos soins sous le patronage de la commission du Vieux Paris, que nous voudrions évoquer très rapidement ce grand commis et expliquer les raisons du relatif oubli dans lequel il est tombé.

* * *

D'une famille ancienne du Puy-de-Dôme, venue de la robe mais sur laquelle il préfère ne pas s'étendre dans ses mémoires, Golber — Joseph — Gaspard Chabrol de Volvic est né le 25 septembre 1773.

Comme sa jeunesse n'aurait-elle pas été agitée? Sur son père, député aux Etats Généraux, il ne dit rien et passe rapidement sur la nécessité où il se trouva en septembre 1792 de s'engager comme volontaire. Une allusion aux massacres de septembre explique que par la suite il demeura toujours hostile à l'idée d'armer les ouvriers parisiens.

En 1795, à la faveur de la réaction thermidorienne, il se présente au concours de la toute nouvelle Ecole Polytechnique. Il y est reçu premier et en sort ingénieur des Ponts et Chaussées. Il fera partie de l'expédition d'Egypte dont on oublie

trop qu'elle avait réuni des savants des artistes et des ingénieurs à côté des militaires. Pourquoi Chabrol demande-t-il à participer à cette expédition? Il parle de son « esprit aventureux » et de la fascination qu'exerçait sur lui « la terre des Pyramides ». En Egypte, il remplit certaines missions mais ses mémoires donnent peu de détails sur son activité. Un seul aveu: son admiration pour Bonaparte, « pharaon des temps modernes ». Il devait à son retour collaborer à la fameuse *Description de l'Egypte.*

Après Brumaire, il devient sous-préfet de Napoléonville dans le Morbihan: c'est une ville nouvelle qu'il s'agit de créer de toutes pièces en pleine terre d'insurrection royaliste. Avec une rapidité qui étonna l'Empereur, nous dit-il, il fait sortir du sol une soupréfecture, un tribunal et un lycée. Sur cette mission l'ingénieur des ponts et chaussées est prolixe. Mission remplie avec succès et qui lui vaut d'être appelé à la préfecture de Montenotte en 1806.

La position de Savone est d'une importance stratégique de premier ordre car elle commande le trafic entre l'intérieur et la côte. Nous n'évoquerons pas cette partie de la carrière de Chabrol puisqu'elle doit faire l'objet de plusieurs communications. Au demeurant Chabrol en parle peu dans ses mémoires et ne fait allusion que très rapidement à la captivité de Pie VII. Rien sur les instructions de Napoléon. Chabrol ne tient pas à évoquer ce rôle de geolier qui lui fut confié. Il parle plus volontiers de la crise de 1812: un hiver rigoureux et une effroyable disette due au blocus du port assombrirent les derniers mois de Chabrol à Savone.

Ce n'est qu'en 1824 que Chabrol publiera en deux volumes la statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et de la partie de la province de Mondovì formant l'ancien département de Montenotte. L'éditeur en sera Didot.

L'ouvrage s'ouvre sur un avant-propos où Chabrol justifie la publication — tardive — de cette étude. Il a voulu ainsi acquitter sa dette envers des populations qui lui ont montré une réelle affection. D'autre part, « deux Etats voisins, écrit-il, gagnent toujours infiniment à l'échange des produits de leur sol ou de leur industrie. La France qui peut satisfaire aux bsoins et au luxe des peuples de l'Italie, doit trouver un grand

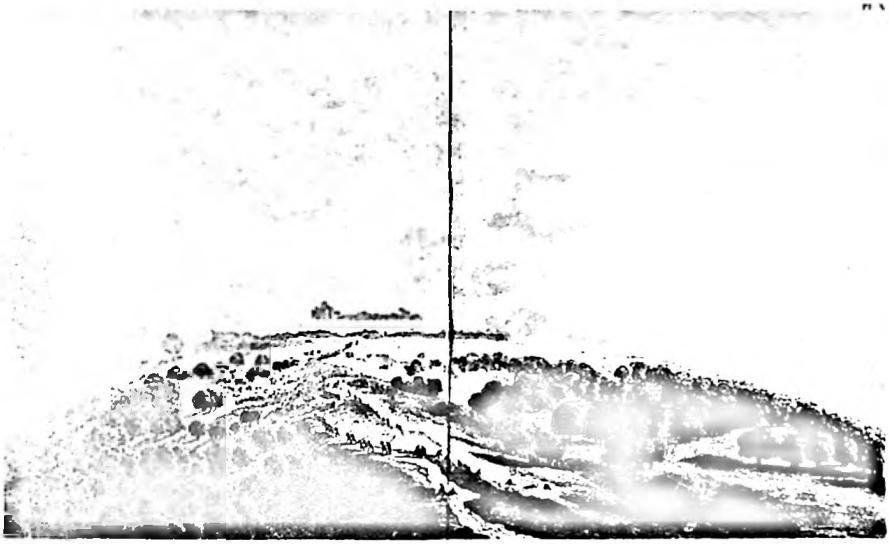

Troisième vue du vieux château de Cosseria, incisione di Ph. Cardano su disegno di P. Bagetti (1835).

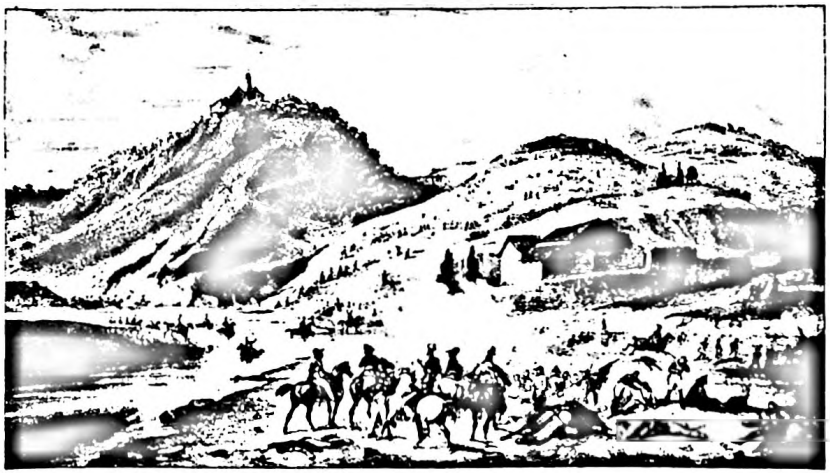

Combat de Dego, 15 avril 1796, litografia di J.L. Tirpenne e V. Adam (1829-1830).

Le Colonel Rampon dans la redoute de Montenegino, (da "France militaire", Paris, 1835).

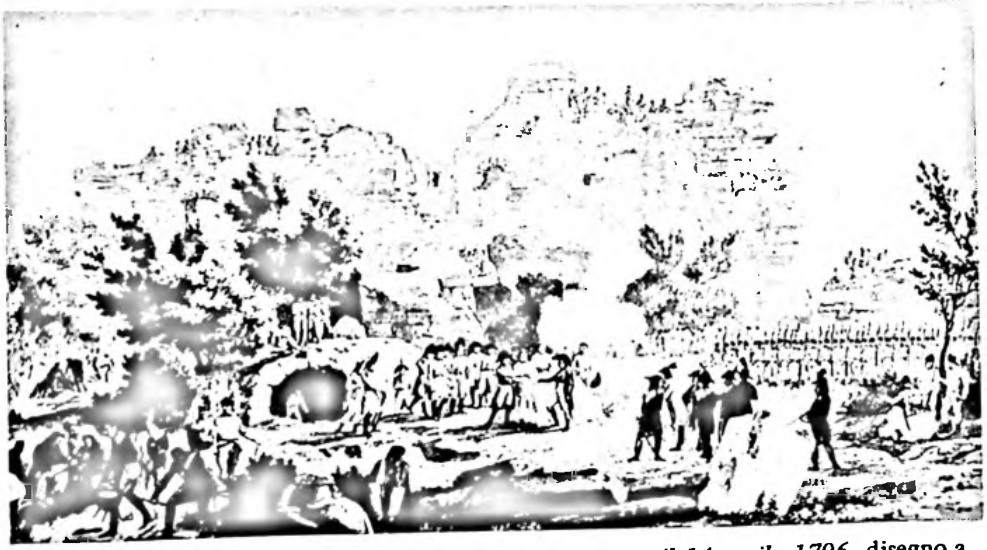

Resa del gen. piemontese Provera al castello di Cosseria il 14 aprile 1796, disegno a seppia di Martinet (Parigi, Museo del Louvre).

avantage à connaître ce qu'elle peut recevoir en retour. Le Piémont peut offrir des bois de construction à nos chantiers, du riz, des blés à nos provinces méridionales, des huiles à notre commerce, des soies brutes à nos fabriques. Plus nous ménageons de débouchés aux denrées de nos voisins, plus ils pourront nous les donner à bas prix et les deux peuples gagneront à cette communication ».

Il y a du saint-simonien chez Chabrol et l'on n'oubliera pas qu'il publie sous Louis XVIII des renseignements recueillis pour l'édification de Napoléon I.er.

Son gros livre ne diffère pas en effet des « statistiques » de la période napoléonienne (Cf. Jean-Claude Perrot, *L'âge d'or de la statistique régionale).* Le plan est celui des nombreuses statistique publiées par les préfets de l'Empire.

La topographie constitue le chapitre Ier. Aux considérations générales sur le sol, le climat, les cultures, s'ajoutent des observations précises, vallées par vallées, régions par régions. Ce premier chapitre s'étend jusqu'à la page 169. Le deuxième est consacré à la population du département. De 1789 à 1797 on a compté 304.945 habitants; de 1801 à 1805: 291.731; en 1809: 296.730.

Vers 1809 l'équilibre se rétablit et dans les années suivantes « l'accroissement de la population devint si rapide qu'on aurait peine à l'expliquer si l'on oubliait que le pays rendu à un état de repos ne faisait que reprendre son ancienne force ». Curieusement Chabrol classe la population en « gens aisés », entendons propriétaires, rentiers et commerçants (49.196 personnes) en journaliers (67.258) et domestiques (10.068) regroupés sous la mention « gens de peine », et enfin « les manoeuvres », comprenons les fileurs, tailleurs, cordonniers, tisserands, maçon et qui forment le quart de la population.

Une population qui s'accroît, à partir de 1809 par le mouvement naturel (5.000 individus de plus entre 1809 et 1811). Ce chapitre se complète par des aperçus sur la constitution physique des habitants, la maison, la nourriture (la polente arrosée de piquette, peu de viande), l'habillement (« le costume des femmes est fort joli », écrit-il, notamment le brigasco et le mezzaro).

Toisième chapitre: l'administration du département. Ce

sont les institutions de l'époque napoléonienne. On y trouve de très utile indications sur la justice et les finances (rendement des contributions) entre 1806 et 1814.

La vie économique est décrite avec un grand luxe de chiffres dans les trois derniers chapitres: chapitre IV, l'agriculture (le plus important); chapitre V, l'industrie; chapitre VI, le commerce. On ne peut résumer ici l'ensemble des renseignements fournis par Chabrol. Notons à titre d'exemple la soie: il recense 63 filature dont 39 dans l'arrondissement d'Acqui. On y file 3.000 myriagrammes de soie chaque année. Les exportations se font à destination de Gênes, Lyon et Turin. Acqui et Ceva sont les principaux centre de ce commerce.

Une table des matières détaillée termine cet ouvrage somptueusement illustré de cartes et de lithographies pré-romantiques. Que valent les renseignements contenus dans cet ouvrage? A considerer le travail effectué par Chabrol pour Paris dans ses célèbres. Recherches statistiques, on ne peut que faire confiance à ce polytechnicien rigoureux et précis. On dispose là d'une exceptionnelle documentation sur le département à l'époque du Premier Empire.

Epuisé en 1812, le préfet demande un congé pour rejoindre son beau-père l'archi-trésorier Lebrun qui vient d'apprendre la mort de son fils en Russie. « Je devais, écrit-il dans ses mémoires, partir le samedi pour La Haye quand j'appris le vendredi le retour du chef d'une armée ensevelie dans ses triomphes par un de ces phénomènes dont l'histoire n'offre qu'un seul exemple. Je me présentai le dimanche au château. L'Empereur me reconnut et parut content de me voir à Paris. Le lendemain Cambacérès m'écrivit qu'il avait ordre de me présenter à Napoléon. Il m'y conduisit effectivement après le dîner. Je traversai rapidement le salon et passai dans le billard contre lequel s'appuyait l'Empereur en croisant les bras suivant son habitude. Il me fit diverses questions sur le Pape, il me parla du département de Montenotte, parut satisfait de mes réponses et me dit de venir au lever. Il termina en me défendant de partir pour la Hollande. Mon beau-père était trop vieux pour être sensiblement affligé de la perte d'un fils mort sur le champ d'honneur et il était inutile que je fisse ce voyage. Cette observation me fit peine par le sang-froid que j'y

remarquai. Le matin, au lever, en passant près de moi, Napoléon m'annonça que j'étais nommé préfet de Paris *(c'était l'expression toujours employée par Napoléon, en fait il s'agissait de la préfecture de la Seine).* Je fus frappé d'une si grande faveur et je balbutiai un remerciement. Ma famille étant absente et ne sachant pas que la préfecture fût vacante, ma surprise fut entiéere ».

* * *

A la préfecture de la Seine, Chabrol remplaçait Frochot, accusé d'avoir accepté de mettre une salle à la disposition du pseudo gouvernement provisoire lors de l'affaire Malet.

C'est surtout à partir de 1815 que Chabrol va définir une politique personnelle. Jusqu'alors il doit affronter une crise économique et trois crises politiques, en 1814 et 1815, qui ont paralysé son action. Sur cette oeuvre, il s'explique dans ses mémoires, sans dégager de lignes directrices. Il s'attache surtout à mettre en lumière son souci d'embellir Paris et de rendre la ville « vivable ». « On transforme, écrit-il, en rues les champs, les jardins qui existaient dans la vaste enceinte de la capitale. Nous n'aurons bientôt plus d'autres lieux aérés que les places publiques qui existent depuis longtemps et les places plantées d'arbres qui s'ouvrent dans quelques quartiers nouveaux. Alors il nous faudra créer d'autres jardins, d'autres promenades. Ma pensée sera d'en former de nouvelles pour embellir Paris aux quatre points principaux de l'enceinte ». Chabrol père de l'écologie? Le souci de l'hygiène ne cesse de l'animer: translation de la voirie de Montfaucon à Bondy, l'ordonnance du 24 septembre 1819 déterminant le mode de construction de fosses d'aisance, abattoirs hors de l'enceinte... Il reprend le problème de l'alignement des rues. Des percées nouvelles apparaissent surtout dans les quartiers du Nord-Ouest de la capitale. De nouvelles églisese sont construites: Saint-Pierre du Gros Caillou, Notre Dame de Lorette, Saint Vincent de Paul... ainsi que cinq nouveaux marchés (Saint Martin, Saint-Jacques, Blancs Manteaux, Carmes et Saint-Germain). Il construit le canal de l'ourcq et la Bourse.

Le bilan est important. D'où vient que Chabrol n'ait pas connu une popularité en rapport avec le travail accompli? Le

préfet de la Seine fournit deux explications: les difficultés budgétaires auxquelles il consacre l'essentiel de ses mémoires, et l'âpreté des luttes politiques. Sur le premier point, il faut en effet ne pas oublier qu'il a hérité du lourd passif de deux invasions et que les finances parisiennes ont connu une nouvelle détresse vers 1825. Nous n'entrerons pas dans les détails techniques ici, renvoyant à notre thèse *Paris et son administration, 1800-1830* (1976). Sur les luttes politiques et leur incidence sur l'hôtel de ville de Paris, on pourra consulter le volume de la *Nouvelle Histoire* de Paris que le P. de Bertier de Sauvigny a consacré à la Restauration. Chabrol fut élu député en 1816 et en 1824, mais il dut à la protection de son frère Chabrol de Crouzol, ainsi qu'il l'avoue dans ses mémoires de garder son poste. Plusieurs fois ministre, Chabrol de Crouzol mit fin aux intrigues visant à éliminer son frère de la préfecture de la Seine. Dans ses mémoires, Chabrol se plaint des conditions dans lesquelles il dut travailler, témoignant d'une nostalgie, un peu inattendue, de l'époque napoléonienne. Son nom fut pourtant si associé a celui de Paris que l'on répétera le mot de Louis XVIII à qui l'on demandait le remplacement de Chabrol: « il a épousé la ville de Paris et jai aboli le divorce ».

Chabrol a pourtant commis des erreurs: rompant avec la politique de Frochot, il a favorisé l'industrialisation de Paris, industrialisation qui a eu pour conséquence un énorme afflux d'immigrants dans la capitale. Il n'a pas empêché la spéculation immobilière et les grands travaux. Il a cru en polytechnicien et en pré-saint-simonien aux vertus de l'activité économique. Ces nouvelles contructions touchent le Nord et l' Ouest de Paris; aucun urbanisme n'est prévu pour le centre où viennent s'entasser les 30.000 ouvriers employés à modifier les quartier périphériques de Paris. Ce sont ces nouveaux venus que l'on retrouvera parmi les insurgés de 1830.

Cette révolution de 1830, Chabrol se vante pourtant dans ses mémoires de l'avoir vu venir. Il prévint Charles X que « la population de Paris était presque tout entière pronocée contre lui. Le malheureux prince en fut singulièrement affecté. Il se plaignit de l'inconstance et de la légèreté des Parisiens à son égard ». Chabrol assista à l'insurrection d'un lieu sûr,

déplorant le départ du roi à Saint-Cloud. A l'avènement du duc d'Orléans, il choisit de se retirer.

Les dernières lignes de ses mémoires, hommage à l'administration napoléonienne ne manquent pas d'allure et nous donnent la clef du personnage qui fut avant tout un grand commis: « Avec moi disparaissait un peu du prestige de l'administration. Cette administration que j'avais vue naguère si puissante, si admirée des étrangers qu'elle étonnait par la rigueur de son organisation, n'était plus rien dans l'esprit des peuples ».

RENÉ BOUDARD

L'ACTION DU PRÉFET CHABROL DE VOLVIC À SAVONE (1806-1812)

La carrière du comte de Chabrol fut longue et active jusqu'à la fin et les charges qu'il exerça avec honneur et talents devaient lui valoir l'estime et les éloges des personnage les plus considérables puisqu'ils lui furent décernés par l'Empereur Napoléon, le Roi Louis XVIII et même par le Pape Pie VII dont il ne fut pourtant pas le serviteur...

C'est le type même de l'aristocrate rallié dès sa jeunesse à Napoléon qu'il servira par la suite, sans pour autant, en 1814 et 1815, lui garder une fidélité qu'il s'empressa comme tant d'autres, d'accorder alors aux Bourbons.

Curieuse figure que celle de ce gentilhomme auvergnat issu d'une des plus anciennes familles de la région de Riom, simple volontaire en 1792, entré major à Polytechnique, entraîné dans l'expédition d'Egypte, après avoir, pendant plusieurs mois été incarcéré avec toute sa famille sous la Terreur et sauvé, comme tant d'autres aussi, par le 9 thermidor. Auditeur au Conseil d'Etat, entré dans l'administration impériale comme sous-préfet de Pontivy, choisi en 1806 pour administrer le dèpartement de Montenotte, français depuis 1805 date à laquelle les Etats de l'ancienne République de Gênes avaient été réunis à l'Empire français. Il avait alors 33 ans...

Cette nomination récompensait sans doute les qualités de ce jeune administrateur qui s'était révélé à Pontivy en faisant construire en un temps record la sous-préfecture, le Lycée, le Tribunal et d'autres réalisations de moindre importance.

Par son mariage, en 1808, il devait devenir le gendre de

l'Architrésorier et ancien Consul Lebrun et on n'a pas manqué de tenter d'amoindrir le mérité de Chabrol en évoquant cette alliance. Il est cependant assez douteux que ce lien de parenté avec un Grand du Régime ait pu lui tenir lieu de mérite personnel et de talent puisqu'on sait aussi que la médiocrité était mal tolérée par un Souverain qui passe pour avoir de manière générale assez bien choisi ses serviteurs et ses collaborateurs et qui n'hesitait guère à les révoquer s'ils ne réussissaient pas, ce qui fut le cas de plusieurs de ses préfets...

Mais les notes de Chabrol attesteraient s'il en était besoin cette brillante réussite, ce ne sont pas les complaisances ou le favoritisme qui les ont dictées... En 1810, le Ministre Champagny lui trouve « Beaucoup d'intelligence et d'application ». Il a très bien réussi et il est aimé et considéré... ».

En 1812, il s'agit d'une réelle consécration de son talent puisqu'il est désigné pour remplacer Frochot qui n'a pas été heureux lors de l'affaire Malet... Plus qu'un satisfecit nous trouvons des éloges sans restriction: « Dans des circonstances, sa conduite a été parfaite. « Nous pensons qu'il s'agit du rôle qui lui fut imposé à l'égard du Pape... ». C'est un Préfet des plus distingués de l'Empire. Tout annonce qu'il justifiera la haute marque de confiance qu'il vient de recevoir... ».

N'oublions pas non plus que le ralliement de Chabrol aux idées nouvelles dès 1789, ainsi que sa collaboration pleine de zèle au régime impérial dans les années qui suivirent, jusqu'en 1814, devaient susciter une très forte réprobation au sein d'une famille qui dans son ensemble était demeurée fidèle à la monarchie légitime bien que deux de ses parents, Chabrol de Crouzol et Chabrol de Tournoël l'aient imité dans son choix pour entrer eux-aussi dans l'Administration impériale, attirés par les carrières brillantes qu'elle leur offrait. Le premier, maître des requêtes, devait devenir comte de l'Empire et jouir d'un majorat confortable. Le second, maire de la ville de Riom en 1812, baron de l'Empire, fut également pourvu d'un majorat. Mais le ressentiment des parents de la précédente génération qui avaient servi le Roi ne désarma jamais. Nous savons que lors des hasards d'une promenade dans la campagne riommoise on évitait de passer devant les demeures de ceux qui avaient trahi la cause de la légitimité pour servir l'Usurpateur

et on ne se privait pas de les traiter de brebis galeuses « de pecore nere ».

De l'oeuvre accomplie dans le département de Montenotte entre 1806 et 1812 par Chabrol nous retrouvons le tableau d'ensemble dans cette « Statistique » qu'il rédigea pour satisfaire aux instructions du Ministre de l'Intérieur qui ordonnait à ses préfets ces relevés réguliers et ces mises à jour de toutes les activités du département qu'ils administraient. Généralement, dans les régions pauvres en ressources et difficiles à faire progresser, les statistiques ne faisaient guère que reproduire les renseignements antérieurs, c'est par exemple le cas de la Creuse ou de la Corrèze. En ce qui concerne celui de Montenotte il en va différemment car le nouveau préfet entend bien organiser et mettre en valeur la région qui lui est confiée en actualisant les données et en mettant en lumière les progrès réalisés d'un trimestre à l'autre. Connaître le montant de la rente dont jouit le curé de la Rocchetta Cairo ou celui dont dispose la confrèrie de ce même lieu pour soulager les pauvres ne constitue évidemment pas le but recherché. De même que l'on sait pertinemment que la nourriture de la population ne connaît guère de changements d'une année à l'autre.

Pour étoffer ses rapports e pour leur conférer une plus grande crédibilité Chabrol fait appel à ses collaborateurs directs, les sous-préfets de Porto-Maurizio, Ceva et Acqui, aux maires des communes dont le concours est diversement efficace, aux notables enfin, ces hommes importants qu'il serait impardonnable de ne pas mettre à contribution,...

Dans ce tableau complet que représente la *Statistique du Département de Montenotte* publiée intégralement par Chabrol sous la Restauration, nous ne trouverons pas seulement un inventaire des ressources mais surtout, si nous savons lire au fil des lignes, l'ensemble des améliorations et des réalisations dont il a doté un département qui requérait d'un administrateur digne de ce nom, des qualités d'initiative et d'entreprise considérables. On ne saurait oublier que les Italiens, comme les autres peuples dont les pays étaient devenus des départements du Grand-Empire devaient forcément juger le régime impérial à travers les administrateurs qu'il leur envoyait de Paris. Plus que la personne de l'Empereur son représentant

pouvait influencer l'opinion qu'ils pouvaient parvenir à se former au fil des mois et des années. Il ne saurait en être autrement pour les habitants des différents arrondissements du département de Montenotte et leur jugement était d'autant plus précieux et important que l'administration française succédait une longue période de stagnation systématiquement entretenue pour briser ou tout au moins entraver tous les efforts tentés par la population pour se dégager d'une tutelle génoise dominée par le désir impérieux d'empêcher à tout prix un développement commercial et maritime nuisible aux intérêts de la Superbe. L'enjeu était de poids pour les Français et donc pour Chabrol qui fut contraint de déployer dans ce poste important la pleine mesure des qualités déployées à Pontivy sur une échelle bien plus réduite.

Dès son installation, il est certain que Chabrol a eu des idées assez arrêtées pour hâter cette mise en valeur du département qui lui était confié. Sans doute faut-il tenir compte que par la suite il a pu bénéficier des conseils et même des information que son beau-père Lebrun, bon connaisseur des affaires ligures avait pu lui donner. L'architrésorier avait exercé l'année qui précéda l'arrivée de Chabrol une sorte de proconsulat destiné à organiser les administrations et les diverses instances économiques et culturelles génoises. De toute manière, Chabrol était homme à affronter efficacement et sans complexes une situation difficile et sa conviction initiale lui commandait d'administrer cette région d'Italie avec une diligence et une attention toutes spéciales parce que le voisinage de la France et celui du Piémont en faisait un lieu de contact et de passage privilégiés pour un trafic commercial qui devait gagner en importance avec les années... Et d'autres projets s'imposèrent bientôt à son esprit: la possibilité d'établir des relations du même ordre entre le Milanais et le Piémont, ce qui aurait prolongé la dorsale. Ces vues devaient trouver bien des années plus tard une application qui en démontra l'à propos et la justesse.

Il faut tenir comte que la ville de Savone et sa région, délivrées de l'emprise génoise depuis 1797 avaient, en 1806, retrouvé une certaine activité, il s'agissait même d'une vraie reprise. On ne saurait non plus publier que le passage assez

bref il est vrai, du prédécesseur de Chabrol, le Préfet Nardon avait favorisé cette reprise car malgré ses curieux prénoms de Pomme et de Raisin ajoutés à celui de Hughes, ce dernier avait déployé, à en croire Champagny, une activité et un zèle prodigieux dans le poste d'Angers où il avait exercé ses fonctions avant dêtre nommé à Savone. Lebrun qui régentait, on le sait les départements française d'outre-monts paraît avoir détesté ce « sot préfet » ainsi qu'il le désigne parce qu'il avait souhaité trouver à Savone un palais pour se loger et des locaux où loger ses chevaux. « Or Savone, est ce que vous savez, une ville pauvre où il n'y a ni palais ni voitures » écrivait le Ministre à Lebrun qu'il engageait, malgré tout, à tirer parti de l'activité et du zèle de ce prétendu imbécile...

Nardon eut effectivement le temps de mettre un peu d'ordre dans les affaires du département et d'imposer un certain rythme à l'activité régionale et dans la reconstruction. Ces prémices favorables profitèrent naturellement à son successeur...

Il restait à Chabrol à s'entourer de collaborateurs capables de lui donner d'utiles conseils afin de lui permettre de mener à bien son entreprise de restauration. Il en trouva d'éminents dans leur domaine respectif. Il ne manqua pas de donner ses soins à la constitution d'une « Société d'agriculture, de commerce et arts » dont le siège fut certes établi à Savone, mais avec des sections à Porto-Maurizio, Ceva et Acqui. Il n'entendait pas, pour autant ressusciter les « antiques » società di Belle Arti ou « d'Arti e manifatture » du siècle précédent dont l'action sans être négligeable demeurait trop souvent académique. Il devait trouver un appui inattendu auprès de certains membres du Clergé tels que l'Evêque de Noli, Domenico Solari, janséniste bien connu, ami de Scipione de' Ricci et, ce qui ne gâtait rien, francophile notoire comme aussi chez Mgr. Maggioli aussi bien que chez les évêques Vincent Solari et Mgr Gentile. Ce dernier dans une pastorale de 1798 avait présenté assez plaisamment les Français comme particulièrement attachés à la défense des préceptes évangéliques. Chabrol chercha surtout à s'assurer le concours de gens probes et industrieux qui appuyèrent ses effort et ses conceptions. Dès son installation, il s'employa à se faire une opinion de ses administrés, notamment des plus humbles, recherchant en eux

les qualités qui faciliteraient son action et les déficiences qui risquaient de l'entraver. Il définissait les gens de son département comme laborieux, durs à la fatigue et en voyait un témoignage formel dans « ces 30.000 hectares soutenus en terrasses à l'aide de murs de pierres sèches, miracle de labour selon lui et par là même convaincant... un labeur digne de ses compatriotes d'Auvergne, en somme...

La remise en état du port lui paraissait à juste titre capitale mais il l'accomplit en menant de front les autres tâches qui, à ses yeux étaient particulièrement urgentes dans un département aussi dépourvu. Or cette oeuvre de rénovation portuaire pouvait apparaître sur le papier, relativement aisée, mais les ingénieurs lui enlevèrent très vite ses illusions. L'absence de crédits suffisants l'obligea dès le début à restaurer l'ancienne darse avec l'espoir d'en créer une deuxième sur l'emplacement de celle qui avait été comblée par les Génois. Un des môles, celui des « Casse » fut également prolongé. L'effort était insuffisant mais néanmoins, la réalisation de cette première phase de grands travaux permit en quelques années, un accroissement spectaculaire des entrées et des sorties des navires puisque le mouvement, en 1810, faisait mention de 3.000 bâtiments, et ce malgré un blocus britannique particulièrement rigoureux. Dans le même temps, les chantiers retrouvèrent une partie de leur activité d'antan malgré les entraves de ce même blocus et, une cinquantaine de petits bâtiments lancés chaque année en fournit l'indiscutable témoignage [1].

L'armement local reprit aussi une certaine ampleur avec des équipages de d'ordre de 750 marins et des bâtiments où figuraient tout de même 2 briks et une trentraine de balancelles avec de nombreuses barques de plus petit tonnage.

La renaissance, même modeste, du port réclamait évidemment une organisation adéquate des voies de terre ou mieux leur remise en état et aussi l'extension de leur réseau qu'exigerait impérieusement le futur développement économique...

---

[1] Le vice-consul de France à Savone, le sieur Garibaldo, décrivait, dans un de ses rapports « le port négligé et presque bouché à son entrée ce qui en interdit l'entrée au gros bâtiments et de ce fait sans intérêt pour le commerce et la navigation malgré sa situation avantageuse à proximité du centre du Piémont ». Lettre écrite en septembre 1774).

L'état désolant des chemins qui tenaient lieu de routes au moment de la chute de la République oligarchique exigeait de promptes améliorations. La route qui longeait la côte n'était guère qu'un chemin muletier avec une grande insuffisance de ponts, par suite de l'idée fixe des dirigeants génois de cette époque qui redoutaient par dessus tout une irruption d'éventuels agresseurs piemontais sur leur territoire... Quant aux voies qui menaient vers Turin on ne sourait être surpris qu'elles ne fussent pas carrossables et que leur entretien fut très négligé... Or le trafic avec le Piémont s'effectuait uniquement par ces sortes de chemins et, en 1805, les maires de cette région réclamaient avec insistance des travaux de réfection urgents. On se rappelait que les Autrichiens avaient mis en état une route qui mettait Savone à quelques heures de Turin, mais ce n'était plus qu'un souvenir... Ces requêtes ne tardèrent pas à trouver un écho favorable auprès du nouveau préfet et Chabrol obtint des crédits de Paris en démontrant que ces travaux étaient commandés par leur importance militaire, et c'est ainsi que le route Savone-Alexandrie fut commentcée en mars 1807 jusqu'a son complet achèvement. Chabrol, dans sa *Statistique* se montre à juste titre orgueilleux de cette première réalisation remarquable par l'ampleur du travail et l'habileté audacieuse du tracé. Plus de 400 ouvriers devaient y travailler et une délégation de notables alla porter à Fontainebleau les remercîments des habitants à l'Empereur. Enhardi par ce premier succès Chabrol envisagea alors la contruction de la route dite de *la Corniche* dont cetains tronçons importants furent achevés dans les années qui suivirent. Puis il soumit à l'approbation impériale un projet qui s'était peu à peu imposé dans son esprit: l'établissement d'un canal navigable Savone-Alexandrie-Adriatique. Il voyait grand puisque l'idée fut reprise plus tards au début de notre siècle avec comme direction Turin et le Lac Majeur, et que dans la pensée du Préfet cette voie navigable aurait drainé une grande partie du commerce de l'Europe centrale. Des crédits, 750.000 lires lui furent alors allouées par Napoléon qui approuva le projet. Les difficultés recontrées dans le domaine extérieur par le régime impérial empêchèrent le développement commercial recherché par le Préfet pour sa région mais on ne saurait oublier l'effort puissant et intelligemment mené par un homme dont le but essentiel é-

tait de restaurer une prospérité qu'une longue période d'adversité avait injustement compromise.

Quant à l'intensification du trafic avec la France dont Chabrol avait fait une des idées forces de son programme elle reçut elle aussi un commencement d'exécution: les fruits, l'huile, la fabrication du savon toutes ces branches de production furent encouragées et les besoins créés par le blocus devaient encore accroître les échanges. On sait aussi comment Chabrol travailla à restaurer d'antiques industries locales, celle de la faïence de Savone en particulier, grâce à des procédés de fabrication modernisés. Le promoteur de cette rénovation, fut sur le plan technique Giacomo Boselli et des ouvriers français ainsi que des artistes génois qui collaborèrent à l'entreprise. La qualité de cette production, son élégance et son fini devaient lui permettre d'égaler celle des objets fabriqués en France. Affinée par l'emploi du kaolin la poterie de Savone devait atteindre un haut niveau artistique.

L'attention du Préfet de Montenotte s'appliqua également et sans défaillance à promouvoir une politique de rénovation agricole dont le besoin était grand car la Sérénissime République avait exploité à des fins égoistes toutes les ressources de la région sans se préoccuper le moins du monde de les maintenir ou de les accroître. Le déboisement constituait le premier de ces maux aux conséquences incalculables.

On sait que les petites industries métallurgiques étaient alimentées par les forêts des environs, d'où, à la longue, des inondations de plus en plus graves et un recul des paturages utilisables, ce qui avait réduit l'élevage des bovins à moins que rien. L'action de Chabrol fut immédiate, et ne se borna pas à envoyer des circulaires et des enquêteurs: on procéda à des plantations d'arbres sur le bord des routes, les torrents furent régularisés par des barrages dans la partie supérieure de leur cours et des travaux furent entrepris pour mettre en valeur la Bormida et le Tanaro.

Quant aux cultures nouvelles que le Blocus rendaient indispensables il ne manqua pas d'en recommander l'extension dès 1811, quand les circulaires impériales les prescrivit et il veilla à leur exécution. Il envisageait, peu avant son départ, de créer une sucrerie dans le dépôt de mendicité, ce qui présentait un double

avantage... Pour le coton, autre denrée rare, il essaya d'en stimuler la production en distribuant des graines de semence et en instituant des primes. Dans ses différentes campagnes, il fut aidé puissamment et sans réticence par cette « Société d'agriculture » qu'il avait créée et qui avait également vocation d'intervenir dans le domaine des sciences et des arts du département.

Sans aucun doute ses ambitions devaient lui faire envisager la création d'un grand établissement sidérurgique alimenté, d'une part par le minerai de fer de l'ile d'Elbe et par la houille dont certains gisements découverts dans la région de Cadibona en 1786, auraient sans doute pu être utilisés si leur, qualité eût été meilleure. Chabrol aurait également désiré réduire l'importation des fers suédois par l'installation de fonderies et de laminoirs modernes par des industriels de la région et pensait non sans raison que le Gouvernement impérial pourrait créer un établissement modèle pour propager les méthodes les plus modernes ou les plus qualifiée. Ce qui demeure certain et positif, c'est que l'emploi du lignite au lieu du bois eut comme effet d'arrêter momentanément ce déboisement désordonné.

Ce touche-à-tout impénitent ne devait pas demeurer indifférent devant les nécesssités d'un urbanisme complètement étranger aux exigences des populations urbaines. Quand on sait combien les Génois se souciaient peu de ce domaine, il n y a pas lieu d'en être surpris! La construction d'égoùts destinés à éteindre les foyers d'épidémies fut exécutée par priorité et l'éclairage fut doublé entre 1806 et 1812 pendant que l'on créait un corps de sapeurs-pompiers destiné à remplacer les maçon qui, depuis des siècles en remplissaient le rôle. Les « *caruggi* » furent pavés en pierre ou en brique et les dispositions décrétées par l'Empereur pour intendire les sépultures dans les édifices du culte furent exécutées, car Chabrol fit créer un premier cimetière, celui de Porto nuovo, pendant que la vaccination était l'objet d'efforts particulièrement soutenus et persévérants entrepris avec l'aide de certains citoyens qui en avaient compris l'importance.

Nous ne nous attarderons pas sur les créations réalisées en d'autres secteurs importants tels que la santé et l'hygiéne, l'aide aux pauvres et aussi cet Hospice des Enfants trouvés ou

assistés, avec deux succursales dans le département pour les enfants abandonnés dont le nombre, chaque année, préoccupait au plus haut point les autorités locales. Un Bureau de bienfaisance qui fournissait, dans la mesure de ses possibilités des médicaments, des vivres ou du travail et *qui complétait les salaires* par des secours en argent apparut alors à cette époque comme une institution hors du commun. Et toute cette prodigieuse activité qui n'avait pas pour unique ressort les incitations du Pouvoir central mais bien un esprit d'entreprise peu courant trouva dans le domaine de la culture et de l'Instruction des occasions de traiter certains problèmes de manière originale, tout en respectant les directives assez strictes qui commençaient à être donnés par l'Empereur en cette période d'organisation de l'Université nouvelle [2].

Le soutien qu'il apporta à la typographie Rossi de Finale, les encouragements qu'il ne ménagea pas aux initiatives prudentes en matière de presse permirent à la *Gazette de Montenotte* de coèxister avec le très officiel *Journal de ce Département* a partir de 1809. Certes la feuille etait surtout destinée à diffuser les informations d'ordre militaire et politique, elle était contrôlée par des esprits soucieux de ne point jeter le trouble dans les consciences, mais telle qu'elle était on pouvait la considérer comme utile, sans plus..

Du passé de la région subsistait encore à Savone l'antique colonie arcadique Sabazia héritière de la tradition académique du XVIII e siècle et, en Arcadie elle portait les noms de « Degli Accesi » o « degli Sconosciuti », ainsi que l'exigeait un règlement désuet. Elle avait d'ailleurs compté parmi ses membres des gens comme Chiabrera, et Chabrol qui ne négligeait rien pour rendre à la ville l'nimation et la vie, n'hésita pas à s'employer à rendre quelque lustre à cette vieille dame. Il lui accorda des locaux pour les séances et fit son possible pour, attirer des homme comme Michelangelo Castagna, émi-

[2] A. N. F 17 1573. Le Recteur au Grand-Maître: « Le Préfet Chabrol m'a transmis copie de son arrêté du 25 novembre 1808 par lequel il met sous la main de l'Université impériale et déclare faire partie de sa propriété les biens et rentes appartenant aux collèges de son département dont l'un sis a Savone était dirigé par les Pères des Ecoles Pies et l'autre établi à Finale, par les Barnabites...

nent latiniste, traducteur des oeuvres de Cesarotti et de surcroît, francophile notoire, ainsi que l'avocat Nervi, excellent philologue, comme aussi l'helleniste Cortese, sans compter les frères Perani qui devaient en 1821 mourir pour la cause de la Liberté. De même il n'oublia pas de protéger les arts en permettant à un peintre, Brusco et à un musicien, Lamberti, de se faire connaître.

Dans l'organisation de l'instruction publique et au cours des années qui virent l'Université impériale imposer ses conceptions et sa doctrine, Chabrol mérite par son action une place très particulière. Certaines de ses lettres, notament celles qui forment sa correspondance avec Fourcroy nous permettent de comprendre toute l'importance qu'il attachait au développement et à l'organisation de l'enseignement public. Le 30 juillet 1806, il écrivait: « Je me suis occupé dès mon arrivée dans ce département de recueillir des renseignements sur l'état où se trouve l'instruction publique et j'aurai l'honneur de vous les faire parvenir dès qu'ils seront complets alors, je mettrai tous mes soins à former une bonne organisation des Ecoles secondaires communales. « Effectivement, depuis la chute de la République, en 1797, l'instruction n'avait pas été le secteur privilégié de ceux qui avaient eu la charge d'administrer Savone et Chabrol constatait cette carence », « cette langueur particulièrement déplorable », qu'il signae dans ses premiers rapports à Fourcroy. Un observateur anonyme qui pourrait bien être Luigi Corvetto relevait lui aussi cette indifférence voulue de l'ancien régime à l'égard « du devoir sacré d'intruire la nation » et ne se privait pas d'accuser le patriciat d'alors d'avoir eu comme but principal, en organisant l'enseignement, d'instruire les enfants des classes possédantes ce que nul ne pouvait contester.

Il commença par déclarer, après ses premières enquêtes que certains établissements anciens devaient être conservés parce qu'ils étaient toujours florissants et réputés, et celui de Savone lui paraissait mériter tous les égards possibles. Il s'agissait de l'ancien Collège Saint Ignace dont le bâtiment principal lui semblait être de toute beauté, disait-il, et il ne tarissait pas d'eloges à l'égard des professeur chargés d'y enseigner et relevait que tous jouissaient à juste titre de la confiance publi-

que. Ces maîtres étaient les Pères de la Mission qui devaient, tout comme a Gênes, comprendre parmi eux plusieurs pères de l'ex-Compagnie de Jésus.

A Fourcroy, et même au Ministre, Chabrol soulignait la bonne tenue des élèves, qui portaient l'uniforme: 50 internes sur un effectif total de 150. Il reconnaissait l'excellence de leur entraînement dans les Belles Lettres qui y sont, disait-il cultures avec succès, mais il déplosant que les sciences y fussent niglugées comme dans les anciennes écoles. « Les mathématiques commencent à y être étudiées depuis mon arrivée » ajoutait-il non sans fierté. Le Supérieur ne s'apposait pas à ce que les cours de théologie soient tranférés au Séminaire. Donc ce qui manquait à ce collège pour un'« aggiornamento » digne de nom étaient un bon maître de mathématiques et bien sûr un maître de langue française, afin disait le Préfet « de donner à l'instruction una marche plus liberale...

Rien à changer en revanche à la discipline intérieure car « tout est combiné pour inspirer la plus vive émulation ». Que dire de plus? encore un voeu pourtant: on pourrait aisément introduire dans ce collège le mode suivi dans les lycées... ce qui ne saurait nous surprendre...

Mais Chabrol désire avnt tout transormer ce collège qui est en fait un Ecole secondaire ecclésiastique en un collège communal sur lequel les autorités universitaires impériales auront la haute main. Il avoue dans la même lettre qu'il éprouvera de grandes difficultées trouver des maîtres habiles susceptibles de remplacer les Pères de la Mission ». On voit donc qu'il butte, comme cela advient régulièrement en pareil cas, sur cette carence fondamentale du personnel enseignant laïc qui constitue le problème insoluble du moment tant que les facultés de l'Université impériale n'auront pas formé assez de licenciés pour remplacer les « régents ». El il ne sousestime pas le danger qu'il y aurait à substituer de nouveaux maîtres de qualité médiocre à ces religieux qui sont fort estimés de la population. Mais ces intentions du Gouvernement impérial d'ôter la fonction enseignante à ceux qui jusqu'alors l'avaient exercée comme une sorte de monopole, Chabrol les partage et cherche manifestement à en hâter l'application: dès 1811 il donne au collège de Savone un lustre enviable qui lui permet de rivaliser

par la qualité de l'enseignement et par le nombre des élèves avec le Lycée de Gênes organisé à grands frais et au prix de grandes difficultés. C'est ce qu'il écrit au Grand Maître quand il affirme se réjouir d'avoir « définitivement organisé ce Collège selon les principes qui régissent l'Instruction publique ».

Dans ce département de Montenotte qu'il administre depuis cinq ans, il a organisé après les avoir remis sur pied 14 é coles secondaires ou collèges contrôlés par l'Université impériale. Il à même réùssi, ce qui n'est pas tellement courant, à imposer des programes à peu près uniformes et, détail qui a son prix, il a même trouvé pour chacun de ces établissement un professeur de langue française en recrutant d'ancien émigrés ou tout simplement d'anciens religieux... Voilà qui correspond parfaitement aux vues de l'Empereur: « faire correspondre l'instruction publique au but auquel le Gouvernement la destine ». Quant au Préfet de Montenotte voici ce qu'en pense le Recteur Serra qui a pu l'apprécier en maintes occasions: « son *zèle et son dévouement pour tout ce qui peut faire le bien de sont désormais reconnus par tous les citoyens éclairés* ». Et il semble bien que ce soit l'expression de la vérité...

A Carcare, à Finale, à Alassio, à Acqui, ainsi qu'à Ceva, Nizza Monferrato et Dogliani, et nous en passons, des collèges sont organisés et marchent fort bien. Il est évident que Chabrol, aidé bien sûr par le Recteur et par Fontanes était parvenu en un temps relativement court à mettre sur pied dans un département nouvellement créé en pays étranger un ensemble d'écoles secondaires et de collèges dont il n'existait que fort peu d'exemples dans la métropole et presque aucun dans les nouveaux départements créés en Italie. Il a toujours présent à l'esprit une considération qui, si elle n'était pas respectée, conduirait, parmi les populations à un échec complet. Quand il affirme par exemple que l'école secondaire de Noli doir vivre et prospérer, il accompagne ses props de ce commentaire: La pauvreté des habitants mettrait un obstacle insurmontable à l'instruction de la jeunesse si elle était obligée de la puiser loin de ses foyers. Ces inconvénients seraient également préjudicables à l'Eglise et à l'Etat puisqu'il serait difficile de trouver dans ce canton des jeunes gens en état d'aller s'instruire ailleurs pour ensuite exercer des fonctions civiles ou ecclésia-

stiques. « Cette pauvreté des populations qu'il administre, n'est jamais perdue de vue par un homme qui n'hésite pas, dans leur intérêt bien compris à recommander le maintien de l'Ecole secondaire ecclésiastique si ce maintien s'impose... A cette activité toujours inspirée par un souci d'humanité, Benedetto Solari, l'Evêque de Noli rendait hommage, en termes aussi chaleureux et définitifs que le Recteur Serra dans une lettre du 24 août 1812.

Donc, sur ce point important de l'Instruction publique, le bilan est également des plus positifs: le département de Montenotte demeure un exmple unique de l'activité prodigieu se d'un administrateur d'exceptionnelle envergure et nulle part ailleurs nous ne trouvons une réussite aussi compléte et aussi rapide.

Dans ce secteur comme dans d'autres, il est peu douteux que si Chabrol avait pu mener sa tâche de façon complète, jusqu'au bout, en donnant par exemple une meilleure diffusion à l'enseignement primaire comme il tenta de le faire, les résultats de son action auraient été plus poussés et plus spectaculaires pour cette époque. Néanmoins il fit tout son possible pour établir entre son département et la France les liens indispensables à une assimilation véritable qui lui tenaient particulièrement à coeur. Savone disposait de deux places gratuites au Collège d'Avignon depuis le pontificat de Jules II Chabrol veilla toujours à ce qu'elles fussent occupées par des sujets dignes d'intérêt, avant qu'elles ne soient converties en bourses d'Etat. Dès le 21 octobre 1806, il faisait annoncer qu'il avait obtenu l'admission de trois jeunes gens du Département de Montenotte à l'Ecole rurale vétérinaire de Lyon où l'on enseignait à lutter efficacement contre les épizooties extrêmement meurtrières. En 1807, il obtenait que les fils de ses adminis trés soient admis à fréquenter le Lycée de Gênes... et en 1809, grâce à son interventtion les portes du conservatoire de Paris étaient ouvertes à la jeunesse de Savone, puis ce fut le tour de celles du Prytanée de la Flèche...

Nous n'en dirons pas plus sur cette partie de son action dans le département de Montenotte pour lequel il dépensa une énergie et des talents qui lui valurent la brillante réussite personnelle que nous connaissons. Et quand on sait que cette a-

ctivité intense fut pendant de longs mois ralentie par d'autres devoirs qui eussent largement suffi à accaparer celle d'un homme ordinaire, puisqu'il lui fallut veiller sur le Pape et en même temp établir une surveillance policière particulièrement vigilante sur les membres d'un clergé peu docile aux exigences impériales, on peut admettre sans être taxé d'exagération que la renommé qu'il avait acquise auprès de ses administrée si n'etait pas usurpée.

Son zèle son désintéressement, l'ardeur qu'il apporrta à hater la régénération d'un province ligure particulièrement défavorisée et constamment négligée par l'ancienne République de Saint George lui valurent sans nul doute cette réputation qui devait accompagner sa mémoire de façon durable. Le souvenir du « grand Préfet » comme le nomme l'historien Noberasco a toujours été entouré de l'estime et de la gratitude que l'on accorde à des bienfaiteurs et avec le respect dû aux gens de bien. N'est ce pas en pensant à Chabrol que le Président du Conseil Paolo Boselli, lui aussi de vieille souche savonaise, a pu écrire: « Les neuf années du régime impérial parurent aux contemporains une ère priviégée de renaissance et de progrès ». Nul plus que Gilbert de Chabrol ne méritait un tel éloge [3].

[3] *Carte della Prefettura di Montenotte.* Sala 44 - 12 - 34. A. S. Genova.

GAETANO FERRO

I FONDAMENTI DI GEOGRAFIA POLITICA DELLA RINASCITA ECONOMICA NEL SAVONESE IN ETA' NAPOLEONICA

Già una volta, poco più di dieci anni fa, in un Convegno della Società Savonese di Storia Patria, si è avuto occasione di considerare le trasformazioni economiche della Liguria occidentale ed in particolare del Dipartimento di Montenotte in età napoleonica. Ritornare oggi sull'argomento significa, da parte mia, cercare di sottolineare alcuni aspetti di organizzazione territoriale, cioè in sostanza di geografia politica — o meglio amministrativa —, che si ripercossero sulle vicende economiche, con una eco destinata a durare tanto più a lungo nel tempo, quanto più promettenti e stimolanti erano quelle prospettive.

M. Quaini, svolgendo nel 1971 la sua relazione su un tema non molto dissimile da quello oggi affidatomi, esordiva delineando la divisione della bibliografia e della critica sul significato che il periodo napoleonico ebbe nella vita economica e sociale italiana, da un lato essendo rivolta l'attenzione soprattutto alla « situazione congiunturale del commercio marittimo e dell'industria determinate dall'estensione del regime doganale francese e dal Blocco inglese » e dall'altro ponendosi mente « piuttosto alle strutture agrarie e industriali secondo una prospettiva globale e di lungo periodo... » [1]. L'osservazione è

[1] M. QUAINI, *Una regione in via di trasformazione: le Liguria occidentale nell'età napoleonica. Vie di comunicazione e strutture territoriali nel Dipartimento di Montenotte, in* « Atti e Memorie Soc. Sav. Storia Patria », n. s., V, 1971 (riporta la parte prima degli atti del « I

pertinente ed acquista ancora maggiore sostanza se si riflette sulle caratteristiche del nostro territorio, marittimo e rurale allo stesso tempo, dalle antiche tradizioni commerciali e manifatturiere congiuntamente.

Ma credo che tale osservazione vada ampliata ed approfondita in un più ampio contesto appunto di geografia sociale e culturale. E' noto, per esempio, che solo due o tre volte nella sua storia quello che noi oggi chiamiamo il territorio ligure ebbe un aspetto unitario e che ciò avvenne in occasione della costituzione di salde unità statali, quali appunto furono l'impero di Roma, le varie — ma fra loro abbastanza simili — strutture del dominio francese, con la rivoluzione dapprima e l'età napoleonica poi, ed infine il Regno d'Italia, che non piccola parte di quelle strutture doveva ereditare. Sono periodi, tutto sommato, di durata piuttosto breve, rispetto a quelli, assai più lunghi, nei quali nella nostra regione prevalsero le tendenze alla suddivisione, alla frammentazione, al particolarismo della vita locale. Ma, trattandosi di una contrada litoranea, alla compartimentazione della terraferma corrispondeva la proiezione della sua frangia costiera verso l'avanmare, in una trama più o meno filiforme di traffici, a loro volta sostenuti da analoga rete di relazioni con l'entroterra, quasi sempre fra loro concorrenziali.

L'alterna contrapposizione fra periodi caratterizzati da tendenze centripete, verso estese e relativamente compatte organizzazioni di terraferma, ed altri tipici invece per la frammentazione e il particolarismo centrifugo, più o meno animati da relazioni ultramarine, è altresì da connettersi con le tecniche prevalenti, con la maggiore o minore mobilità di uomini e di merci, con la circolazione e penetrazione di idee e di generi di vita. Non a caso i tempi della romanizzazione, arrivata tardivamente — come è noto — nella nostra regione, fecero ad essa conoscere — pur limitatamente — i trasporti su carri. E il periodo napoleonico, tutto sommato, è solo un episodio di quel grande processo di innovazioni e rivoluzioni (dei trasporti e dell'industria soprattutto, giacché in campo agrico-

---

Conv. Storico Savonese: Savona e il Ponente nell'età del Risorgimento »), pp. 73-131; la citazione è alle pp. 73-4.

lo le particolari caratteristiche del territorio mantennero a lungo immutata la loro influenza su società deboli e scarsamente dotate di capacità reattive) che dalla fine del XVIII secolo doveva durare fino agli inizi del XX.

Orbene, dinanzi alla nuova sistemazione geopolitica, dinanzi alle innovazioni tecniche ed economiche, radicalmente diverse dovevano essere reazioni e giudizi delle popolazioni interessate, a seconda della loro precedente condizione. Genova che sul particolarismo della vita locale ligure aveva edificato un secolare sistema di relazioni politiche ed economiche, tale da assicurarle il dominio sulla regione (ed anche al di là di essa) non poteva non reagire negativamente ad un nuovo assetto territoriale nel quale essa — perduto tale ruolo — doveva accontentarsi di quello di capoluogo di uno dei tanti dipartimenti napoleonici.

Ben diverse erano le prospettive (e quindi logicamente le reazioni) per Savona, che usciva da un lungo periodo di stagnazione economica e di soggezione politica a Genova, che da cinque o sei secoli aveva dovuto sacrificare e amputare la rete dei suoi traffici a vantaggio di quelli della « Superba » rivale [2]. Con tali precedenti era logico l'entusiasmo per le « novità » dell'ordinamento francese, tanto più che in esso alla nostra città veniva attribuito il rango di capoluogo dipartimentale, analogo cioè a quello della stessa Genova.

Dunque anche un aspetto di psicologia sociale può trovarsi in quell'atteggiamento favorevole dei Savonesi verso il periodo francese, di cui parlano il Boselli e il Bruno [3]. E si può pensare che proprio perché largamente basato su una componente emotiva, tale atteggiamento non ebbe i caratteri di un progresso durevole. Come invece doveva avvenire nei decenni successivi allorché, entrata la Liguria nello Stato dei Savoia, Savona poteva trovare nella sua funzione di sbocco al mare del basso Piemonte, nelle sue relazioni con la stessa

---

[2] Per tutte queste vicende vedi, per esempio: F. Noberasco e I. Scovazzi, *Storia di Savona. Vicende di una vita bimillenaria*, 2 voll., Savona 1975-6.

[3] Vedi M. Quaini, *Una regione* cit., p. 75.

Torino, le basi per un più lento e certo faticoso, ma oramai più sicuro, miglioramento delle sue condizioni.

E giacché si è accennato anche a motivi di geografia culturale, non tralascerei di considerare, fra i motivi della più larga adesione da parte della Liguria occidentale, rispetto al Genovesato, al nuovo ordinamento francese, la circostanza che in tale parte della nostra regione la cultura d'oltralpe, nel senso più lato della parola, fosse sentita, da sempre, come espressione di superiori modi di vita, per non dire di civiltà più evoluta e raffinata. Si potrebbe forse avere conferma di questa supposizione se si riuscisse a datare anteriormente al periodo napoleonico (il che non è compito del geografo) la penetrazione nel nostro parlare dialettale di tutta una serie di termini attinenti a oggetti non dirò « sontuari », ma certo tipici di un modo di vita agiato (per esempio il « macramé » ricco di ornati, la « salle-à-manger », dotata o meno di « consolle »...).

* * *

Ma torniamo a considerare, sulla base di dati più certi, l'assetto territoriale del Savonese nell'ordinamento napoleonico. Si è già accennato al carattere di « novità » che esso rappresentava non solo per la nostra città, ma per tutta la regione (ed anche per ogni altro lembo italiano). Ma, se si ripensa alle precedenti vicende della storia savonese, agevolmente ci si rende conto che per la nostra città dovè trattarsi di una « novità » assoluta, quasi traumatica, si potrebbe dire.

L'unico precedente periodo in cui Savona aveva avuto un ruolo, se non così emergente, almeno di certo rilievo in una struttura territoriale salda e sufficientemente estesa fu quello marchionale, ma con interessi e finalità ben diversi e certo in tempi così remoti che ne rimangono (e ne rimaneva ai tempi napoleonici) solo ricordi e tracce vaghi. Anche la giurisdizione diocesana pur nei momenti di suo maggior vigore e di più larga estensione, cioè prima dell'amputazione della diocesi di Noli (ma anche questi erano tempi lontani) mai era arrivata — se non con qualche limitato possesso personale del Vescovo — al di là della displuviale alpino-appenninica e — sul litorale

occidentale — al di là del Finalese, limite tradizionale della Sabazia [4].

Ed attraverso i secoli si può dire che il territorio dipendente da Savona si fosse circoscritto a un modesto contado che dalla valle del Sansobbia arrivava a Capo Vado e nell'interno non andava al di là dei confini del « Grande Nemus » (ma qua e là non senza arretramenti, come mostrano le vicende delle lotte per il possesso delle alture di Quiliano). E preciso che non voglio riferirmi tanto al territorio politicamente o amministrativamente pertinente a Savona, chè in questo caso troppe distinzioni bisognerebbe introdurre a seconda di periodi e momenti storici e a seconda delle situazioni giuridiche, quanto a quello organizzato dalla città, grazie ai suoi flussi e influssi economici e culturali.

Le cause di una tale esiguità territoriale vanno appunto ricercate, è evidente, nella decadenza della città, nell'impoverirsi dei suoi traffici portuali, nella debolezza delle trame commerciali che se ne dipartivano verso l'entroterra, nella pochezza insomma delle sue forze. Per di più doveva essere un contado, quello savonese dei secoli XVI, XVII e XVIII, in cui si ripetevano, secondo tecniche abitudinarie, forme di occupazioni del suolo tradizionali; neppure la comparsa di nuove piante coltivabili, importate dalle terre d'oltremare, doveva aver di molto modificato tale quadro di immobilità e di povertà.

Dopo questi precedenti secolari e proprio mentre Genova e gli altri maggiori centri portuali risentivano negativamente della stasi dei traffici marittimi, conseguente al blocco inglese, Savona si trovava ad essere capoluogo di un territorio assai vasto, di dimensioni sconosciute per i quadri ambientali della nostra regione, di cui in ogni tratto e profondamente si travalicavano i confini naturali, verso settentrione.

Non credo che esista documentazione (e comunque non mi è stato possibile rintracciarla) sulle varie fasi attraverso cui si pervenne alla delimitazione del « département » di Montenotte e sulle motivazioni da cui essa fu sostenuta. Certo il territorio fu esteso sul litorale ben al di là — e di molto —

[4] Come è noto, anche dopo la costituzione della Diocesi di Noli, le parrocchie del Finalese continuarono a far parte di quella di Savona.

dei limiti tradizionali del Savonese, da un lato arrivando — oltre Arenzano — sin quasi alle porte di Voltri e dall'altro estendendosi fino al corso del torrente Argentina, sì da comprendere tutta la valle dell'Impero.

Ma colpisce soprattutto l'ampiezza delle digitazioni nello entroterra: la displuviale alpino-appenninica era superata per tutto l'intero suo tracciato; a nord-ovest l'« arrondissement » di Ceva, uno dei quattro del « département », comprendeva tutta l'alta valle del Tanaro e buona parte delle Langhe, fino a Murazzano e Dogliani, cioè in pratica fino ai margini dell'alta pianura, compresa nel « département » della Stura. Ed un saliente ancora più pronunciato, verso Nord, era costituito dall'« arrondissement » di Acqui, che attraverso il Monferrato si protendeva nella pianura alessandrina, confinando con il « département » di Marengo. Qui all'espansione verso Nord si accompagnavano due prominenze in senso longitudinale, una — a ovest — fino alla valle del Belbo ed oltre, un'altra — a est — fino alla valle dell'Orba ed oltre, sì da arrivare sin quasi alle porte di Ovada, Gavi e Novi, dunque nel tradizionale entroterra genovese. In questo tratto pertanto il tracciato del limite amministrativo aveva un significato geopolitico ben preciso, ai fini delle comunicazioni fra Genova e Torino, che è bene rilevare fin d'ora [5].

* * *

La considerazione, sotto il profilo geografico, di un territorio così vasto (più che doppio della nostra odierna provincia) e delle sue caratteristiche porta ad affrontare due serie di problemi: 1) quali aspetti di affinità potevano esistere fra lembi territoriali così ampi, sì da dar luogo — eventualmente — ad una regione omogenea, pur con tutti i limiti che vanno

[5] A proposito della « prima carta basata su operazioni trigonometriche della Liguria occidentale e del Basso Piemonte », la cui realizzazione è appunto opera dello Chabrol, vedi M. Quaini, p. 93. Personalmente possiedo una *Carte des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et de partie de la province de Mondovì, formantes l'ancien Département de Montenotte, dressée par le soins de M. le C. de Chabrol de Volvic*, 1812, che poco differisce da quella facente parte dell'*Atlas National de France* riprodotta dal medesimo Autore, e che probabilmente è quella allegata all'opera di cui alla nota 7.

riconosciuti in tale concetto; 2) su quali forze propulsive poteva contare Savona, capoluogo della Prefettura, per stimolare la vita di un tale territorio, per renderla appunto più omogenea e — di riflesso — quali sviluppi ne sarebbero potuti venire al centro urbano stesso.

Che fra le contrade della stretta cimosa litoranea, a loro volta suddivise in vallecole e contrafforti collinari e montuosi, e le valli assai più ampie dell'interno, confluenti verso le pianure del Piemonte, le caratteristiche ambientali fossero diverse, come lo sono del resto oggi, è evidente a tutti, né al riguardo sono necessari approfondimenti specialistici. Quasi certamente però i contenuti economici e sociali, i generi di vita erano allora assai meno differenziati di quanto non lo siano oggi, per effetto di processi di specializzazione intervenuti posteriormente. In sostanza la stessa povertà di un'agricoltura che solo per qualche prodotto e non dovunque eccedeva i fabbisogni locali (e quando ciò avveniva lo si doveva anche, anzi soprattutto, alla modesta entità dei consumi) costituiva elemento di uniformità, comune al versante ligure ed a quello padano. Il tentativo, pur lodevole, compiuto dal Quaini [6] di quantificare ed esprimere cartograficamente i dati forniti dallo Chabrol, nella sua ben nota « Statistique » [7], circa la produzione, l'importazione e la conseguente disponibilità di alcuni principali generi alimentari, non mi pare che approdi ad individuare grosse — o per lo meno finora ignote — disparità nella vita economica e sociale: alla scarsa produzione di « grani », tradizionale della Liguria del versante litoraneo (dove forse più del frumento erano diffusi e consumati cereali inferiori e legumi secchi), si oppongono disponibilità maggiori, specie se rapportate al numero degli abitanti, degli « arrondissements » di Acqui e Ceva, comunque non sufficienti ai consumi, come è logico, data la natura montuosa e collinare dei territori, sicché anche qui si doveva far ricorso alle importazioni. Né molto diverse risultano le disponibilità di vino, del

---

[6] Vedi M. Quaini, *Una regione* cit., Appendice 2, pp. 128 sgg.

[7] Vedi G. Chabrol de Volvic, *Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et de partie de la province de Mondovì formantes l'ancien Département de Montenotte*, Parigi, Impr. Didot, 1824.

quale però i due « arrondissements » litoranei e soprattutto quello di Porto Maurizio ricevono grosse importazioni. E probabilmente occorrerebbe sottolineare le diverse caratteristiche dei prodotti, essendo quelli del versante padano legati alle esigenze qualitative dei mercati piemontesi. Invece il quadro appare ben differenziato per la disponibilità di olio, con una produzione abbondantissima nell'« arrondissement » di Porto Maurizio e con ogni probabilità autosufficiente in quello di Savona, mentre al di là della displuviale alpino-appenninica insignificanti produzioni di olio di noci sono integrate da modeste importazioni di olio di oliva; proprio questo secondo dato mi pare indicativo di un ben diverso (e del resto noto) regime alimentare, quanto a consumo di grassi.

Anche la carta delle comunicazioni e del commercio marittimo non mi pare che metta in evidenza grosse discrepanze fra i vari lembi territoriali, giacché se è vero che sul litorale almeno dieci scali marittimi sono contraddistinti dalla prevalenza, spesso ben netta, del grande cabotaggio, rispetto a quello di più corto raggio e quindi da una certa vivacità di traffici, nell'interno si trovano — invero indicati con segno grafico meno evidente — almeno mezza dozzina di centri che sono sede di fiere e mercati di un certo rilievo e quindi hanno egualmente vivaci relazioni commerciali.

Certo l'asse dei trasporti terrestri, in partenza da Savona e diretto per Carcare e Cairo verso Alba appare il più importante della regione in questa sede studiata e tale circostanza dové pesare nella scelta di Savona non solo come capoluogo, ma anche come possibile centro motore dell'economia del territorio circostante, ma certo avevano rilievo anche altre direttrici itinerarie, per esempio quella da Carcare a Ceva, quella da Sassello ad Acqui e — ancor più — quella da Cairo ad Acqui e, di qui poi, a Nizza da un lato ed Alessandria dall'altro.

Il quadro economico si può dire completato con lo sfruttamento di alcune risorse del suolo e del sottosuolo, di cui l'amministrazione napoleonica non mancò di darsi cura (per esempio studiando le possibilità della miniera di carbone di Cadibona), ma maggiore importanza conservavano l'utilizzazione del bosco ed alcune attività manifatturiere, come la lavorazione del ferro e la ceramica.

In sostanza si può concludere che pur con varietà di aspetti fra le varie parti del « département » non doveva apparire impossibile ai funzionari napoleonici, nelle condizioni e con le tecniche di allora, dar vita a una regione relativamente omogenea, prodotto di un'organizzazione territoriale gravitante su Savona. Del resto ogni delimitazione politica od amministrativa è sempre il risultato di un compromesso fra le caratteristiche di un certo territorio e le forze centripete dei gruppi umani che lo abitano: in questo caso, bisogna precisare, soprattutto del ruolo attrattivo che si voleva stimolare nel capoluogo.

* * *

La vastità del territorio assegnato al « Département » poneva in primo piano il problema delle comunicazioni terrestri, oggetto di particolari attenzioni, come è risaputo, da parte dell'amministrazione napoleonica. Vari motivi dovevano confluire in questa « politica delle strade » francese: in primo luogo l'esigenza di disporre di una strada litoranea che assicurasse dalla Francia meridionale e in particolare dalla Provenza i collegamenti con la penisola; poi l'opportunità di raccordi fra il litorale e l'entroterra padano, ancora una volta in funzione della viabilità diretta verso la Francia (o da essa proveniente), ma anche in vista di dare respiro ai traffici dei porti liguri.

Soprattutto quest'ultima considerazione e prospettiva pare strettamente pertinente alle possibilità di sviluppo economico del nostro « Département » e del suo capoluogo. Al di là del fervore di iniziative ed aspirazioni locali, di cui si hanno numerose testimonianze nel lavoro del Quaini [8] e che risultano ben giustificate dalle mediocri condizioni della viabilità esistente, dallo stato di abbandono o di trascuratezza in cui essa era stata lasciata per secoli, si deve scorgere nel progetto della amministrazione napoleonica la volontà di sorreggere la funzione di Savona, come capoluogo del « Département », e il suo sviluppo economico, grazie alle comunicazioni con un va-

[8] Vedi ancora M. QUAINI, *Una regione* cit., specie pp. 92 sgg.

sto retroterra e al conseguente impulso che ne sarebbe venuto alle sue attività portuali. Infatti non solo alle comunicazioni terrestri si pensava, come attestata il ben noto progetto dell'idrovia padano-ligure, avente come asse la valle della Bormida, in un entroterra savonese esteso fino ad Acqui ed oltre.

Certo queste idee ed intenzioni erano mosse da una volontà politica di carattere più generale: quella di alleggerire i traffici del porto di Genova, spostandone una parte verso Savona e la Riviera di Ponente: in tale quadro, che spiega anche l'inserimento nel « Département » di Montenotte di quel saliente della valle dell'Orba di cui già si è detto, il ruolo della nostra città agli effetti delle comunicazioni diveniva essenziale. Così come ai tempi romani la piana dei « Vada Sabatia » aveva ospitato l'incrocio fra la strada litoranea e quella diretta verso la valle della Bormida e la piana di « Derthona » (arroccando l'Appennino), così nei primi del secolo XIX Savona pare destinata ad assicurare, sia attraverso il litorale, sia attraverso il basso Piemonte, le comunicazioni fra la Francia, cuore del nuovo « universo », e la penisola italiana, suo articolato protendimento mediterraneo. E par quasi di vedere in questo vasto disegno un'anticipazione di quegli odierni progetti di sviluppo dei porti liguri che ricercano nuove funzioni da assegnare al polo portuale savonese.

Ed ancora: il progettato miglioramento delle comunicazioni, il nuovo ruolo da assegnare, nel campo dei traffici e dei commerci, a Savona doveva apparire tanto più necessario, data la povertà delle forze locali, le caratteristiche di un territorio non certo dotato di grandi risorse naturali, la debolezza delle strutture demografiche, finanziarie, economiche e sociali savonesi. Anche sotto questo profilo la nostra città per secoli era vissuta all'ombra di Genova, che vi decentrava secondo le opportunità e solo quando rientrava nei suoi interessi, esuli e profughi, traffici poveri e capitali in cerca di avventura. Personalmente sono convinto (ma attendo che le ricerche degli storici me ne diano conferma) che anche gli anni savonesi della famiglia di Colombo e lo stesso soggiorno di Cristoforo nella nostra città rientrino in tale quadro.

Certo per sollevare Savona da una tale condizione, cristallizzatasi attraverso i secoli, doveva apparire necessaria una

forza propulsiva, che poteva venire solo dai commerci e dalle comunicazioni e che, in un'organizzazione statale come quella francese, basata sul dominio di vaste regioni di terraferma, doveva mirare alla viabilità terrestre prima ancora che ai traffici del porto, al quale comunque si assicurava, grazie all'estesa configurazione del « Département », un entroterra amplissimo, mai conosciuto in precedenza, le cui dimensioni potevano realizzarsi solo a detrimento della vicina Genova.

Dunque sviluppo della città di Savona, in modo da adeguarla alle nuove funzioni di capoluogo, potenziamento delle sue attività economiche e soprattutto commerciali, grazie a una viabilità radicalmente nuova e ad ardite soluzioni come quella idroviaria, alleggerimento e redistribuzione dei traffici genovesi, sono altrettanti aspetti di un medesimo, vasto e coerente, disegno di una nuova e più equilibrata organizzazione territoriale. Le testimonianze dell'epoca, le relazioni e gli scritti dello Chabrol e degli altri funzionari dell'amministrazione francese fanno quasi pensare che si mirasse a fare di Savona, ovviamente con dimensioni più limitate, dati i tempi e le tecniche di allora, una di quelle « metropoli d'equilibrio » (in questo caso rispetto a Genova, forse anche rispetto a Torino), di cui geografi, urbanisti e pianficatori hanno parlato in tempi recenti e parlano tuttora (di solito rispetto a Parigi, relativamente alla Francia).

* * *

E' così possibile trarre alcune conclusioni, da quanto finora si è detto. La breve durata temporale della struttura territoriale, politico-amministrativa, che si è illustrata, impedì — come è noto — che tali progetti venissero realizzati. In pratica solo alcune opere viarie furono portate a termine, ma per la maggior parte ciò avvenne nel successivo periodo dello stato sabaudo. Nel cui ambito Savona ebbe il rango modesto di capoluogo di circoscrizioni territoriali assai più esigue, sia che si chiamassero « intendenze », « divisioni » e « province » e spesso dové lottare per conservarlo o per vederselo riconosciuto, nella successione delle riforme amministrative.

Il sostanziale fallimento dei disegni dell'amministrazione napoleonica non va certo imputato a condizioni dell'ambiente

naturale che contrastassero con le linee organizzative che lo ispiravano. Sono state le vicende storiche che hanno portato alla dissoluzione dell'impero, ad impedire la realizzazione di quelle opere umane che, con la persistenza nel tempo dei loro effetti, avrebbero potuto creare e rendere omogeneo (sempre in senso relativo, ben si intende) un esteso territorio quale quello del « Département » savonese. E anche per questo, cioè per il fallimento di tali disegni, per la mancata e ritardata realizzazione di tali opere, la cosiddetta « rivoluzione dei trasporti », grande strumento di sviluppo delle funzioni delle città, di irradiazione delle influenze urbane e di incisiva organizzazione territoriale arrivò così tardi nelle nostre contrade.

Come sempre sono gli uomini, le loro strutture sociali, le volontà politiche che li organizzano, a modellare e plasmare il territorio. Caduta la prospettiva del forte Impero napoleonico, Savona non aveva in sé forze tali da sostenere e portare alla realizzazione i progetti di quel periodo. Non poteva che rassegnarsi a un rango periferico, nel quadro di una efficiente e curata, ma non lungimirante, amministrazione, qual'era quella sabauda.

APERTURA DI SEDUTA

Prof. Filippo Frassati
co-presidente di seduta

Autorità, Signore e Signori,

sono veramente lieto di aver avuto l'opportunità di partecipare a questo interessantissimo convegno di studi. Ringrazio quindi vivamente la Società Savonese di Storia Patria ed il suo Presidente per avermi concesso l'onore di presiedere — in cooperazione con l'amico svizzero Col. EMG dr. Daniel Reichel — la seduta conclusiva della manifestazione, quella più attinente alla mia attività di studioso di storia militare.

All'onore si unisce anche un duplice piacere. Il primo è quello di introdurre la relazione del generale degli alpini Rinaldo Cruccu, già Capo dell'Ufficio Storico dello Stato Maggiore dell'Esercito, al quale sono legato da profondi sentimenti di affetto, di stima ed anche di gratitudine per aver concretamente avviato una attiva collaborazione tra studiosi diciamo « laici » e studiosi « militari ». L'altro piacere è quello di assistere ad una relazione « viva », perché oltre che in questa sala essa si svilupperà — grazie anche al concorso organizzativo e di mezzi della « Comunità Montana Alta Val Bormida » — direttamente sul terreno delle battaglie napoleoniche del 1796.

Penso che sarà una gran bella giornata di studio, di riflessione ed anche di ... salute. Apprestiamoci a goderla.

RINALDO CRUCCU

LA BATTAGLIA NAPOLEONICA DEL 1796 NEL MONTENOTTE

Prima di dare inizio alla comunicazione vera e propria, ritengo doveroso fare una premessa.

E' comprensibile che nel breve tempo di parola a mia disposizione non è possibile presentare un esame approfondito dei primi 6 giorni della campagna d'Italia del 1796. Gli scontri, i combattimenti, i movimenti delle truppe, i cambi di dipendenza delle unità si susseguono a ritmo sostenuto, tanto da creare situazioni spesso confuse e talvolta persino non in sintonia tra le opere di base dei numerosi ed eminenti studiosi che hanno compilato relazioni su quelle operazioni. A ciò si aggiunga che le carte di oggi sono di modesto aiuto perché, a parte le variazioni all'ambiente determinate in particolare dal mutato insediamento umano e dall'incremento delle vie di comunicazione, sovente non riportano la toponomastica utilizzata nelle citate relazioni di base.

Di conseguenza, anche in armonia con lo scopo generale del Congresso che vuol essere propedeutico ad altri più approfonditi per ciascuna sezione di studio, la mia comunicazione avrà carattere generale, salvo che per alcuni episodi specifici, e si svilupperà parte in questa sala, parte direttamente e per quanto possibile sul terreno, che per fortuna — usando un'espressione cara agli studiosi di storia militare — « parla ancora ».

Devo premettere inoltre che mi sono avvalso essenzialmente dell'opera *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution* di Krebs e Moris, nonché dell'aiuto prezioso di studiosi locali quali il Prof. Olivieri di Carcare e l'Assessore della Comunità Montana Alta Val Bormida Sig. Prestipino.

Infine: gli schizzi che sono stati distribuiti hanno carattere largamente indicativo e vanno considerati alla stregua di semplice ausilio per seguire lo sviluppo delle operazioni.

A febbraio del 1796, la situazione generale dell'Armata francese d'Italia, comandata dall'anziano generale Schérer, è tutt'altro che florida. Essa conta « sulla carta » all'incirca di 63.000 uomini, ma non più di 30.000 sono disponibili per l'impegno; dispone di una debole artiglieria; è male equipaggiata, mal vettovagliata, male alloggiata; le truppe non ricevono regolarmente « il soldo », per cui non infrequenti sono i casi di indisciplina, di diserzione e perfino di rapina a danno della popolazione locale tutt'altro che ricca.

Ben al corrente di questa triste situazione — peraltro analoga a quella dell'Armata delle Alpi — il Direttorio, tenuto anche conto delle notevoli difficoltà interne del momento, non vede altra soluzione che quella di portare la guerra nelle floride regioni piemontese e padana. Prescrive quindi di trarre dal Governo di Genova, se necessario con la forza, i meezzi indispensabili per avviare al più presto le operazioni.

Il generale Schérer non se la sente di condurre la campagna e chiede di essere sostituito, malgrado il sostegno e gli incitamenti del nuovo commissario Saliceti, uomo assai abile, che intanto si adopera per ottenere prestiti da Genova, prima in via amichevole e poi, al rifiuto genovese, facendo ricorso all'intimidazione (richiede infatti l'occupazione di Voltri e poi una rapida marcia, per la Bocchetta, sulla fortezza di Gavi).

L'avvio di questa operazione — sviluppatasi fino all'occupazione di Voltri (26 marzo, generale Pijon con 3.000 uomini) — costituisce l'ultimo ordine di Schérer che il 27 marzo, in Nizza, cede il comando dell'Armata d'Italia a Bonaparte.

La situazione amministrativa dell'Armata, grazie all'abilità e al prestigio personale di Saliceti, era nel frattempo leggermente migliorata. Le esigenze, tuttavia, erano ben superiori alle risorse raccolte: per mettere l'Armata in condizioni di poter prendere l'offensiva il più rapidamente possibile, occorreva agire con assoluta determinazione. Questa non faceva certo difetto a Bonaparte, il quale — ben coadiuvato da uno *staff* di brillanti ufficiali quali Marmont, Murat e Junot e dal generale Berthier ca-

po di stato maggiore — a partire dal 28 marzo impartisce in successione una serie di ordini relativi allo spostamento del quartier generale ad Albenga; al riordinamento delle forze e in particolare delle fanterie; al prelevamento, anche forzato, dei quadrupedi necessari per il trasporto dei viveri, dei foraggi, delle artiglierie; alla formazione dei magazzini, dei parchi e delle ambulanze.

Non meno curata è l'azione morale sulle truppe, alle quali Bonaparte rivolge il famoso proclama del 28 marzo che in sintesi dice: « Soldati! Voi siete nudi, mal nutriti. La Francia vi deve molto, ma non può darvi nulla... Io vi condurrò nelle più fertili pianure del mondo.. Ricche provincie, grandi città cadranno in vostro potere. Vi troverete onori, gloria e ricchezze... ».

Indubbiamente gli stimoli sono validi e l'esecuzione delle misure disposte è perseguita quindi con la massima energia al fine di permettere l'avvio delle operazioni verso il 25 aprile, con le 4 divisioni Laharpe, Massena, Augereau e Sérurier che per quella data dovranno disporre di 35.000 fanti, 3.000 cavalieri ed una ventina di pezzi di artiglieria di piccolo calibro. Il piano previsto dal Direttorio, ma studiato da Bonaparte stesso ormai da due anni, prevede di sboccare dalle montagne per le valli del Bormida, affermarsi nei pressi di Millesimo e Carcare al punto di saldatura tra gli eserciti piemontese ed austriaco, poi batterli separatamente, mettere il primo fuori causa e volgersi rapidamente contro il secondo per affrontarlo nel Milanese. Piano fondato sulla sorpresa e sulla rapidità di esecuzione, con il sostegno dello spirito dei combattenti rivoluzionari.

Attaccare separatamente le componenti dell'esercito austro-sardo era, in pratica, indispensabile, in quanto questo aveva nel complesso superiorità di forze rispetto all'Armata d'Italia.

Quella austriaca, agli ordini dell'anziano Beaulieu (72 anni) da poco al comando in sostituzione del conte Wallis, poteva contare su circa 37.000 uomini dislocati parte (22.000 u.) nell'Alessandrino alle dipendenze dirette di Beaulieu e parte (15.000 u., comandati dal generale d'Argenteau) nella zona di Acqui, con avamposti a ridosso del crinale appenninico grosso modo da Dego fino alle alture sopra Genova.

L'armata piemontese — agli ordini del generale Colli — poteva contare su 25.000 uomini, compreso un corpo ausiliario au-

striaco comandato dal generale Provera, ed era schierata da Cuneo a Ceva e Cosseria con una lunga e poco guarnita linea impiegata nel controllo dei passi occidentali delle Alpi.

La superiorità numerica austro-sarda era però ingannevole non soltanto per la grande dispersione delle forze, ma anche e soprattutto per i rapporti poco buoni tra i due Governi alleati e conseguentemente tra i due eserciti, sebbene il generale Colli fosse un austriaco inviato in appoggio al Piemonte.

Un evidente effetto di tale stato di cose, ad esempio, è rappresentato dal fatto che il generale Beaulieu non si cura di avvisare il Colli della sua repentina decisione di passare all'offensiva per eliminare le unità francesi spintesi, come detto, fino a Voltri verso la fine di marzo.

Beaulieu infatti, non ritenendo l'Armata d'Italia in grado di prendere seriamente l'offensiva, desideroso di entrare il più presto possibile in contatto con l'alleata flotta inglese e forse anche allo scopo di sottolineare la sua presa di comando con una brillante operazione, decide di avvolgere l'ala destra francese con le forze di cui dispone al momento con un attacco su Voltri da lui personalmente diretto, di concerto con la squadra navale inglese agli ordini di Nelson, mentre a d'Argenteau affida il compito di raggiungere il litorale tra Savona e Varazze.

Superato il problema della violazione del territorio della Repubblica di Genova con un semplice manifesto indirizzato a quel Governo, il 10 aprile 6-8.000 austriaci inquadrati in due colonne pressapoco uguali (generali Pittony e Sebottendorf), attaccano da Pontedecimo e Masone. Malgrado l'inferiorità di forze (3-4.000 u.), i francesi del generale Cervoni, che aveva appena rimpiazzato il generale Pijon caduto ammalato, tengono bene il campo e manovrando egregiamente in difensiva rallentano, combattendo, l'azione avversaria al punto da riuscire a lasciare quasi indisturbati Voltri verso le 10 di sera per ripiegare, come da ordini impartiti da Bonaparte, a scaglioni su Arenzano verso Savona.

Beaulieu entra a Voltri soltanto verso mezzanotte e, invece di lanciare all'inseguimento dei Repubblicani le sue truppe, ne fa ripiegare una parte e si dirige lui stesso in vettura per Novi ad Acqui, l'11 aprile alle 2 del pomeriggio, assai inquieto per le sorti di d'Argenteau, che aveva impiegato il giorno 10 per concentrare i suoi battaglioni tra Pareto e Mioglia.

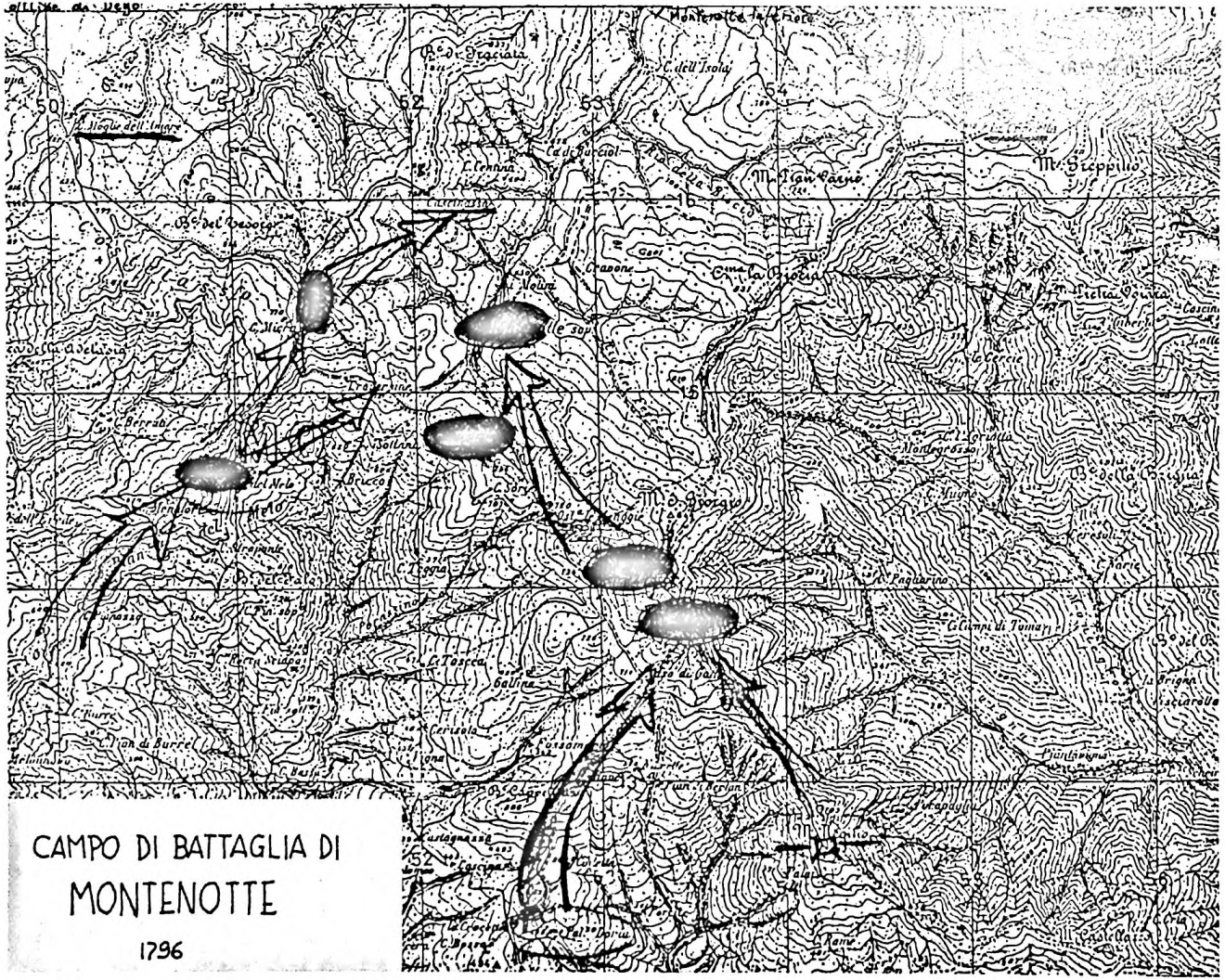

CAMPO DI BATTAGLIA DI

MONTENOTTE

1796

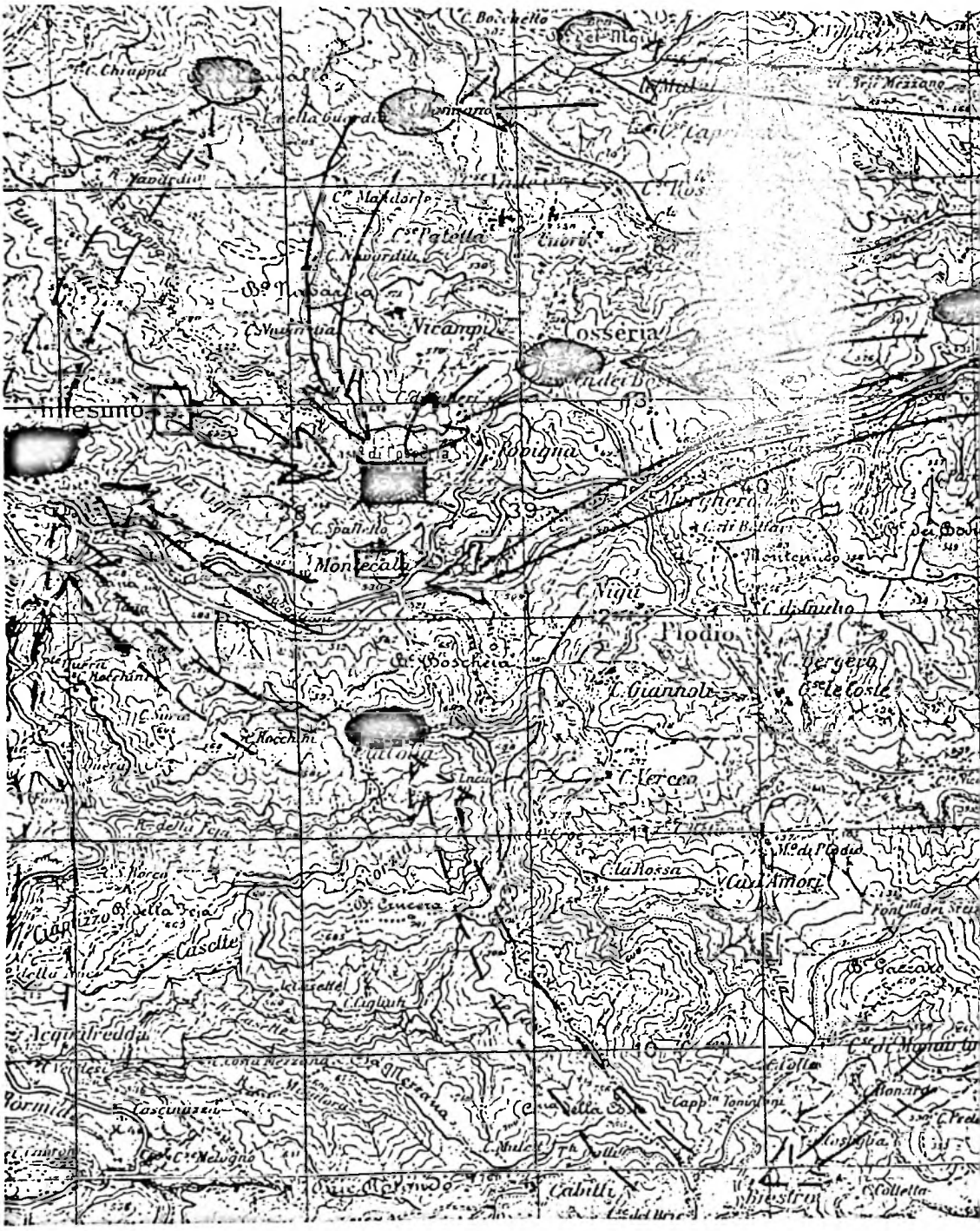
Nicampo
Cosseria
Montecalvo
Plodio
Giannole
Vercea
Casette
Acquafredda
Cabilli

CAMPO DI BATTAGLIA DI COSSERIA

1796

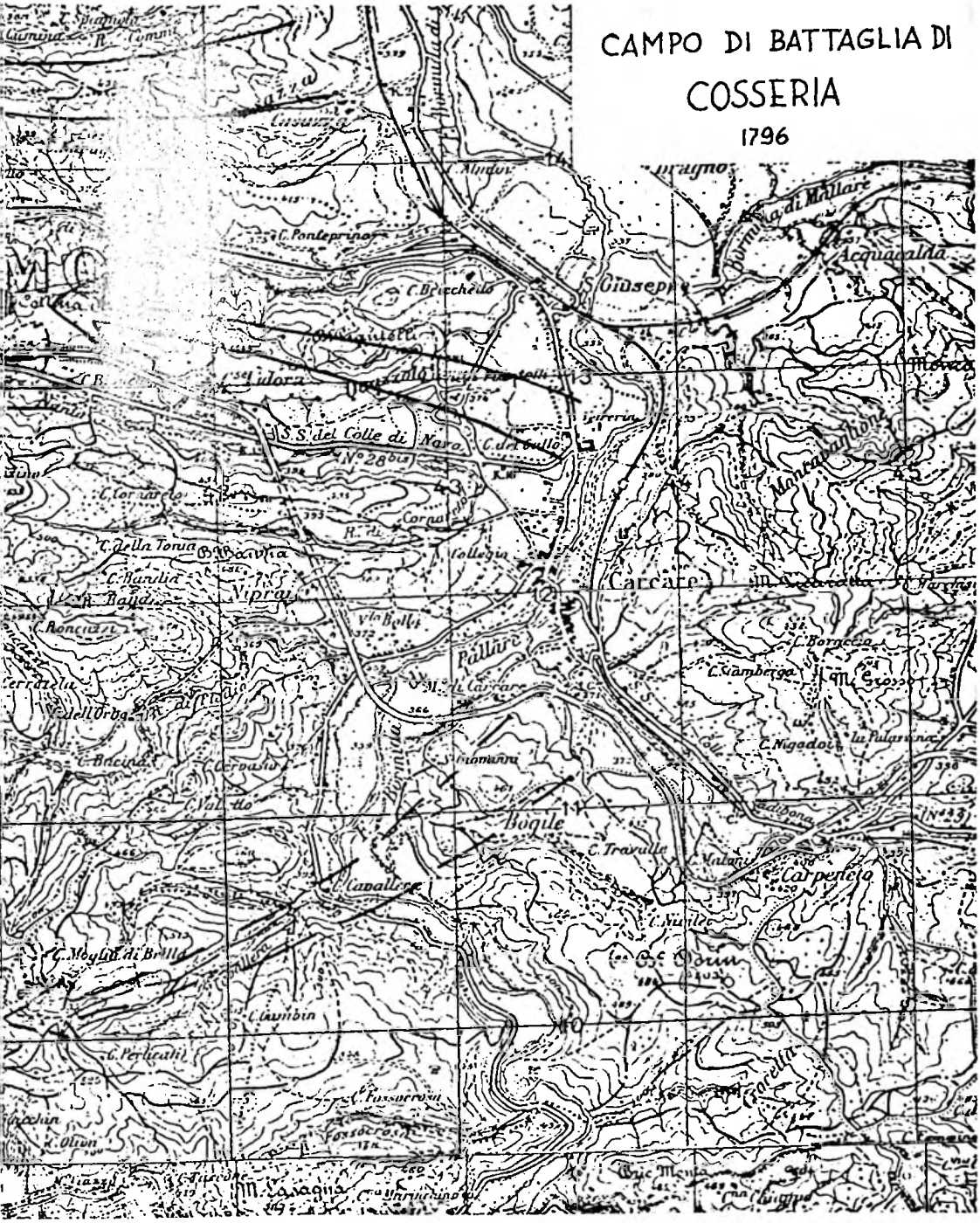

CAMPO DI BATTAGLIA DI DEGO

1796

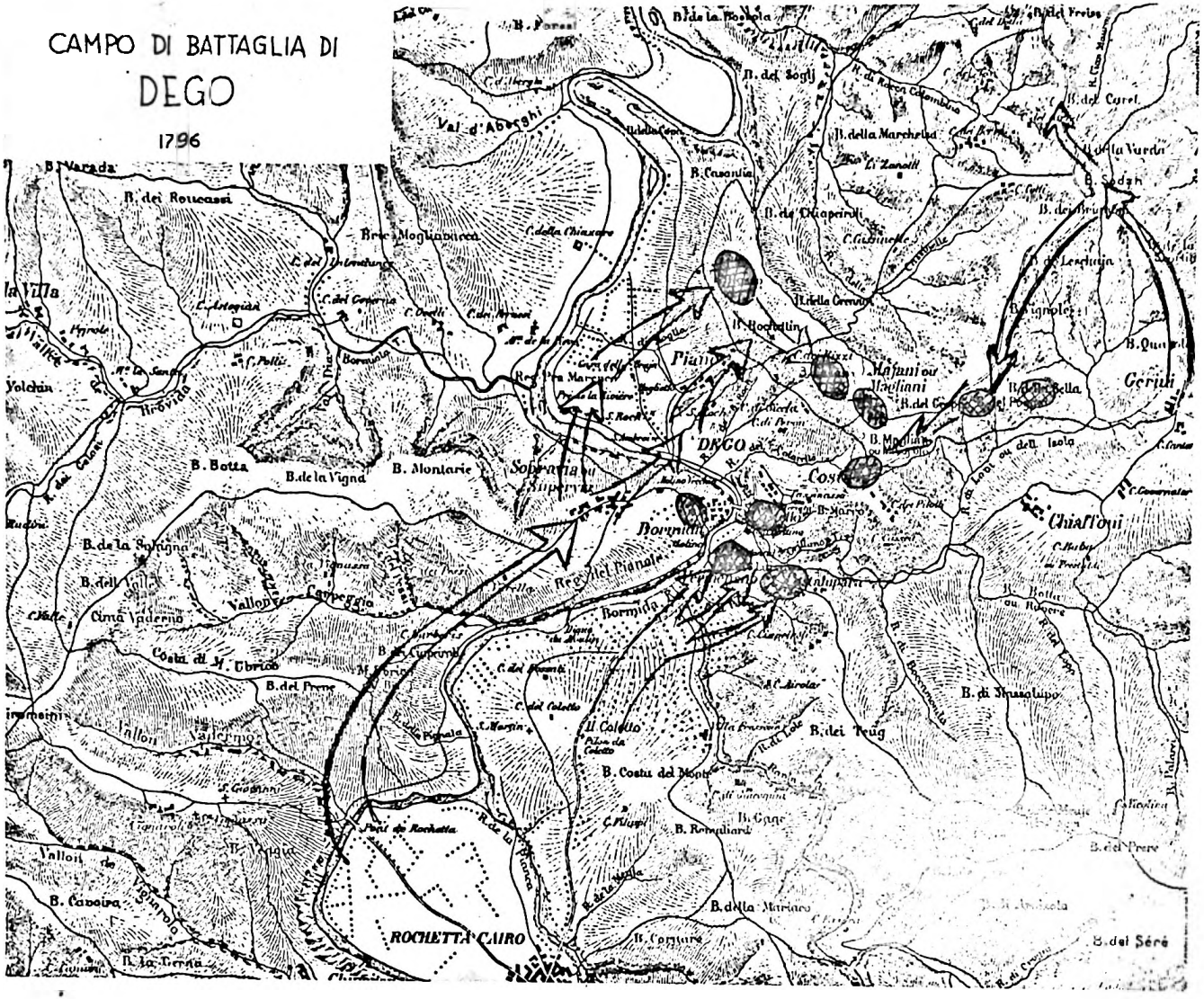

Il generale d'Argenteau, l'11 aprile di buon mattino, aveva messo in movimento tre colonne. Quella di sinistra, di 4 battaglioni, comandata dal ten. col. Lezeni, si porta da Sassello al Colle del Giovo. Essa fa ripiegare alcune pattuglie francesi, ma non riesce ad impadronirsi di Stella Santa Giustina, difesa da una parte della brigata Cervoni, proveniente da Voltri, e dalla 14ª mezza brigata provvisoria, inviata da Savona. La colonna di centro è condotta da d'Argenteau su Pontinvrea. Da qui, una parte del reggimento Arciduca Antonio passa sulla riva destra del Rio di Montenotte, mentre il resto della colonna segue le alture del versante di sinistra, per raggiungere la zona di Garbozzo. Il generale Rukavina arriva per primo verso questo punto con la colonna di destra, forte di 2 battaglioni e di 3 compagnie di Croati Giulay, che era partita da Dego e da Cairo ed aveva seguito le creste del Bric del Seré e di Collina del Dego.

Da parte francese, il capo di brigata Rampon, inviato dal Santuario di Savona in ricognizione su Montenotte, con il 2° battaglione della 21ª mezza brigata e 3 compagnie di granatieri della 1ª leggera, aveva occupato di prima mattina Ca Meujé dell'Amore, Cascinassa e Crocetta. Il presidio della prima di queste posizioni, attaccata da Rukavina verso le 10 del mattino, è poco a poco respinto ad est del Bric Castlas (Castelasso, sulla carta), che anche Rampon abbandona vedendo sbucare un po' più tardi d'Argenteau su Cascinassa. Egli tiene duro qualche tempo sul davanti di Ca di Ferré per raccogliere il suo ultimo presidio che ha difeso, per due ore, le casupole di Crocetta. Con i suoi 900 uomini, egli resiste ancora sulle pendici di Monte Pra e ripiega infine sulla posizione di Monte Negino verso l'una del pomeriggio.

Su questo cocuzzolo dai fianchi scoscesi e spogli, che domina la stretta cresta che si estende dal M. San Giorgio a M. Cucco, ad est di Savona, si trovava una vecchia ridotta in assai cattivo stato, ma comunque in grado di dare buona protezione ai difensori posti a sbarrare le provenienze da nord a cavaliere del sentiero che collegava Cairo con Savona e Albisola. Questi trinceramenti erano occupati da due battaglioni della 1ª mezza brigata leggera di Fornesy, mentre il terzo era schierato nella zona di Palazzo Doria a controllo delle provenienze da Naso di Gatto.

Rampon è obbligato a cedere la trincea più avanzata ad un

primo attacco portato impetuosamente da Rukavina. Ma i francesi — galvanizzati dal famoso giuramento di Rampon (« E' qui, miei compagni, che bisogna vincere o morire »!) e dall'esempio di Fornesy il quale pare abbia avuto il cavallo ucciso sotto di lui in una sortita — si battono come leoni. Vani sono quindi i tentativi austriaci di impadronirsi della ridotta centrale. Accolti da un fuoco terribile, a distanza ravvicinata, essi sono per due volte obbligati a ripiegare con perdite sensibli ed a limitarsi ad azioni di fucileria che proseguono fino alla caduta del giorno.

D'Argenteau rinuncia a tentare un nuovo sforzo prima dell'arrivo dell'artiglieria, rimasta indietro. Lasciando avamposti a poca distanza da M. Negino, egli disloca la maggior parte dei suoi 4.000 uomini sulle pendici di Monte Pra, malgrado il parere contrario di Rukavina che, ferito, ritorna a Dego. Nella serata, inoltre, d'Argenteau chiede in rinforzo un battaglione di Lezeni che bivaccava a Bric Sportiole e provvede a proteggersi, alla sua destra, dalle provenienze da Altare, dislocando due compagnie a C. Menatore ed altre due sulle pendici di Bric Castlas.

Bonaparte, intanto, nella giornata dell'11 aprile, si era recato al Santuario di Savona e vi aveva incontrato Laharpe che, alle 10 del mattino, era salito alla ridotta di M. Negino. Ritornano insieme a Savona, dove era stato convocato Massena. Bonaparte espone a viva voce le sue intenzioni: i due generali devono attaccare insieme d'Argenteau, con i 10-11.000 uomini riuniti tra Savona, Cadibona e Vado, mentre Augereau con la sua divisione accantonata nei pressi di Finale e Loano dovrà andare a Carcare per il Col di S. Giacomo e la valle della Bormida orientale. In qualche ora Berthier redige e spedisce gli ordini, senza attendere il quartier generale che, chiamato da Albenga il mattino, non può arrivare a Savona che dopo mezzanotte. A quel momento tutte le unità citate sono in movimento, malgrado un tempo nuvoloso e piovoso.

Lasciando a Savona qualche compagnia di ausiliari e a Santuario un battaglione per restare collegato con Massena in caso di rovescio, Laharpe si porta a Palazzo Doria con la brigata Cervoni, arrivata a Savona in buon ordine alle 5 di sera, e seguita dalla 14ª mezza brigata. Queste truppe si spiegano, il 12 aprile verso le 7 del mattino, davanti a Monte Pra, mentre Rampon, che

ha ricevuto nella notte due pezzi di artiglieria e 700 uomini di rinforzo, sbocca dalla ridotta di Monte Negino.

Vedendo questi apprestamenti e apprendendo che colonne partite da Cadibona e da Altare minacciano la sua destra, d'Argenteau non vede altra soluzione che ripiegare in ordine su Montenotte. A tale scopo, egli fa occupare i mammelloni nei pressi di Ca' di Ferré e prescrive alle unità dislocate sulle pendici di M. Pra di ripiegare a scaglioni. Queste truppe però sono vivamente attaccate di fronte da Laharpe e di fianco da Rampon, che muove verso Monte S. Giorgio, ed avrebbero bisogno di sostegno che d'Argenteau non può fornire in quanto obbligato a marciare, con il suo unico battaglione di riserva, al soccorso della sua destra travolta da Massena.

Questo generale aveva lasciato Cadibona, all'una del mattino, con la brigata Ménard e seguito il crinale dell'Appennino fino a quasi a Pian del Melo. Al levar del sole egli vede i movimenti della divisione Laharpe. Procede allora all'attacco con due colonne, una sulla sinistra verso il Castlas, l'altra per la cresta, ingaggiando combattimento contro i presidi nemici che, assaliti con impeto, sono costretti a ripiegare su Montenotte dopo aver tenuto fermo per breve tempo a Casa Purassino grazie al sostegno dello scaglione di Cà di Ferré. D'Argenteau accorre con la sua esigua riserva, ma davanti alla superiorità numerica e morale degli assalitori, è trascinato nella rotta generale di tutte le sue truppe, parte delle quali (un battaglione del reggimento Arciduca Antonio, a Naso di Gatto) è accerchiata ed obbligata ad arrendersi.

Nel pomeriggio gli Austriaci fuggono in disordine, inseguiti dalla divisione Laharpe, mentre la divisione Massena provvede, da Cascinassa, a colpirli con fucileria sul fianco fino a Ca' dell'Isola. A Cascinassa Massena riceve l'ordine di dirigersi con la 21ª mezza brigata su Cairo, mentre Ménard con l'8ª leggera deve muovere su Biestro, in vista di assicurare lo sbocco verso Carcare delle colonne di Augereau che sono in forte ritardo.

Quella di Joubert arriva per prima da San Giacomo e, dopo aver facilmente disperso alcune unità nemiche, va a prendere posizione a S. Donato, tra Carcare e Cairo, spingendo pattuglie verso Cosseria e Santa Margherita. La divisione Augereau segue la brigata Joubert e, senza aver dovuto combattere,

raggiunge in serata Carcare, dove si è già stabilito il quartier generale dell'Armata. Dommartin, con i suoi due battaglioni, raggiunge Montefreddo solamente nella notte.

Conformemente agli ordini ricevuti, Augereau mette in movimento su Millesimo, il 13 aprile di buonora, la sua divisione articolata in due colonne, nonché le Brigate Ménard e Joubert poste ai suoi comandi.

Ménard, da Biestro, scende su la Colla, dove ha ragione della resistenza dei cacciatori di Rocca, e prosegue su Millesimo occupando il paese senza eccessiva difficoltà. Secondo alcune relazioni, Ménard sarebbe invece sceso ad Acquafredda e da qui avrebbe raggiunto ed occupato Millesimo. Ai fini pratici, il risultato non cambia.

La brigata Joubert, con 1500-1800 uomini, risale il versante destro dell'impluvio Commi, sloggiando senza fatica le postazioni croate delle alture di Pattaria sulla destra. Rigetta poi due compagnie di granatieri austriaci dalla cappella di San Damiano sul Bric del Cavallo e investe il castello di Cosseria da nord, di concerto con la 69ª mezza brigata (generale Banel), di stessa forza, che occupa il paese di Cosseria. Il generale Beyrand, con i 2400 u. della 39ª, risale il vallone d'Anta, passa ai piedi delle pendici scoscese ove è il castello di Cosseria, vi lascia un battaglione, e ne porta un altro sul contrafforte ad est di Millesimo (Bric Al Beri). Con il terzo, rileva le truppe di Ménard che può spostarsi su Bric del Cavallo sopraffacendo i granatieri austriaci che vi si erano posti a presidio.

L'avversario, Generale Provera comandante del corpo ausiliario austriaco distaccato presso l'Armata di Colli,era dislocato con le sue unità sulla dorsale tra le due Bormide — per collegare le due estremità interne delle Armate austro-sarde dislocate a Dego ed a Montezemolo — con il grosso nella zona di Santa Giulia e poche unità immediatamente a nord della grande strada Carcare-Millesimo-Ceva, con piccoli presidi in Cosseria e Millesimo.

In questa zona appunto si trovava il mattino del 13 quando, scorte le colonne del generale Augereau avanzanti da Carcare, si rese conto di essere in situazione assai critica. Chiedeva allora rinforzi a Colli, ma questi — preoccupato di coprire Montezemolo e soprattutto Ceva (Sérurier stava scendendo da Ormea e

Garessio) — si limitava a confermare gli ordini impartiti il 12 aprile sera secondo i quali era prevista, verso Provera, soltanto l'effettuazione di una ricognizione con un battaglione granatieri agli ordini del ten. col. Filippo Del Carretto di Camerano.

Le unità di Provera, non forti ed attaccate come si è visto da tutte le parti, incominciavano a disperdersi. Con soli 500 uomini, il vecchio generale tentò ancora di opporre una valida resistenza aggrappandosi alle rovine del castello di Cosseria, eretto sul colle omonimo. Qui è raggiunto dal battaglione granatieri di Del Carretto, che scontratosi improvvisamente con la colonna di Banel, non aveva esitato ad affrontare arditamente il nemico tanto più numeroso e a bloccare lo slancio offensivo tanto da poter ripiegare a scaglioni in buon ordine sulla posizione del castello.

Alle 8 del 13 mattino, un migliaio circa di austro-sardi sono così accerchiati, a portata di fucile, nelle rovine del Castello di Cosseria da più di 6.000 uomini ed invitati ad arrendersi. Al loro deciso rifiuto, quattro piccoli pezzi ed un obice battono, senza risultato, le vecchie ma solide mura del castello.

Colli intanto, appresa la disfatta di d'Argenteau a Montenotte, si decide a dirigersi su Montezemolo ed a chiamarvi alcuni battaglioni di granatieri della seconda linea e della sua riserva. Nell'attesa del loro arrivo e mentre il reggimento Belgioioso da Rocchetta Cengio avanza verso Bric del Monte, egli lancia truppe leggere su Millesimo e fa mettere in mostra sul plateau di Crocetta le poche forze che ha potuto riunire al momento.

Di così deboli mezzi non poteva preoccuparsi Bonaparte, il quale, giunto ai piedi delle pendici ove è eretto il castello di Cosseria e impaziente di realizzare la riunione Augereau-Sérurier, ed anche chiamato da Massena dalle parti di Dego, fa rinnovare l'invito alla resa per iscritto alle 11 del mattino. Dopo aver intrattenuto inutilmente contatti per tre ore con Provera, Augereau decide di attacare, mentre Ménard disperde il reggimento Belgioioso su Santa Giulia e Beyrand tiene duro a Millesimo. Si formano tre colonne di attacco che si muovono alle 4 di sera, condotte al centro dal generale Joubert, a sinistra dal generale Banel ed a destra dall'aiutante generale Quesnel.

Sbucando dai cespugli sul dosso spoglio a settentrione e

sulle erte scarpate laterali, i Repubblicani sono colpiti da una grandine di pallottole e di pietre. Joubert ferma la sua colonna un istante per farla « respirare »; le colonne delle ali credono di dover fare altrettanto. In un attimo esse subiscono gravi perdite e la morte dei loro capi Banel e Quesnel li costringe a ripiegare. La colonna del centro intanto si era rimessa in movimento e riesce a raggiungere le mura. Ma saltando entro la prima cerchia, Joubert è colpito da una pietra in fronte e cade svenuto; i suoi soldati riescono a raccoglierlo ed a ripiegare con esso.

Per ottenere tale risultato i pochi difensori hanno compiuto prodigi di valore, sospinti dalla fermezza del vecchio generale Provera e dal coraggio indomabile del ten. col Del Carretto che nel corso della lotta, eroicamente sostenuta, cade colpito a morte.

Alle 5 della sera, gli attaccanti ripiegano sulle posizioni iniziali e vi si fortificano, spingendo avamposti ad una distanza di metà portata di fucile dalle mura del castello.

Una sospensione d'armi, offerta da Provera che aveva respinto un'ulteriore intimazione di resa a meno che non fosse concesso ai difensori l'onore delle armi, permette ai Francesi di soccorrere e ritirare dal campo numerosi feriti loro ed anche dei difensori.

Colli, ormai troppo preoccupato di essere sopravvanzato a Ceva ed anche a Mondovì dato che le vie di comunicazione montane divenivano ogni giorno più praticabili, esita ad impegnare oltre la Bormida le forze raccolte. Il tempo passa e con esso se ne va, per i difensori del castello di Cosseria, la speranza di ricevere soccorso e di resistere.

Alle 8 del mattino del 14, Provera — senza munizioni, senza viveri e soprattutto senz'acqua — capitola a condizioni più che onorevoli. Bonaparte può concentrare il suo sforzo contro Dego, di cui era necessario impadronirsi per separare definitivamente gli eserciti imperiale e sardo.

A Dego, subito dopo la disfatta di Montenotte, erano rientrati facendo un gran giro i resti della brigata Rukavina. Qui essi trovano il battaglione Wilhem Schoder, mentre il loro generale, troppo sofferente per la sua ferita, aveva dovuto ritirarsi ad Acqui, lasciando, il 13 mattina, il comando al colonnello

piemontese Avogadro, del reggimento di Marina. Questi, arrivato il giorno prima con il suo reggimento e quello di Monferrato, non conosceva nè la situazione generale delle forze, nè il terreno dove andava a combattere.

Informato della presenza del nemico a Dego e disponendo di soli 2.000 uomini, Massena prima di attaccare come da ordini ricevuti attende di essere rinforzato almeno da una parte della divisione Laharpe, la cui testa sbocca su Cairo verso le 11 del mattino del 13 aprile. La maggior parte dei battaglioni era affaticata per le marce ed i combattimenti dei giorni precedenti; di contro i movimenti dei Piemontesi nei pressi di Montezemolo e sul dosso di Santa Giulia sembravano indicare da parte loro l'intenzione di sbloccare Cosseria.

Conveniva quindi conservare per il momento in riserva una parte della divisione Laharpe e limitarsi ad una semplice ricognizione su Dego.

A tale scopo, tra le 2 e le 4 del pomeriggio, Massena avanza fino alla linea di colline a nord di Rocchetta Cairo, con la 21ª mezza brigata, che spinge i suoi esploratori fino a Costa Lupara; due pezzi di artiglieria sono messi in posizione a Colletto e tirano qualche colpo. A destra, Rondeau marcia verso il villaggio di Gerini, per il convento di Massalupo. A sinistra, la 70ª di Cervoni, avendo invano tentato di guadare la Bormida verso la confluenza del rio Polovero, ripiega fino al ponte di Rocchetta e invia pattuglie a Sopravia.

Pensando ad un attacco, il nemico risponde con un violento fuoco di artiglieria che causa poco danno ai Francesi, ma svela chiaramente le posizioni della difesa. Rinunciando ad occupare, come nel 1794, l'altopiano di riva sinistra della Bormida, la difesa era stata concentrata sulle alture di riva destra. Il villaggio di Majani, inquadrato tra due cocuzzoli, costituiva il centro del dispositivo le cui ali si estendevano a destra fino a Bric Rosso e a sinistra a quello della Sella. Una prima linea difensiva era poi costituita dal piccolo contrafforte del convento di Costa e del castello di Dego, strapiombante sull'impluvio di Grillaro. L'artiglieria, costituita da 16-18 pezzi, era posta dietro muretti tra le due linee, le cui posizioni principali erano dotate di trincee appena abbozzate, salvo la ridotta di muri a secco costruita a Bric Casan, subito a nord-ovest di Majani.

La posizione era troppo forte per essere conquistata in breve tempo con dei colpi di mano. Conseguentemente, al cader della notte, Massena, secondo l'ordine di Bonaparte, fa ripiegare le sue truppe sui bivacchi della notte precedente, mentre i difensori di Dego restano alle posizioni.

Il 14 aprile — con la capitolazione di Cosseria, l'occupazione definitiva delle alture di Carretto, l'inazione di Colli, l'ormai prossimo avvio dell'offensiva di Sérurier con la sinistra dell'Armata repubblicana — si verificano le condizioni che permettevano di impiegare completamente gli 8-9.000 uomini delle divisioni Massena e Laharpe. Con una tale superiorità numerica era possibile aver ragione dei 3-4000 austro-sardi riuniti a Dego.

La divisione Massena resta sulla riva destra della Bormida e forma due colonne. Quella di destra, forte di 1500-1800 uomini agli ordini del generale Lasalcette, raggiunge Gerini per lo stesso itinerario del giorno precedente e conquista, verso l'una del pomeriggio, Bric Sodan che domina la strada agibile a cannoni tracciata sulla cresta del contrafforte tra Bormida ed Erro.

Seguendo questa cresta in direzione nord, l'avanguardia della colinna agli orlini di Rondeau, precede su Bric del Caret un battaglione austriaco, che vi saliva sul versante opposto, proveniente da Squanetto. Subito arrestati dal fuoco molto vivace di alcuni uomini, e vedendo aumentare rapidamente il numero dei Francesi, gli Imperiali ripiegano in disordine su Bric Chelini, trascinando nella loro ritirata due altri battaglioni inviati da d'Argenteau in soccorso a Dego.

Nel frattempo, Lasalcette con il resto della sua colonna cala su Majani e, disperdendo in successione i presidi di Bric della Sella e del Poggio, si collega, ai piedi del M. Girolo, con il resto della divisione Massena. Allo scopo di dare tempo alle altre truppe di accerchiare il nemico, questo generale si era limitato, durante la maggior parte della giornata, ad occupare Vermenano, la collina di S. Lucia e Costalupara, lanciando oltre l'impluvio di Grillaro solo dei fucilieri e rispondendo al tiro di artiglieria con il fuoco di due piccoli pezzi. Alle 3 del pomeriggio, egli aveva riunito una parte dei 2600 uomini che manteneva ai suoi ordini, salito lestamente la rampa del castello, traversato questo Borgo facendo numerosi prigionieri e si era spiegato davanti ad alcune case di Costa. Un'ora prima del calar

del sole, le due colonne si lanciano su M. Gerolo e ne rigettano i difensori nel villaggio di Majani, ove rifluiscono da altra parte i Piemontesi e gli Austriaci dell'ala destra attaccata dalla divisione Laharpe.

Questa, seguita da 200 cavalieri, aveva superato il ponte di Rocchetta. Un battaglione occupava il gruppo di casolari di Bormida, per proteggere la presa di posizione di tre pezzi da 8, che tiravano a buona portata su Castello e facilitavano così l'assalto di Massena. Il resto della divisione attraversava Sopravia, passava una seconda volta la Bormida al guado di Pra Marenco e si formava poco a poco in quadrato, sulla riva destra di questo fiume.

Il 1° battaglione della 70ª mezza brigata resta in riserva e le altre truppe sono ripartite in tre colonne. Quella di destra di 1500-1600 uomini sotto il generale Causse, risalente per Villa del Piano, e quella del centro, di 900 uomini, comandati da Cervoni, marciante su Bric Rosso, attaccano e prendono insieme la ridotta di Bric Casan.

Completamente sbandati, i battaglioni nemici fuggono da Majani e cercano di guadagnare la strada di Spigno traversando il vallone delle Cascinelle. Colpiti dal tiro di fucileria dell'avanguardia di Rondeau, che occupa la testata del vallone, sciabolati dalla cavalleria che ha sopravvanzato l'ultima colonna di Laharpe, di cui faceva parte, gli otto battaglioni nemici sono catturati quasi completamente, come l'artigllieria abbandonata nei trinceramenti.

Bonaparte prescrive a Laharpe di riunire le sue truppe e di ritornare a dormire a Cairo in modo da essere in misura di sostenere Augereau, dal lato di Montezemolo, l'indomani di buonora. La divisione Massena è incaricata di tenere Dego con cura. Ma i soldati, che non hanno ricevuto viveri da due giorni, si sparpagliano nei vari cascinali per rapinare. Essi vi passano la notte, ad eccezione di alcune compagnie di granatieri, rimaste ai loro posti.

Al nascere del giorno 15, con pioggia battente, le unità dell'avanguardia sono assalite vigorosamente al Bric della Varda da cinque battaglioni austriaci e rigettate, in due ore, su Majani, poi su Castello e Vermenano. La guardia della ridotta di Casan è accerchiata e presa. Le altre truppe, sbandate, scappa-

no per i sentieri di Villa del Piano e per quelli dell'impluvio di Grillaro, inseguite vivamente dal nemico, che supera anche il ponte della Bormida e rovescia dall'alto dei roccioni i pezzi messi in postazione la vigilia.

Erano i tre battaglioni che il colonnello Vukassovich aveva, su ordine di Beaulieu, portati da Voltri a Sassello, dove si erano riuniti a due battaglioni del tenente colonnello Lezeni. Ricevendo, nella notte dal 13 al 14, notizia della ricognizione eseguita dai Repubblicani, d'Argenteau aveva prescritto a questi cinque battaglioni di rinforzare i difensori di Dego. Essendo questo ordine mal concepito e mal datato, Vukassovich si era portato da Sassello a Giusvalla, per avvicinarsi all'obiettivo assegnatogli. Egli aveva ben sentito le cannonate, ma stretto osservante delle disposizioni ricevute, si era limitato a partire il 15 molto di buonora.

Tuttavia, la vigilia di sera, d'Argenteau, apprendendo dai fuggiaschi il disastro di Dego, doveva essere persuaso che la colonna di Sassello aveva subito la stessa sorte. Molto abbattuto per questo secondo rovescio, egli aveva fermato nella loro marcia tre battaglioni ricevuti da Beaulieu, che era appena giunto in Acqui, li aveva uniti a quelli che gli restavano ed aveva battuto in ritirata per Pareto, tra le valli della Bormida e dell'Erro, per coprire le comunicazioni dell'Alessandrino e del Tortonese. Queste forse restano così inutilizzate, mentre per i Repubblicani è giocoforza ripetere l'attacco a Dego, richiamandovi forze (divisione Laharpe) già destinate a muovere sulla direttrice per Ceva-Mondovì.

L'operazione, condotta secondo lo schema del giorno precedente, riesce malgrado la difesa più tenace opposta dalle truppe di Vukassovich, che causa notevoli perdite tra cui quella del generale Causse, e si completa nello stesso giorno 15 aprile.

E' comunque un'ulteriore giornata « persa » da Bonaparte, peraltro senza particolari danni per il piano complessivo grazie anche al mancato intervento dei comandanti generali Beaulieu e Colli che, preoccupati essenzialmente di coprire le vie di accesso a Milano e Torino, non entrano nel vivo della lotta.

Il 15 aprile si conclude quindi con pieno successo per Bonaparte alla testa dell'Armata d'Italia la « prima battaglia »

della campagna del 1796. Si può infatti concordare pienamente con Jomini che, nella sua opera *Histoire critique et militaire des guerres de la Revolution*, considera tutti gli episodi verificatisi dal 10 al 15 aprile come una sola « grande battaglia » durata 6 giorni, combattuta in luoghi diversi, ma pur sempre con la medesima massa operante frazionata in una serie di scontri strettamente tra loro collegati.

Appunto per tale motivo, come detto in premessa, il convulso susseguirsi di scontri e di combattimenti, di manovre e movimenti, di cambi di dipendenza delle unità ha creato confusione nel rilevamento delle varie situazioni tanto che alcuni relatori, anche di chiara fama, sono in contrasto tra loro. Ebbene, quale miglior sorte potrebbe capitare a questo nostro incontro di quella di proporci un sistematico approfondimento degli avvenimenti di quei 6 giorni così intensi? L'odierno richiamo a quei tempi ormai lontani di quasi 200 anni non rimarrebbe fine a se stesso, come una vana — seppur rispettabile — esibizione culturale, ma rivivrebbe in ricerche ed impegni che consentirebbero in ultima analisi, oltre che di onorare i combattenti di allora, di valorizzare queste nostre contrade che furono teatro di quelle operazioni.

CHIUSURA

Col. dott. Daniel Reichel
co-presidente di seduta

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

L'opération de rupture du dispositif austro-sarde est difficile à évoquer. Conçue par un génie militaire, elle ne peut être analysée que par un historien sachant avec autant de force et de tempérament que de délicatesse, dégager les veines d'un matériau résistant, comme un sculpteur ou comme un musicien. (Je pense ici à ces pièces de concours, composées pour des examens de conservatoire, dans lesquelles leur auteurs se sont fait un devoir d'accumuler les pires difficultés!).

Je remercie très vivement le Général Cruccu d'avoir interprété avec autant de maîtrise, les trois mouvements de ce « concerto brandebourgeois », qui ont nom: Monte-Negino, Montenotte et Dego.

Il me tient également à coeur de remercier la Società Savonese di Storia Patria et son Président, d'avoir associé leurs collègues suisses du Centre d'Histoire à leurs travaux. Nous n'oublierons pas un accueil qui nous a beaucoup touchés. Nous avons découvert dans ce pays ligure, un domaine privilégié et des hommes aussi, qui prennent le plus grand soin de transmettre un patrimoine exceptionnel. Nous serions heureux de poursuivre une collaboration qui s'annonce sous les meilleurs auspices. La réalisation en comun d'une édition critique des textes consacrés par Jomini à la campagne de 1796, avec des photos aériennes prises en oblique, permettrait de renouveler l'étude

de cette campagne, dans l'esprit où cela a été fait aujourd'hui.

En observant de près les actions qui se sont déroulées il y a près de deux siècles, entre les Alpes et l'Apennin, le conférencier a dégagé une physionomie du combat qui pourrait être celle d'un engagement mené de nos jours par une troupe d'élite. Après une phase où l'incertitude est supérieurement créée chez l'adversaire, par une alternance de l'offensive et de la défensive, nous voyons un commandant résolu (Fornésy), provoquer « l'accident » — Foch eût dit « l'événement » — avec un noyau dur de grenadiers. Pour Argenteau qui a repris Ca di Ferre, le San Giorgio et Naso di Gatto, que représente encore la redoute en mauvais état de Monte-Negino?

Lorsque nous évoquerons ensemble, sur le terrain, ce très beau fait d'armes, nous le ferons aussi en rappelant la mémoire des soldats suisses qui servaient dans la 17e demi-brigade légère, et qui y combattaient pour l'honneur.

Le discussioni previste al termine della seduta sono state animate dagli interventi di F. Buttner, G. Buscaglia, G. Ferro, G. Fiaschini, V. E. Giuntella, J. Godechot, P. Guichonnet, L. Linden, L. Lirosi, R. Luraghi, L. Oliveri, B. Plongeron, C. Russo, G. Varanini, L. Vivaldo.

INDICE

Programma del Convegno . . . . . pag. 7

Apertura di seduta (Raimondo Luraghi) . . . . . » 9

JACQUES GODECHOT, *La Ligurie a l'epoque revolutionnaire et napoléonienne* . . . . . » 13

VITTORIO E. GIUNTELLA, *Giacobini e Giacobinismo in Liguria e in Italia* . . . . . » 39

Apertura di seduta (Giorgio Varanini) . . . . . » 57

LORENZO VIVALDO, *Pio VII in Savona e la Chiesa savonese in età napoleonica* . . . . . » 59

BERNARD PLONGERON, *Au coeur de la crise du sacerdoce et de l'empire les deux deputations françaises a Savone (1811-1812)* . . . . . » 77

Apertura di seduta (Jacques Godechot) . . . . . » 123

JEAN TULARD, *Chabrol d'après ses memoires inedits* . . . » 127

RENE BOUDARD, *L'action du préfet Chabrol de Volvic à Savone (1806-1812)* . . . . . » 135

GAETANO FERRO, *I fondamenti di geografia politica della rinascita economica nel savonese in età napoleonica* . . » 151

Apertura di seduta (Filippo Frassati) . . . . . » 163

RINALDO CRUCCU, *La battaglia napoleonica del 1796 nel Montenotte* . . . . . » 165

Finito di stampare nel mese
di Ottobre 1984 con i tipi
dello stabilimento grafico
« Priamar » di Marco Sabatelli
editore in Savona.